C.R.E.D.O.C.
BIBLIOTHÈQUE

C. R. E. D. O. C.

LA CONSOMMATION DES BOISSONS EN FRANCE DE 1950 à 1958

1959

Sou1959-2042

La Consommation des boissons en France de 1950 à 1958 / Henri Brousse (1959).

CREDOC•Bibliothèque

ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
S (8e)

R 1 005 (1)

LA CONSOMMATION DES BOISSONS EN FRANCE DE 1950 à 1958

CREDOC N° 33

Par Mr. Henri BROUSSE

R 1 5

R 1 5

S O M M A I R E

	Pages
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION GENERALE : La Consommation des Boissons de 1950 à 1958	3
PREMIERE PARTIE : Les Quantités	21
Introduction	23
Chapitre 1 - Les Vins	31
Chapitre 2 - Les Apéritifs	52
Chapitre 3 - Les Eaux de vie et Liqueurs	62
Chapitre 4 - Le Cidre et la Bière	92
Chapitre 5 - Les Boissons sans alcool	95
DEUXIEME PARTIE : Les Valeurs	105
Chapitre 1 - Les Vins	107
Chapitre 2 - Les Apéritifs	127
Chapitre 3 - Les Eaux de vie et Liqueurs	142
Chapitre 4 - Le Cidre et la Bière	174
Chapitre 5 - Les Boissons sans alcool	187
ANNEXES :	209
Annexe 1 - Les récoltes de Vin	211
Annexe 2 - Les exportations de Vin	212
Annexe 3 - Les déclassements des Vins d'appellation d'origine contrôlée	214

		Pages
Annexe 4 -	Valeur de la Consommation des Vins de Champagne	216
Annexe 5 -	Répartition quantitative des Vins d'appellation d'origine contrôlée	217
Annexe 6 -	Répartition de la consommation, par classe de Vin, entre consommation à domicile et hors du domicile	221
Annexe 7 -	Valeur de la consommation à domicile des Vins d'appellation contrôlée	222
Annexe 8 -	Prix des Apéritifs à base de vin	223
Annexe 9 -	Consommation des vins de Liqueur importés	224
Annexe 10-	Répartition de la production des Eaux de vie	226
Annexe 11-	Production des Alcools, prélèvements du service des Alcools et consommation	227
Annexe 12-	Balance des ressources et des emplois du vin de la région de Cognac	228
Annexe 13-	Production et commercialisation du Cognac	229
Annexe 14-	Les Jus de Fruits et Légumes	230
Annexe 15-	La Consommation des Boissons dans les Collectivités et Cantines	235

o
o o

AVANT - PROPOS

L'étude de M. H. BROUSSE sur "La Consommation des Boissons en France" publiée dans les "Annales de Recherches et de Documentation sur la consommation N°3 1956" s'est trouvée rapidement épuisée. Une nouvelle édition s'imposait en même temps qu'une mise à jour des séries arrêtées en 1955. A cette occasion, l'auteur a bien voulu accepter de remanier profondément l'étude primitive et de revoir chacune des évaluations à la lumière des sources statistiques nouvelles et des critiques de ses premiers lecteurs. C'est donc une étude originale que le C.R.E.D.C.C. présente aujourd'hui. Indiquons brièvement les principales caractéristiques de l'étude ainsi remaniée et certaines des modifications apportées à l'édition antérieure.

1) - Cette étude détermine en valeur et en quantité, les consommations globales des différentes boissons et leur évolution depuis 1950.

2) - Une introduction générale résume, à l'aide de tableaux synthétiques et de graphiques, l'ensemble des résultats. Elle ébauche une interprétation des tendances constatées de 1950 à 1958. Pour cette dernière année, les chiffres sont provisoires ; ils ne figurent d'ailleurs que dans l'introduction. L'étude détaillée des quantités et des valeurs s'arrête à 1957.

3) - L'étude des quantités physiques (1ère partie) est complètement séparée de celle des valeurs monétaires correspondantes (2ème partie). Cette séparation qui conduit à scinder les développements relatifs à une même boisson, rendra la consultation moins aisée. Elle se justifie cependant. L'estimation des quantités est relativement sûre et ne semble pas devoir être contestée. Les calculs de valeurs offrent un degré de sécurité très variable selon les produits; ils rendent nécessaires une ventilation entre les boissons consommées à domicile ou hors du domicile, et des hypothèses parfois fragiles entourent cette ventilation ainsi que le choix des prix pratiqués dans l'un ou l'autre cas. Nous avons tenu à marquer nettement cette différence.

4) - Six grandes catégories de boissons ont été distinguées :

- Vins
- Apéritifs
- Eaux de vie et liqueurs
- Cidre
- Bière
- Boissons non alcoolisées.

Signalons deux modifications apportées à la répartition des boissons entre ces catégories :

a) - Les vins doux naturels, compris dans les vins (définition fiscale) par la première édition, sont considérés ici comme des apéritifs.

.../...

b) - Les alcools de fraude avaient été ajoutés globalement aux "eaux de vie et liqueurs", bien qu'une partie soit utilisée à la fabrication des apéritifs ; la ventilation ayant pu être opérée dans cette étude, on a restitué aux apéritifs la part de fraude qui leur revient.

5) - Pour une boisson, le vin par exemple, on trouvera trois estimations des valeurs monétaires. Chaque boisson peut donner lieu à des types différents de consommation auxquels correspondent des prix différents pour le consommateur : autoconsommation des producteurs, consommation à domicile, consommation à prix réduit dans les collectivités et les cantines, consommation aux prix forts dans les cafés et restaurants. Selon les buts recherchés, diverses conventions ont été adoptées pour les boissons commercialisées.

a) - Une première évaluation donne à toutes les boissons leur valeur aux prix de gros , c'est à dire aux prix d'achat des détaillants, des cafés et restaurants etc...Cette convention à l'avantage de permettre, pour l'ensemble des boissons, une estimation qui échappe aux incertitudes de la ventilation entre boissons à emporter ou à consommer sur place, et qui ait une signification économique précise. La série des valeurs à prix constants (volumes) est calculée de cette façon.

b) - Dans une seconde évaluation, l'autoconsommation est évaluée aux prix à la production, les autres boissons consommées à domicile (ventes à emporter), aux prix de détail, et les boissons consommées hors du domicile, aux prix de gros. Cette méthode conforme aux conventions internationales en matière de Comptabilité Nationale, permet d'obtenir une valeur au sens strict des consommations de boissons. Elle ne comprend pas le supplément de dépense consenti pour les consommations au café, considéré comme ressortissant davantage au besoin de loisir ou de détente. C'est la valeur qui doit être comparée ou ajoutée aux autres consommations alimentaires.

c) - Enfin, une dernière évaluation détermine la dépense totale des particuliers pour les boissons. Elle correspond, pour tous les types d'utilisation, au prix finalement payé par le consommateur.

INTRODUCTION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE SUR LA CONSOMMATION DES BOISSONS DE 1950 A 1958

Les boissons sont un des postes les plus importants de la consommation des français. Près du dixième des budgets familiaux y est consacré : ce qui représente 1.245 milliards de francs en 1957, pour une consommation totale de 13.760 milliards.

La consommation de boissons a augmenté de façon modérée depuis 1950 : 21 % abstraction faite de la hausse des prix, contre 41 % pour l'ensemble de la consommation, dont 52 % pour les dépenses non alimentaires et 28 % pour l'alimentation. L'augmentation en valeur absolue coïncide donc avec une diminution de la part dans la consommation totale.

Le taux d'augmentation de 21 % est particulièrement faible comparé à ceux de certains postes alimentaires tels que les produits à base de sucre et de cacao (69 %) ou la viande (41 %). graphique I.

Seules, quatre catégories de dépenses alimentaires : produits à base de céréales, lait et fromages, les fruits et légumes se sont accrues moins rapidement.

Les différentes catégories de boissons ont cependant enregistré des mouvements très divers qui seront analysés dans les trois parties de ce chapître, respectivement consacrées :

- aux quantités
- aux valeurs (dépenses en francs courants)
- aux volumes (dépenses en francs constants)

.../...

GRAPHIQUE I

La consommation de boissons dans les consommations alimentaires de 1950 à 1957

Indices de volume 1950 = 100

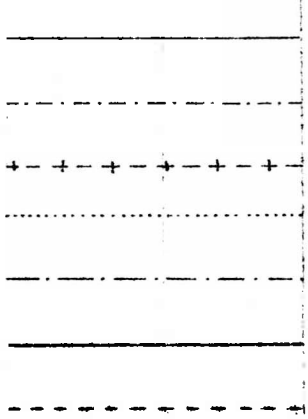

Légumes et fruits

Viandes, volailles, oeufs poissons

Lait, fromages

Corps gras

Produits à base de sucre et de cacao

Boissons

Total de l'alimentation

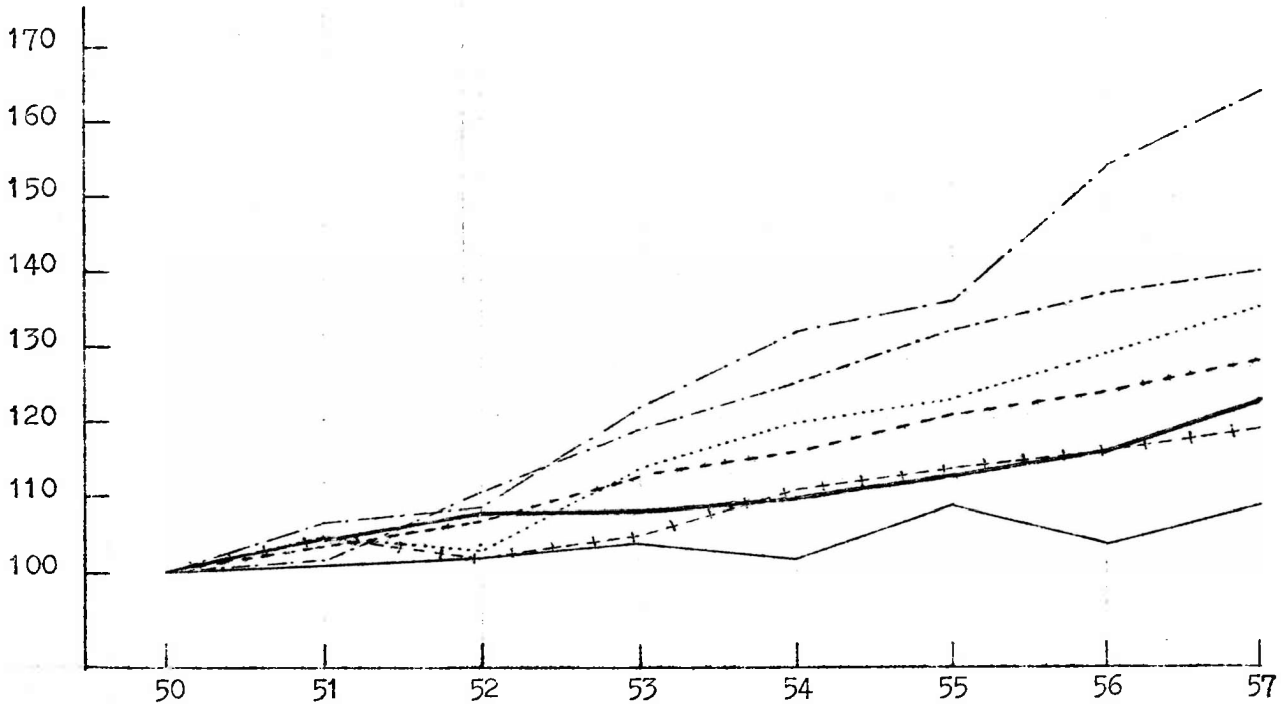

TABLEAU I

CONSOMMATION DE BOISSONS DE 1950 A 1958

en milliers d'hectolitres

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958 (1)	1957 indice : base 100 en 1950
VINS										
- Commercialisés										
vins courants	38 717	37 071	39 281	39 846	41 716	43 138	43 266	46 658	42 390	120,5
vins d'appellation d'Origine										
Contrôlée : champagnes	156	166	149	156	177	206	250	286	220	183,3
autres vins A O C . .	1 700	2 383	2 706	2 767	2 986	3 301	3 636	3 304	2 810	193,5
Total des vins commercialisés . . .	40 573	39 620	42 136	42 769	44 879	46 645	47 152	50 248	45 420	123,8
- Auto-consommés	11 550	14 300	13 680	13 200	13 000	13 500	12 760	10 500	8 400	90,9
Total des vins	52 123	53 920	55 816	55 969	57 879	60 145	59 912	60 748	53 820	116,5
* Champagnes (en millions de bouteilles)	19,4	20,8	18,7	19,5	22,2	25,8	31,3	35,7	27,4	-
APÉRITIFS ET VINS DE LIQUEUR										
- Consommation taxée										
appéritifs à base de vin	950	950	945	845	719	562	497	478	421	50,3
apéritifs à base d'alcool anisés . .	300	-	-	-	275	255	273	295	286	98,3
apéritifs à base d'alcool amers . .	100	100	100	95	90	85	85	80	78	80
vins doux naturels	-	-	-	220	292	345	404	457	316	-
vins de liqueur	48	49	55	61	58	83	69	69	69	143,7
Total consommation taxée	-	-	-	-	1 434	1 310	1 328	1 379	749	-
- Fraude (estimation)	70	70	75	75	80	80	85	90	90	128,6
Total des Apéritifs et Vins de liqueur .	-	-	-	-	1 514	1 390	1 413	1 469	839	-

EAUX DE VIE ET LIQUEURS										
- Consommation taxée										
eaux de vie	297	372	364	347	296	259	274	293	272	98,6
rhums	401	479	446	445	406	319	364	351	347	87,5
liqueurs et crèmes de cassis	77	79	78	79	71	69	72	80	68	103,9
Total	775	930	888	865	773	647	711	724	1 307	93,4
- Consommation déclarée et exonérée . (autoconsommation)	550	520	520	500	410	416	400	330	310	60
- Fraude (estimation)	350	350	345	345	340	340	335	330	310	94,3
Total	1 675	1 800	1 753	1 710	1 523	1 403	1 446	1 384	1 927	82,6
CIDRE										
- Commercialisé	4 410	4 758	4 228	4 203	3 830	3 525	3 088	2 853	2 380	64,7
- Autoconsommé	12 000	15 000	11 000	14 000	13 000	12 000	12 000	9 000	9 000	75,0
Total	16 410	19 758	15 228	18 203	16 830	15 525	15 088	11 853	11 380	72,2
BIÈRE	9 110	9 000	9 790	10 020	10 423	11 836	12 140	14 104	16 220	154,8
BOISSONS NON ALCOOLISÉES										
Eau minérales	3 955	4 280	4 718	5 202	5 450	6 720	6 900	8 080	7 434	204,3
Jus de fruits	30	50	70	110	110	150	200	260	260	866,7
Boissons gazeuses	-	-	-	-	3 140	4 250	4 495	4 925	5 762	-
Total	-	-	-	-	8 700	11 120	11 595	13 265	13 456	-

(1) Chiffres provisoires.

I - LES QUANTITES

Les principales caractéristiques de l'évolution des quantités de boissons consommées de 1950 à 1957 sont les suivantes (cf Tableau I) :

- Augmentation continue mais relativement lente du vin
- Recul marqué des apéritifs surtout des apéritifs à base de vin
- Baisse sensible des eaux de vie et liqueurs
- Diminution importante du cidre
- Augmentation rapide de la bière
- Développement remarquable des boissons sans alcool.

- Vins :

La consommation totale de vin qui est passée de 52,1 à 60,7 millions d'hectolitres de 1950 à 1957 s'est accrue de façon à peu près régulière, sauf en 1956 où elle s'est établie à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

Cette régularité masque toutefois des divergences assez considérables dans l'évolution des différentes catégories de vins. Les indices de quantités calculés sur la base 100 en 1950 s'établissent en 1957 à 120 pour les vins courants, 192 pour le champagne, 193 pour les autres vins d'appellation d'origine.

L'évolution du marché des vins courants semble à première vue assez désordonnée. Après avoir diminué en 1951, en dépit d'une baisse des prix, les quantités n'ont augmenté qu'à un rythme assez lent jusqu'en 1956, passant de 36,8 à 42,9 millions d'hectolitres, puis en dépit d'une hausse des prix se sont très fortement accrues en 1957, atteingant 46,3 millions d'hectolitres.

Les vins d'appellation contrôlées ont augmenté beaucoup plus rapidement que les vins courants ; ils ont doublé ou presque pendant cette période.

.../...

L'augmentation de la consommation de champagne s'est manifestée beaucoup plus tardivement (1954) que celle des autres vins d'appellation d'origine controlée et a été depuis 1955 beaucoup plus accentuée.

En réalité, la base 1950 est défectueuse en ce qui concerne ces derniers. En 1950 en effet, beaucoup de vins A.O.C. ont été vendus comme vins courants (vins de marque) et le fait que cette pratique a cessé en 1951 explique à la fois, le bond brutal de ces vins et le recul léger de la consommation des vins courants. Si l'on avait pris 1951 comme base la progression des vins d'appellation contrôlée aurait été moins accentuée que celle du champagne et ne serait guère intervenue qu'à partir de 1954.

La baisse constatée en 1957 a été provoquée par les gelées de 1956 qui ont détruit une partie du vignoble d'appellation ; sa reconstitution demendera au moins 5 ans (1).

- Apéritifs :

Le phénomène le plus marquant en ce domaine est la substitution des vins doux naturels aux apéritifs à base de vin à partir de 1953, que de la mise en application de la surtaxation des spiritueux. Les vins doux naturels, échappant à cette mesure, ont plus que doublé de 1953 à 1957, alors que la consommation des apéritifs à base de vin a très fortement décliné au cours de cette période et ne représente plus en 1957, que la moitié de celle de 1950.

Les apéritifs à base d'alcool, après avoir accusé une certaine baisse ont regagné du terrain depuis 1955 malgré les taxes très lourdes dont on les a frappées.

- Eaux de vie et Liqueurs :

Les eaux de vie et liqueurs en déclin régulier depuis 1951, ont diminué de 17 % de 1950 à 1957.

Seuls le cognac et l'armagnac ainsi que le whisky sont en augmentation. La progression du cognac n'est vraiment nette que depuis 1956. La consommation de whisky ne représente encore que de très faibles quantités bien qu'elle ait sextuplée de 1950 à 1957.

La consommation du rhum et des autres eaux de vie est en baisse très accentuée depuis 1954.

.../...

(1) - Mais les stocks en chais des producteurs et des négociants constituent un volant considérable.

- Cidre :

Les quantités consommées ont diminué de 28 % de 1950 à 1957. dont 25 % pour l'autoconsommation et 46 % pour le cidre commercialisé qui représente moins du quart de la production totale.

- Bière :

La consommation de bière en augmentation depuis 1951 connait depuis 1955 un rythme de progression particulièrement rapide qui s'est encore accéléré en 1957. Son indice calculé sur la base 100 en 1950 s'est établi, cette dernière année, à 154,8 contre 132,3 en 1956.

- Boissons sans alcool

Le tableau des quantités fait apparaître la progression particulièrement rapide depuis 1954 de la consommation des boissons sans alcool. Les étés chauds et secs (1955 notamment) s'y distinguent nettement tandis que 1956, année fraîche et humide, marque le pas. La consommation des eaux minérales a doublé, celle des jus de fruits se trouve en 1957 à l'indice 806. L'impression que l'on peut tirer de telles augmentations doit être tempérée par la faiblesse relative des quantités vendues et des chiffres d'affaires qui leur correspondent.

REMARQUES SUR LA CONSOMMATION DE BOISSONS EN 1958

D'importantes modifications se sont produites en 1958. La stabilisation du pouvoir d'achat ainsi qu'une hausse particulièrement vive des prix, ont entrainé un très net recul de la consommation, sauf sur la bière et les boissons gazeuses qui ont, au contraire, enregistré de fortes augmentations.

Le marché du vin qui avait continué à progresser en 1957 s'est brusquement effondré. Les quantités consommées (55,4 millions d'hectolitres) se retrouvent à un niveau inférieur à celui de 1952. La baisse a été plus marquée sur les vins A.O.C. que sur les vins courants.

.../...

La tendance à la baisse des apéritifs qui avait marqué un temps d'arrêt en 1957 s'est de nouveau manifestée. Le recul des eaux de vie et liqueurs a été modéré, mais celui du cidre beaucoup plus accusé.

Les boissons sans alcool ont continué à progresser, mais à un rythme beaucoup plus lent car seules les boissons gazeuses se sont accrues alors que les jus de fruits sont restés stables et que les eaux minérales ont fléchi.

La bière a bénéficié du déclin de la plupart des autres boissons ; son taux annuel d'augmentation a été porté à 15 %.

II - LA VALEUR FINALE DES BOISSONS CONSOMMEES

Le calcul de la valeur finale des consommations de boissons doit tenir compte des prix pratiqués dans les différents lieux de consommation : à la ferme (autoconsommation), à domicile, dans les cantines et collectivités et dans les hôtels, cafés, restaurants. Aussi, avant d'étudier l'évolution générale des dépenses de boissons, est-il utile dans une première partie, de préciser les prix retenus pour chacun des quatre grands secteurs.

A - Définitions

L'autoconsommation a été évaluée aux prix à la production, et la consommation à domicile aux prix de détail.

La consommation hors du domicile est généralement évaluée au prix de gros, mais cette convention ne permet pas de mesurer la véritable dépense des consommateurs. Pour étayer les commentaires qui suivent nous avons donc distingué les deux cas suivants :

- la consommation aux prix forts, dans les hôtels, cafés, restaurants et salles de spectacles.

.../...

- La consommation à prix réduit dans les collectivités (établissements d'enseignement, hôpitaux, sanatoria, cliniques militaires, collectivités religieuses, hospices de vieillards) ainsi que dans les cantines d'entreprises et d'administration. (cf Annexe XV).

Pour les premières, des hypothèses sur les marges pratiquées par les établissements qui débitent des boissons ont dû être faites. D'après le Service de la Répression des Fraudes, ceux-ci ont le droit de doubler leur prix d'achat. C'est là un minimum, valable, en principe pour la vente au comptoir. Certains établissements de luxe ont le droit de dépasser cette règle et, d'autre part, la vente à la terrasse des cafés comporte un supplément de prix.

En fait, les marges sont très variables selon les établissements et il est tout à fait impossible de procèder à un calcul offrant quelque précision. On peut seulement affirmer que le coefficient multiplicateur 2 est un minimum et que le coefficient 3 constitue une limite supérieure qui n'est sûrement pas atteinte. Après consultation des professionnels, nous nous sommes arrêtés aux considérations suivantes :

- Le vin est, dans les cafés, exclusivement débité au comptoir et, dans les restaurants on peut admettre que la règle du doublement n'est pas dépassée. Pour les vins de grande classe le coefficient 2 n'est pas atteint sauf dans les restaurants de grand luxe, boites de nuit (pour le champagne) où il est nettement dépassé.

Nous retiendrons pour le vin le coefficient 2.

La désaffection du public vis à vis des apéritifs à base de vin semble avoir conduit les établissements à baisser leurs marges sur ces produits. Nous adopterons le coefficient 2 jusqu'en 1953 et le coefficient 1,8 à partir de 1954.

En ce qui concerne les apéritifs à base d'alcool, les vins doux naturels et les vins de liqueur, il semble qu'on puisse admettre le coefficient 2,2.

Pour les eaux de vie, les eaux de vie de cidre, les eaux de vie de fantaisie et le rhum seront comptés au coefficient 2 et les autres eaux de vie au coefficient 2,5.

.../...

Pour les autres boissons on a admis le coefficient 2,5.

Aux chiffres retenus pour les hôtels, cafés, restaurants on pourrait ajouter les pourboires. Si la règle de 10 % est souvent dépassée, en revanche il y a un grand nombre de petits débits de boissons où le "patron" est seul et ne reçoit pas de pourboires. Il semble qu'il faille adopter une moyenne de 8 %. Le tableau II ne comprend pas la valeur du pourboire.

Pour les consommations dans les cantines et les collectivités les majorations sur les prix de gros à appliquer sont très variables. Dans une clinique les prix sont beaucoup plus élevés qu'à l'assistance publique et dans une cantine d'usine, mais on n'y consomme pas les mêmes boissons. Comme les effectifs de loin les plus nombreux sont ceux des cantines, des établissements d'enseignement et restaurants universitaires et des hôpitaux et hospices, nous avons admis pour toutes les boissons, une marge bénéficiaire moyenne très réduite, correspondant au coefficient uniforme de 1,33 sauf pour les eaux de vie, pour lesquelles le coefficient 1,75 a été retenu.

L'application de ces différents coefficients a permi l'établissement du tableau II sur "l'évolution de la valeur finale des consommations".

B - EVOLUTION DES DEPENSES

1 - Evolution générale

La valeur des consommations de boissons a augmenté de 70 % de 1950 à 1957 (cf Tableau II)

Le rythme d'augmentation relativement modéré de 1950 à 1953 s'est depuis légèrement accentué par suite notamment de la hausse des prix. Cette hausse ayant été beaucoup plus rapide sur les boissons dont la consommation a peu augmenté que sur les autres, les disparités entre les différentes catégories de boissons constatées dans l'évolution des quantités sont atténuées en ce qui concerne les dépenses. Le cidre mis à part les indices partiels des dépenses ne varient en 1957 qu'entre 149 pour les eaux de vie et liqueurs et 260 pour la bière. Trois grands groupes de boissons

.../...

TABLEAU II

ÉVOLUTION DE LA VALEUR FINALE DE LA CONSOMMATION DE BOISSONS

Indice base 100 en 1950

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958 (1)
Vin	100	93	107	108	117	128	137	159	181
Apéritifs	100	100	114	116	125	134	148	165	172
Eaux de vie et liqueurs . .	100	124	129	128	127	126	139	149	161
Bière	100	124	167	178	187	207	220	260	374
Cidre	100	113	110	110	104	102	104	108	133
Boissons sans alcool	100	112	137	136	145	187	200	230	251
Total . .	100	103	118	120	127	139	149	171	196

(1) Chiffres provisoires

peuvent être distingués quand on envisage l'évolution des dépenses de 1950 à 1957.

- Boissons en progrès lent : cidre (12 %)

- boissons en expansion moyenne : eaux de vie et liqueurs (49 %), vins (59 %), apéritifs (65 %)

- boissons en progrès rapide : boissons sans alcool (128 %) bière (160 %).

2 - Structure des dépenses

La répartition des dépenses sera étudiée selon les catégories de boissons et selon les différents lieux ou types de consommation.

a - Catégories de boissons (cf graphique II)

La part de chaque catégorie de boissons dans les dépenses totales s'est sensiblement modifiée au cours de la période étudiée.

La valeur de la consommation de vin (1) représente la moitié de la valeur de la consommation totale des boissons. Toutefois en dépit de la rapide progression des vins A.O.C. sa part sur le marché total des boissons est en légère diminution. Elle n'est plus que de 50,3 % en 1957 contre 53,9 % en 1950.

Les apéritifs se classent immédiatement après le vin en ce qui concerne les dépenses ; toutefois leur importance relative est stationnaire : 14,4 % contre 14,2 %.

La bière grâce à une progression particulièrement rapide au cours de ces dernières années occupe la troisième place. Sa part sur le marché a augmenté très rapidement et a atteint 12,7 % en 1957 contre 8,2 % en 1950.

Les eaux de vie et liqueurs ont été reléguées au 4ème rang par le développement de la bière. Elles ne représentent plus que 11,1 % des dépenses totales contre 12,7 % en 1950.

.../...

(1) - calculée aux prix courants.

GRAPHIQUE II

Structure de la valeur finale des boissons de 1950 à 1957

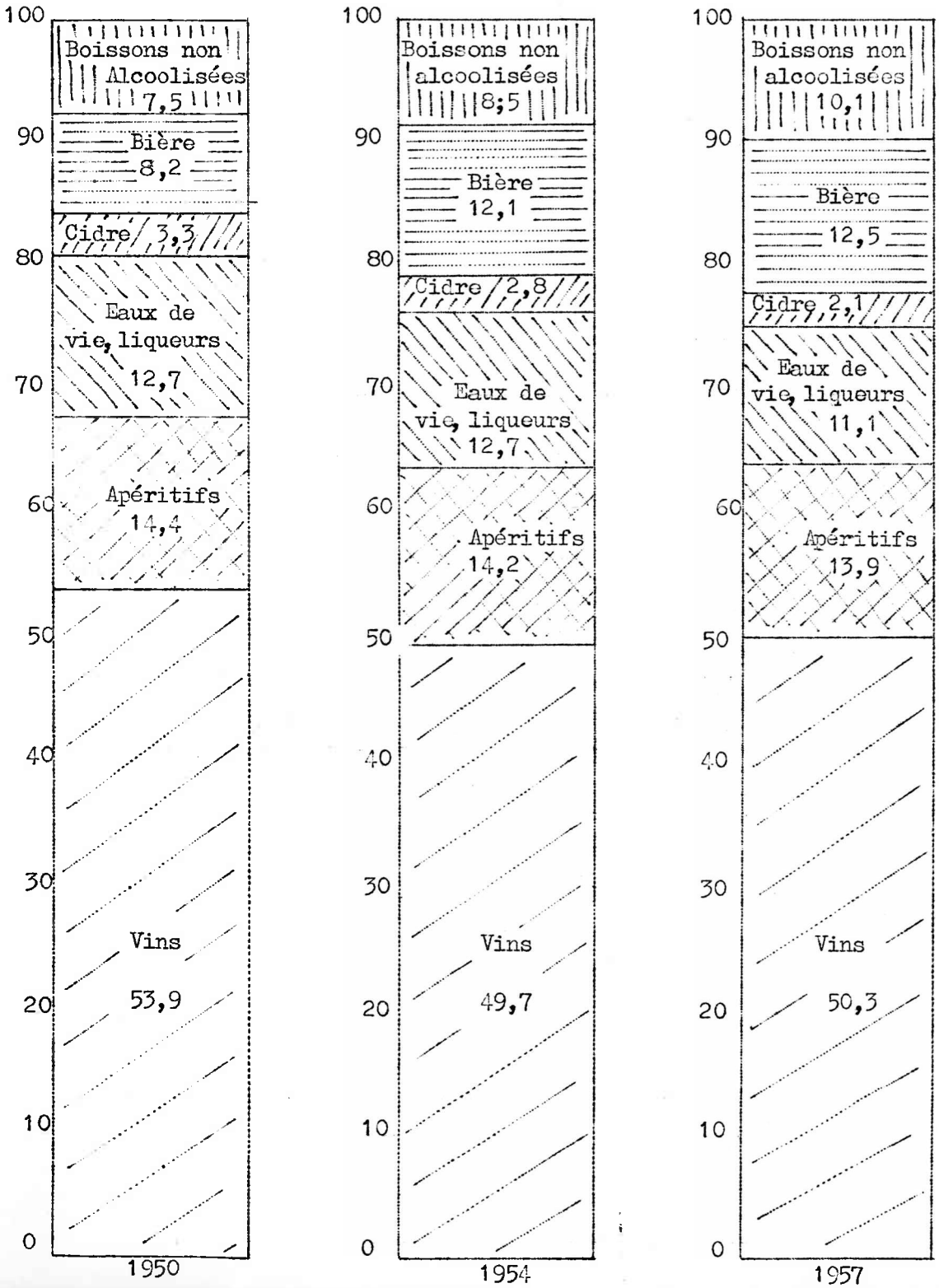

TABLEAU III. - VALEUR FINALE
de 1950 à 1958 - RÉPARTITION

	Consommation à domicile		Consommation hors du domicile		Total
	Auto-consommation	Achats	Cantines et collectivités	Cafés et Restaurants	
	1950				
Vins	40	264	15	74	393
Apéritifs	-	34	5,6	65,6	105,2
Eaux de vie et liqueurs	4	27,7	9,4	51,3	92,4
Bière	-	13,6	1,0	45,4	60,0
Cidre	11	10,0	0,8	3,0	24,8
Boissons sans alcool	-	11	0,3	43,3	54,6
Total	55	360,3	32,1	282,6	730,0
	1953				
Vins	37	287	16	87	427
Apéritifs	-	39	6,5	76,9	122,4
Eaux de vie et liqueurs	4,8	35,0	12,3	66,5	118,6
Bière	-	21,8	1,8	83,3	106,9
Cidre	12	11,2	0,9	3,3	27,4
Boissons sans alcool	-	19	0,5	54,8	74,3
Total	53,8	413,0	38,0	371,8	876,6
	1956				
Vins	40	361	19	118	538
Apéritifs	-	47	8,6	100,8	156,4
Eaux de vie et liqueurs	4,2	39,0	13,2	72,8	129,2
Bière	-	26,4	2,3	103,2	131,9
Cidre	12	10,0	0,8	3,0	25,8
Boissons sans alcool	-	28	0,7	80,7	109,4
Total	56,2	511,4	44,6	478,5	1090,7

(1) Chiffres provisoires.

C.R.E.D.O.C.
BIBLIOTHÈQUE

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

-:-:-:-

LA CONSOMMATION DES BOISSONS EN FRANCE
DE 1950 à 1958

E R R A T A

pp. 4 et 5 — Tableau I : Eaux de vie et liqueurs
premier total (année 1958) : lire 687 au lieu de 1.307
second total (année 1958) : lire 1.307 au lieu de 1.927

p. 6 — 2ème alinéa : 4ème et 6ème lignes : lire 1952 au lieu de 1951

p. 10 — Tableau II :
ligne "vin" (année 1958) : lire 200 au lieu de 181
ligne "total" (année 1958) : lire 207 au lieu de 196

p. 13 — Tableau III :
les modifications concernent l'année 1958
ligne "vin" : consommation dans les cafés et restaurants : lire 171 au lieu de 94
consom. totale : lire 787 au lieu de 710
ligne "total" : consommation dans les cafés et restaurants : lire 652,6 au lieu de 575,6
consom. totale : lire 1.511,1 au lieu de 1.434,1

p. 23 — La première partie réservée aux quantités est précédée d'une introduction dont certains éléments intéressent l'ensemble de l'étude. Le lecteur y trouvera notamment des remarques sur les définitions, le régime légal et fiscal des boissons alcooliques, la méthode utilisée et les difficultés rencontrées.

p. 61 — Supprimer la phrase en bas de page avant les notes.

p. 64 — Lire : "production d'alcools (eaux de vie) au lieu de "production d'alcool"

p. 85 — 5ème alinéa : lire "au tableau de la page 59" au lieu de "au tableau 16"

p. 90 — 3ème ligne : lire "connue" au lieu de "comme"

p. 109 — 5ème alinéa : lire "on a calculé un prix moyen pondéré du vin de 10° au lieu de "au prix moyen"

p. 115 — 1er alinéa : lire "tableau 58 bis" au lieu de "tableau 58"

p. 115 — 3ème alinéa : lire "tableaux 11 et 12" au lieu de "tableau 9"

C R E D O C
N° 33

.../...

R 15

-8 SEP. 1970

p. 123 — 2ème alinéa : lire "tableau 65" au lieu de "tableau 24"

p. 125 — La note (1) "tableau 56" correspond au mot "commercialisé" et non à "vins courants"

p. 155 — Lire "tableau 35" au lieu de "tableaux 35 et 36"

p. 156 — Lire:"tableau 36" au lieu de "tableaux 35 et 36"

p. 216 — Lire:"tableau 59" au lieu de "tableau 107" dans la note (1)

p. 220 — Annexe 5, note (4) : lire "tableau 12 bis" au lieu de "tableau 19"

p. 227 — Avant dernière ligne : lire "en alcool de lie, de pomme" au lieu de "lie de pomme".

DES CONSOMMATIONS DE BOISSONS
PAR TYPES D'UTILISATEURS

en milliards de francs

Consommation à domicile		Consommation hors du domicile		Total	Consommation à domicile		Consommation hors du domicile		Total
Auto-consommation	Achats	Cantines et collectivités	Cafés et Restaurants		Auto-consommation	Achats	Cantines et collectivités	Cafés et Restaurants	
1951					1952				
43	239	14	72	368	41	280	16	84	421
-	35	5,6	65,6	106,2	-	39	6,4	75,0	120,4
4,3	33,6	12,0	65,0	114,9	4,7	35,4	12,4	66,9	119,4
-	15,5	1,3	57,6	74,4	-	21,0	1,7	77,3	100,0
13	11,0	0,8	3,2	28,0	12	11,1	0,9	3,3	27,3
-	14	0,4	46,5	60,9	-	17	0,5	57,1	74,6
60,3	348,1	34,1	309,9	752,4	57,7	403,5	37,9	363,6	862,7
1954					1955				
36	311	17	97	461	38	339	18	107	502
-	42	7,2	82,2	131,4	-	43	7,8	90,6	141,4
4,2	35,7	12,2	65,9	118,0	4,3	34,6	12,0	65,6	116,5
-	22,8	1,9	87,6	112,3	-	26,2	2,1	96,0	124,3
11	10,8	0,8	3,2	25,8	11	10,5	0,8	3,0	25,3
-	21	0,6	57,4	79,0	-	26	0,7	75,7	102,4
51,2	443,3	39,7	393,3	927,5	53,3	479,3	41,4	437,9	1011,9
1957					1958 (1)				
37	430	23	137	627	47	540	29	94	710
-	57	9,1	106,7	172,8	-	57	9,7	114,0	180,7
3,7	43,4	13,9	76,8	137,8	4,2	46,4	15,1	83,1	148,8
-	30,8	2,5	122,4	155,7	-	44,3	3,6	176,3	224,2
12	10,7	0,8	3,2	26,7	16	12,5	0,9	3,7	33,1
-	32	0,8	93,0	125,8	-	32	0,8	104,5	137,3
52,7	603,9	50,1	539,1	1245,8	67,2	732,2	59,1	575,6	1434,1

Les boissons non alcoolisées, grâce à de remarquables progrès, tendent à avoir une importance presque aussi grande que les eaux de vie et liqueurs : 10,1 % contre 7,5 % en 1950.

Le cidre est en régression rapide, sa part déjà faible sur le marché en 1950, 3,3 % n'est plus que de 2,1 % en 1957.

b - Types de consommation

La répartition des dépenses selon les types de consommation met en évidence l'importance de la consommation à domicile et celle de la consommation dans les hôtels, cafés, restaurants (cf tableau III).

Autoconsommation

L'autoconsommation a légèrement fléchi en valeur absolue : 52,7 milliards de francs en 1957 contre 55 milliards en 1950. La baisse des quantités consommées par les producteurs n'a pas été compensée par la hausse des prix à la production.

La valeur totale des consommations ayant augmenté de 70 % au cours de la période étudiée, l'autoconsommation ne représente plus en 1957 que 4,2 % des dépenses totales de boissons contre 7,5 % en 1950.

L'autoconsommation n'intéresse que le vin, les eaux de vie et le cidre. Sa part dans les dépenses entraînées par chacune de ces boissons est faible, sauf pour le cidre où elle s'élève à 45 % en 1957 contre 5,9 % pour le vin et 2,7 % pour les eaux de vie.

La consommation à domicile

La consommation à domicile représente un peu moins de la moitié des dépenses totales de boissons. De 1950 à 1957, sa part s'est maintenue autour de 48 - 49 %.

La valeur de la consommation à domicile est très variable dans chaque groupe de boissons : d'environ 68 % pour le vin, (80 % pour les vins courants), 40 % pour le cidre, 30 % pour les eaux de vie et liqueurs et 20 % pour la bière et les boissons sans alcool. Elle s'est très peu modifiée au cours de la période étudiée sauf pour la

.../...

bière et les boissons sans alcool. Pour la première elle est en léger recul, 19,8 % contre 22,6 %, pour les secondes elles est au contraire en progrès : 25,4 % contre 20 %.

La consommation dans les hôtels, cafés, restaurants

Les dépenses dans les hôtels, cafés, restaurants en très nette progression, ont représenté en 1957, 43 % de l'ensemble de dépenses des particuliers pour les boissons contre 42 % en 1954 et 39 % en 1950.

La part de ces établissements dans les dépenses totales a diminué pour les boissons sans alcool (' 74 % contre 79 %') est restée stationnaire pour le cidre (12 % contre 12,6 %) et les apéritifs (61,7 % contre 62,4 %), a légèrement augmenté pour les eaux de vie et les liqueurs (56 % contre 54 %), la bière (' 79 % contre 75,6 %) et le vin (. 22 % contre 19 %').

La consommation dans les cantines et collectivités

Les dépenses de boissons dans les cantines et collectivités ne représentent que 4 % de l'ensemble des dépenses.

Dans la valeur totale des consommations de chaque boissons, la part de ces établissements, de l'ordre de 10 % pour les eaux de vie et liqueurs et 5,5 % pour les apéritifs, n'atteint plus que 3,7 % pour le vin, 1,6 % pour la bière et est inférieure à 1 % pour le cidre et les boissons sans alcool.

L'importance relative des cantines et collectivités pour les eaux de vie et liqueurs ainsi que les apéritifs provient de ce que les consommations des militaires dans les mess et cantines sont comprises dans le total des dépenses (cf annexe XV).

En résumé les dépenses de boissons tendent à se partager à peu près également entre la consommation à domicile et la consommation hors du domicile qui représentent respectivement en 1957 : 48,5 % et 47,3 % de la valeur totale des consommations.

.../...

III - LES VOLUMES (dépenses en francs constants)

a - Définitions

Lorsqu'il s'agit de calculer un indice composite, c'est à dire comprenant des produits de nature et de valeurs différentes, dont il ne peut être question d'additionner les quantités, on additionne les valeurs de ces produits. Ces valeurs sont calculées, non plus en multipliant les quantités par les prix de l'année, mais en les multipliant par les prix d'une année de référence choisie vers le milieu de la période envisagée (1954 pour la période 1950/1957). Les résultats sont ensuite ramenés à la base 100 de la 1ère année de cette période (1950).

De tels indices appelés "indices de volume" sont en quelque sorte des indices de quantités globales dans le calcul desquelles l'unité de quantité (ici l'hectolitre) est remplacée par une unité monétaire fictive : le franc constant.

Les résultats toutefois, ne sont pas identiques à ceux que donnerait le calcul d'un indice global des quantités s'il était réalisable, puisqu'en prenant pour base l'unité "franc constant" (franc 1954) on tient compte des modifications intervenues dans la qualité des produits consommés. Ainsi pour les vins, l'indice du volume croît très légèrement plus vite que l'indice des quantités à cause de l'amélioration progressive du degré des vins courants et de l'accroissement continu de la proportion des vins d'appellation d'origine contrôlée dans le total des vins consommés. (1)

Dans le calcul des quantités entrent les quantités commercialisées et les quantités non commercialisée (consommation des producteurs).

Les prix adoptés sont, pour l'autoconsommation les prix à la production et pour la production commercialisée, les prix de gros qui sont considérés comme plus représentatifs des valeurs relatives des diverses boissons que les prix de détail, les marges de distributions étant variables.

.../...

---

(1) - Cette orientation de la demande vers des boissons de qualité supérieure est absolument générale. On la remarque aussi bien pour les vins que pour les eaux de vie et les liqueurs.

Cette méthode de calcul présente le marché des boissons sous un aspect particulièrement intéressant pour les producteurs. Elle permet de comparer l'évolution de qhaque boisson dans la consommation globale, ce qui ne pouvait être fait à partir de l'étude des quantités et d'avoir une répartition des boissons dans le marché total plus près de la réalité que celle pouvant être déduite de l'étude des valeurs, car elle élimine l'influence des variations de prix et de la diversité des marges supportées par chaque boisson.

b - Evolution de la consommation en volume

Le graphique III met en évidence les divergences d'évolutions, particulièrement accusées depuis 1953, des différentes catégories de boissons à prix constant. Il permet de classer celles-ci en trois grands groupes:

- boissons en recul marqué : cidre, apéritifs, eaux de vie et liqueurs

- boissons en expansion moyenne : vins

- boissons en progrès rapide : bière et boissons sans alcool.

Ce classement est assez différent de celui déduit de l'étude des dépenses effectivement payées par le consommateur dans lequel les apéritifs et eaux de vie, en raison de l'augmentation rapide de leurs prix avaient une évolution identique à celle du vin. Ici au contraire, ces deux catégories de boissons accusent un recul marqué qui les distingue du vin pour les rapprocher du cidre.

La consommation de vin a évolué à peu près de la même manière que la consommation totale. Son indice se situe toutefois à un niveau légèrement supérieur surtout de 1954 à 1956 ; il atteint 127 en 1957 contre 121 pour la consommation totale. Cette situation provient essentiellement de la progression des vins A.O.C. : champagne (83 %), autres vins A.O.C. (75 %) car l'augmentation des vins courants qui avait été assez faible jusqu'en 1956 n'atteint que 20,5 % en 1957.

Les apéritifs en recul marqué dès 1954, ont diminué de 13 %. La baisse des apéritifs à base de vin (50 %) et des apéritifs à base d'alcool (5 %), n'a pu être compensée par l'augmentation remarquable

.../...

GRAPHIQUE III

EVOLUTION DU VOLUME DE LA CONSOMMATION DE BOISSONS

Indice base 100 en 1950

Légende

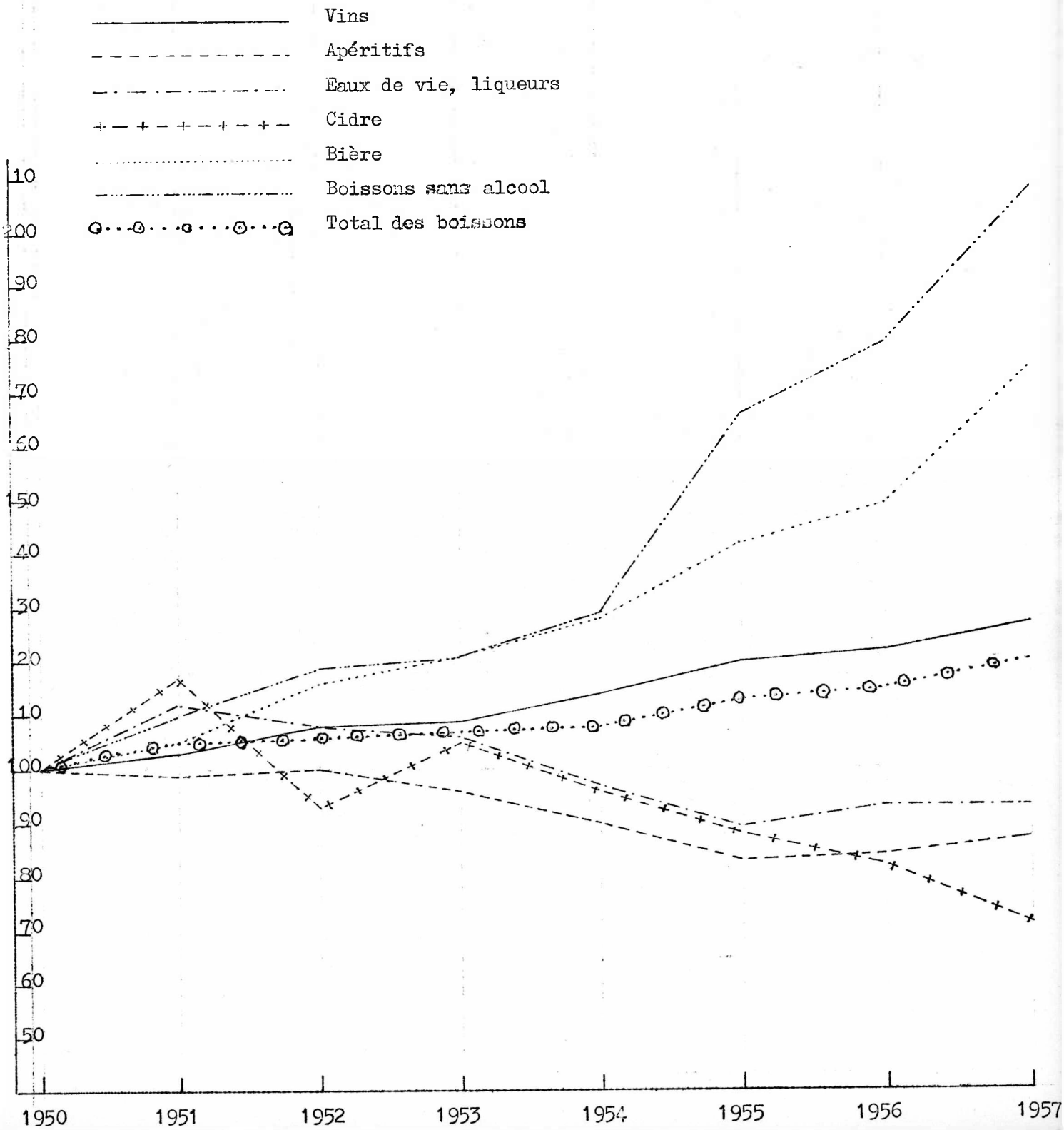

des vins de lisueur (121 %) et des vins doux naturels (137 %) qui tendent de plus en plus à se substituer aux apéritifs proprement dits.

La consommation d'eaux de vie et liqueurs qui s'était maintenue à un niveau relativement élevé jusqu'en 1953 a ensuite fléchi et se trouve en 1957 à l'indice 87.

La consommation de cidre malgré des pointes relativement accusées en 1951 et 1953 est celle qui a enregistré la plus forte diminution (29 %). Ce mouvement a été beaucoup plus marqué sur la production commercialisée (-36 %) que sur l'autoconsommation (- 20 %).

La bière s'est accrue de près de 75 %. Son taux annuel de progression à peu près régulier de 1950 à 1956 a fortement augmenté en 1957.

La consommation de boissons sans alcool est celle qui a enregistré le plus forte accroissement. Elle a plus que doublé au cours de la période étudiée. Sa progression comparable à celle de la bière jusqu'en 1954 a été ensuite encore plus rapide. L'augmentation des eaux minérales a été à peu près identique à celle de l'ensemble de ce poste (105 %), celle des boissons gazeuses n'a atteint que 69 %, mais celle des jus de fruits s'est élevée à 642 %.

c - Structure de la consommation

Le graphique IV fait resortir l'importance du vin sur lemarché des boissons une fois éliminées les variations de prix et les marges des détaillants.

La part du vin dans la consommation totale à prix constants nettement supérieure à 50 % s'est sensiblement accrue au cours de la période étudiée, passant de 53,8 % à 56,2 %, la demande de vin ayant augmenté plus rapidement que celle de l'ensemble des boissons.

Le reste du marché des boissons, si l'on ne tient pas compte du cidre dont la part dans la consommation a fortement décliné (2,4 % contre 4, 1 %), tend à se partager entre les boissons alcoolisées (apéritifs et eaux de vie et liqueurs) et les autres boissons (bière et boissons sans alcool).

.../...

GRAPHIQUE IV

Evolution et structure de la consommation de boissons en volume de 1950 à 1957.

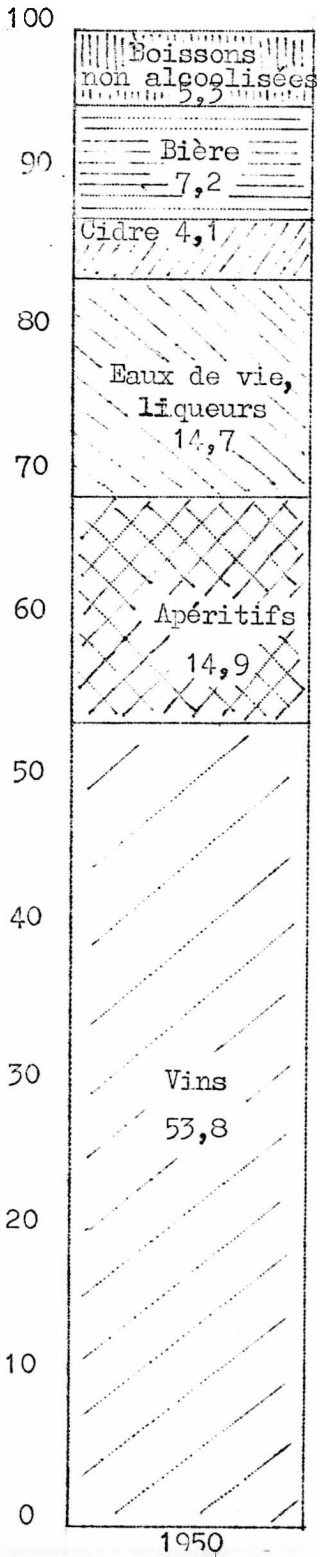

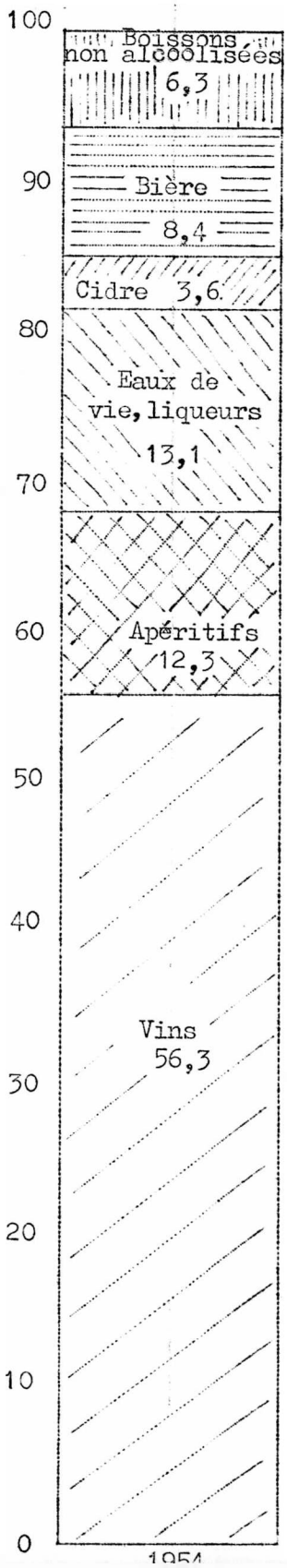

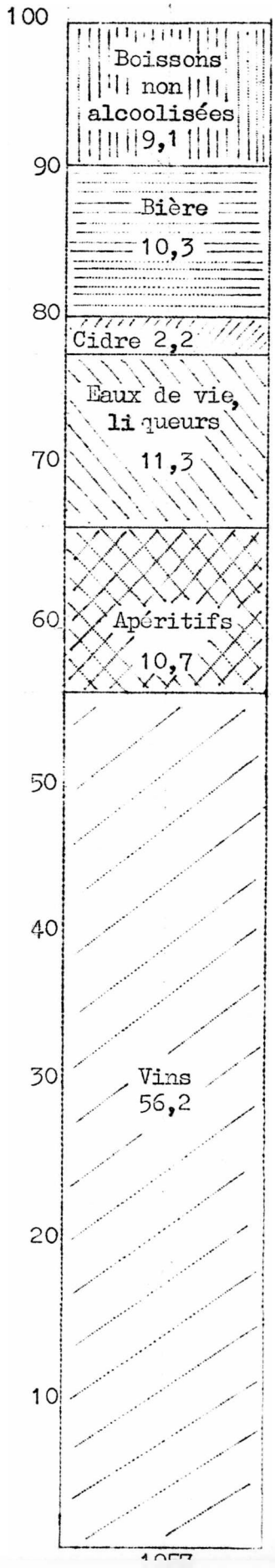

Les apéritifs ainsi que les eaux de vie et liqueurs représentent encore 22 % du marché mais leur part en déclin régulier est passée de 14,9 % à 10,7 % pour les premiers et 14,7 % à 11,3 % pour les seconds.

L'importance relative de la bière et des boissons non alcoolisées est légèrement plus faible que celle des deux autres catégories de boissons, mais s'en rapproche de plus en plus.

Alors qu'en 1950, la part de la bière dans le marché total était inférieure de plus de moitié à celle des apéritifs que celle des boissons sans alcool l'était de près des deux tiers, en 1957, la part respective de ces deux catégories de boissons, 10,3 et 9,1 % est presque comparable à celle des apéritifs : 10,7 %.

PREMIERE PARTIE

LES QUANTITES

- INTRODUCTION -

La mesure, année par année, des quantités consommées et des sommes affectées à l'achat des diverses boissons soulève de grosses difficultés :

- parce que les quantités autoconsommées par les producteurs sont généralement évaluées sur des bases peu sûres,

- parce que les quantités commercialisées sont dans une proportion importante consommées hors du domicile, dans les restaurants, cantines, débits de boissons de tous ordres, à des prix plus élevés que pour la consommation à domicile. Or cette proportion est très variable selon la boisson considérée et généralement mal connue.

- Enfin, parce que l'observation des prix pour la consommation à domicile est notoirement insuffisante et qu'en outre pour la consommation hors du domicile, les prix varient considérablement selon les débits de boisson.

Il est impossible en ce domaine, de faire appel aux enquêtes auprès des consommateurs, auxquels on ne peut demander d'enregistrer le détail des consommations au café, au restaurant, dans les lieux de spectacle, etc...

.../...

- DEFINITIONS -

Nous appelons boissons les liquides consommés habituellement froids. Par conséquent, le lait, le café, le thé et les infusions sont exclus.

On peut diviser les boissons en quatre classes :

a - les vins

b - les spiritueux (apéritifs, eaux de vie et liqueurs)

c - les boissons à faible degré d'alcool (bière, cidre)

d - les boissons sans alcool (eaux minérales, limonades, sirops, jus de fruits).

Quelques précisions sont nécessaires en ce qui concerne les spiritueux.

Les vins de liqueur sont obtenus avec des vins et des moûts, concentrés ou non, auxquels on a ajouté soit avant, soit pendant, soit après la fermentation, une dose d'alcool plus ou moins importante, sans cependant que la richesse alcoolique réelle du vin de liqueur obtenu dépasse 23°, pour stopper toute fermentation ou remonter en degré les produits de base.

Entrent dans la catégorie des vins de liqueur, et sont consommés en l'état : les Porto, Madère, Marsala, Samos, les Muscats de Tunisie et, une partie du Muscat de Frontignan élaboré en V.D.L.

Les Mistelles sont des moûts de raisins non fermentés additionnés d'alcool qui permet leur conservation. Les Mistelles servent de matière première dans la fabrication des apéritifs, à base de vin. Elles ne sont pas consommées en l'état (1).

.../...

---

(1) - Sauf le Pineau qui est un mélange de moût non fermenté des aires de production du Cognac et d'Eau de vie de Cognac. Le Pineau sera compté parmi les vins de liqueur.

Les apéritifs à base de vin doivent contenir au moins 80 % de produits venant de la vigne (soit mistelles, soit vin ordinaire) auxquels on a ajouté des sucres et des extraits ou des infusions de certaines plantes (quinquina par exemple). Dans cette catégorie entrent aussi les Vermouths qui sont plus habituellement faits avec du vin ou du moût de raisin blanc.

Les apéritifs à base d'alcool sont obtenus à partir d'alcools fournis par la Régie (Amers, Pastis), leur définition légale est la même que celle des liqueurs.

Les Eaux de vie sont les produits de la distillation du vin, de marcs, de cidre, de certains fruits, de la canne à sucre, de grains.

Les liqueurs sont des eaux de vie ou alcools aromatisés soit par macération de substances végétales, soit par distillation en présence de ces mêmes substances, soit par addition de produits de la distillation en présence de l'alcool. Elles sont en outre sucrées.

- LE REGIME LEGAL ET FISCAL DES BOISSONS ALCOOLIQUES -

Aucune boisson alcoolique ne peut circuler sans avoir acquitté les droits de circulation.

La consommation des différentes boissons alcooliques ne peut, sauf cas particuliers, être différenciée qu'autant que le permet le produit des taxes qu'elles supportent. C'est pourquoi il importe de connaître les ressources qu'offre à cet égard le régime fiscal.

L'Etat ayant le monopole des alcools, toute vente d'alcool pur (que ce soit pour la fabrication d'apéritifs, le mutage des vins, la parfumerie ou la pharmacie), ne peut être effectuée que par le Service des alcools.

Les vins, cidres et poirés supportent un droit de circulation fixé à l'hectolitre, plus une taxe sur le chiffre d'affaires. Ces droits et taxes sont deux fois plus élevés pour le vin que pour les cidres et

.../...

poirés. A ces droits et taxes s'ajoutent, pour les vins doux naturels et les vins mousseux (1), un droit spécial (de 16.200 Fr par hectolitre d'alcool pur) sur l'alcool de mutage qu'on leur a ajouté (2).

Les spiritueux, c'est-a-dire les apéritifs, les eaux de vie et liqueurs, sont imposés en raison de la quantité d'alcool pur qu'ils contiennent.

Les droits supportés par les spiritueux comprennent :

a - un tarif spécial pour les vins de liqueur d'appellation d'origine contrôlée (y compris le Porto, le Madère et, à partir de 1956, le Samos) et les crèmes de cassis. (On ne peut donc distinguer les crèmes de cassis des vins de liqueur) (3).

b - un tarif spécial pour le Rhum (4)

c - un tarif général pour tous les autres spiritueux, qu'il s'agisse d'apéritifs, d'eaux de vie ou de liqueurs (5)

A ces droits s'ajoutent : - une surtaxe pour les apéritifs à base de vin ou d'alcool (6)

- une seconde surtaxe pour les apéritifs à base d'alcool (7)

et enfin les taxes sur le chiffre d'affaires.

.../...

---

(1) - y compris, bien entendu, le Champagne.

(2) - Chaque "appellation" ayant son degré de mutage propre (par exemple 5 % du volume des moûts), on peut calculer les quantités de vins doux naturels et de vins mousseux fabriqués.

(3) - En 1956 : 43.000 francs par hectolitre d'alcool pur

(4) - " " : 75.000 " " " " "

(5) - " " : 86.000 " " " " "

(6) - " " : 30.000 " " " " "

(7) - " " : 30.000 " " " " "

- METHODE UTILISEE ET DIFFICULTES RENCONTREES -

Le calcul des dépenses des consommateurs repose sur la détermination des quantités consommées en France et l'évaluation des prix moyens de vente au détail pour chaque boisson.

La détermination des quantités résulte en principe du calcul : Production + balance du commerce extérieur + balance des stocks en fin d'année.

Malheureusement, la balance des stocks n'est pas toujours connue. Dans certains cas, la consommation suit d'assez près la production (eaux minérales par exemple) et dans d'autres cas, on peut faire état des sorties des chais (bouteilles de Cognac ou de Champagne par exemple), de sorte que les variations des stocks à la production sont éliminées, mais non les variations des stocks chez les négociants.

Dans quelques rares cas, pour les jus de fruits on a eu recours à une nouvelle méthode, on s'est servi du chiffre d'affaires des producteurs, augmenté des marges de distribution connues.

Une des grosses difficultés rencontrées réside dans l'estimation des quantités d'alcools vendues en fraude et leur utilisation. A défaut d'autres renseignements, nous avons adopté l'estimation des Contributions Indirectes (200.000 hectolitre d'alcool pur) et nous avons admis que 40 % étaient vendus par les bouilleurs de cru à leurs parents et amis, que 25 % servaient à la fabrication clandestine d'apéritifs et que 35 % étaient vendus à des hôtels et restaurants sous forme d'eaux de vie. Il s'agit là d'une estimation arbitraire qui pourra être révisée (1).

Pour les prix on a utilisé, chaque fois que cela a été possible, les prix observés par l'I.N.S.E.E. à Paris et dans 17 villes de province.

Le plus souvent (cas des vins d'appellation, de la plupart des spiritueux, des limonades notamment) il n'existe pas d'observation des prix. On a alors fait usage du catalogue d'une grande maison de commerce ou d'autres sources.

.../...

---

(1) - On pourra voir dans la 1ère Partie au chapitre Eaux de Vie et liqueurs, comment on a été conduit à cette estimation.

Le calcul des prix de vente se complique du fait de la très grande variété des qualités mises en vente (vins d'appellation par exemple). Il a fallu procéder à des essais de ventilation des quantités vendues par les qualités groupées en plusieurs niveaux de prix. Ces groupements, assez artificiels, ont posé des problèmes délicats.

Parmi les difficultés rencontrées, il en est une qu'il faut souligner : les vins de qualité, les eaux de vie, subissent un vieillissement d'abord chez le producteur, ensuite très souvent chez le négocient avant d'être achetés par les particuliers. Nous n'avons pas à tenir compte du vieillissement chez le producteur puisque les statistiques (dites de production) que nous avons utilisées sont, en règle générale, des statistiques de sorties de chai. Par contre, la durée, extrêmement variable, de stockage chez les intermédiaires reste généralement inconnue et il n'a pu en être tenu compte autrement qu'en admettant un délai moyen de cinq mois qui a pour résultat de permettre d'attribuer à l'année de calendrier 1955 (par exemple) l'achat par le particulier des vins ou eaux de vie signalés comme sortis des chais au cours de la campagne 1954-1955 (généralement du 1er Sept. au 31 Août).

Mais cette hypothèse "commode" ne correspond pas exactement à la réalité, le commerce possédant pour certains vins d'appellation des stocks qui peuvent demander dix ans à s'écouler (et même davantage).

D'autres difficultés ont été rencontrées pour obtenir une ventilation approximative entre les quantités autoconsommées par les producteurs (comptées au prix de vente à la production), les quantités commercialisées pour être consommées à domicile au prix de détail et les quantités vendues dans les collectivités, restaurants, cafés et autres lieux publics, à un prix nettement différent des prix de détail (1). Cette ventilation reste sujette à révision.

.../...

---

(1) - Pour le vin ordinaire, il faut distinguer entre collectivités où le vin est distribué gratuitement (armée), collectivités où il est vendu à un prix de faveur qui n'est pas très différent du prix de détail (cantines, restaurants universitaires) et les hôtels, cafés, restaurants où il est vendu à un prix beaucoup plus élevé.

En dehors des renseignements qui ont pu être obtenus directement auprès de producteurs et de distributeurs, il a été fait appel à une enquête par interrogatoires menée par une importante maison d'apéritifs auprès d'une cinquantaine de grossistes et de producteurs. Pour échapper au contrôle fiscal du chiffre d'affaires, les débitants de boisson achètent très souvent sans facture, dans les épiceries vendant "à emporter". Cette pratique s'est tellement répendue depuis quelques années que, dans plusieurs grandes villes (Paris, Marseille notamment) des magasins de détail se sont spécialisés dans la vente à emporter. Pour certaine grande maison à succursales multiples, une enquête a révélé que 70 % des ventes de spiritueux vont aux débitants de boisson. C'est la raison pour laquelle les résultats qui figurent dans cette étude pour les ventes hors du domicile sont supérieures aux données d'origine fiscale.

CHAPITRE 1

- LES VINS -

A - PRODUCTION ET CONSOMMATION GLOBALES

Les statistiques établies par les Contributions Indirectes et publiées au Journal Officiel comprennent :

- Le relevé des déclarations de récolte
- La statistique mensuelle des vins qui repose sur le montant des droits de circulation
- Le Tableau de la production et du mouvement des alcools

Voici le relevé des déclarations de récolte d'après les Contributions Indirectes:

- TABLEAU 1 -

- Récoltes (en milliers d'hectolitres) -

1949-50	39. 911	1953-54	56. 925
1950-51	61. 335	1954-55	58. 808
1951-52	50. 509	1955-56	60. 066
1952-53	52. 413	1956-57	50. 450

.../...

Dans son rapport au Commissariat Général au Plan, Monsieur BRANAS (1) estime ces résultats inférieurs à la réalité. Il fait observer, ce qui est un fait d'expérience, que le nombre des déclarants varie avec le volume de la récolte. Il y a donc un certain nombre de très petits producteurs qui ne déclarent que dans les années où ils ont trop de vin pour leur propre consommation. L'erreur qui en résulte peut-être importante sur l'autoconsommation, elle est faible sur la partie de la récolte qui est commercialisée.

Les tableaux qui suivent sont établis d'après la statistique des Contributions Indirectes.

Les deux totaux devraient toujours être égaux. En fait ils ne le sont que pour les années 1951-52, 1952-53, 1953-54 et 1956-57. En principe les quantités distillées par les bouilleurs de cru ou par les coopératives de producteurs étaient considérées comme non comprises dans les quantités de vin sorties des chais. Mais il est arrivé que, certaines années, dans plsieurs départements, ces quantités distillées ont été portées comme sorties des chais. Pour éviter le retour de ces erreurents, l'administration des Indirectes prescrit, qu'à partir de la campagne 1955-56, toutes les distillations seraient portées dans les "sorties des chais". Ces instructions n'ont pas du être intégralement exécutées en 1955-56, mais seulement à partir de 1956-57.

Afin de rendre homogènes, pour toutes les campagnes, les chiffres des sorties des chais, nous avons appliqué les nouvelles décisions des "Indirectes" aux campagnes antérieures à 1955-56, et porté les quantités de vin distillées par les bouilleurs de cru et coopératives conjointement avec celles distillées par les professionnels, dans les "sorties des chais" des récoltants. Le tableau 2 se trouve ainsi rectifié dans le tableau 3 ci-après.

Les différences notées au bas du tableau 3 peuvent s'expliquer soit par une insuffisances des déclarations de récoltes, soit par une erreur par excès dans le calcul de la consommation en franchise. Quoiqu'il en soit nous nous en tiendrons à l'estimation officielle de la consommation en franchise et aux chiffres rectifiés des sorties de chai qui figurent au tableau 3.

On trouvera, dans le tableau 4, les quantités de vin commercialisés (y compris la distillation par les bouilleurs de cru) et leurs utilisations.

.../...

---

(1) - Professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture et de Viticulture de Montpellier.

- TABLEAU 2 -

- QUANTITES DE VIN PRODUITES ET UTILISEES A LA PROPRIETE -

(milliers d'hectolitres)

CAMPAGNES (1)		1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Récolte (2)		39.911	61.355	50.509	52.413	56.925	58.808	60.066	50.450
Quantités récupérées Variations des stocks à la propriété (3)		+ 9	+10.863	- 1.848	- 635	+ 339	+2.407	+ 1.981	- 3.200
Total des disponibilités		39.902	50.472	52.357	53.048	56.586	56.401	58.085	53.650
Distillation par les bouilleurs de cru et coopér. de distill. (4)	Pour le cognac	618	1.358	756	1.126	1.199	989		
	Pour l'armagnac	17	113	38	39	32	43		
	Pour autres eaux de vie	109	367	333	331	575	1.746		
	Lies distillées	308	469	387	400	469	455		
Consommation en franchise (5)		9.740	14.364	13.413	13.245	12.531	13.469	13.154	11.826
Sorties des chais des récoltants		29.278	34.890	37.430	37.906	41.780	40.851	45.095	41.823
Total des utilisations.....		40.070	51.561.	52.357	53.047	56.586	57.553	58.249	53.649
Difference		+ 168	+ 1.089	0	0	0	+1.152	+ 164	0

(1) - La campagne va du 1er septembre (année de la récolte) au 31 Août de l'année suivante
(2) - Voir détails dans l'annexe I
(3) - Les augmentations de stocks (signe +) viennent en déduction des quantités utilisées
(4) - J.O. Tableau des mouvements des alcools : quantités distillées dans la métropole
(5) - Publié dans "Statistiques et Etudes Financières".

- TABLEAU 3 -

- QUANTITES DE VIN PRODUITES ET UTILISEES A LA PROPRIETE -

(milliers d'hectolitres)

CAMPAGNES	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
RECOLTE	39.911	61.335	50.509	52.413	56.925	58.808	60.066	50.450
VARIATION DES STOCKS	+ 9	+10.863	- 1.848	- 635	+ 339	+ 2.407	+ 1.981	- 3.200
TOTAL	39.902	50.472	52.357	53.048	56.586	56.401	58.085	53.650
CONSOMMATION EN FRANCHISE	9.740	14.364	13.413	13.245	12.531	13.469	13.154	11.827
SORTIES DES CHAIS	30.330	37.197	38.944	39.803	44.055	44.086	45.095	41.823
TOTAL	40.070	51.561	52.357	53.048	56.586	57.555	58.249	53.650
DIFFERENCES	+ 168	+ 1.089	0	0	0	+ 1.154	+ 164	0

- TABLEAU 4 -

- RESSOURCES ET UTILISATIONS DU VIN COMMERCIAL -

(milliers d'hectolitres)

CAMPAGNES (1er Septembre au 31 Août)		1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Sortie des chais des récoltants (1)		30.330	37.197	38.944	39.803	44.055	44.086	45.095	41.823
IMPORTATIONS		11.082	10.392	11.026	10.816	13.954	17.790	15.381	16.550
Ressources TOTALES		41.412	47.589	49.970	50.619	58.009	61.876	60.476	58.373
UTILISATIONS									
CONSOMMATION TAXEE (2)		37.626	38.750	42.113	42.099	45.140	46.693	47.688	49.727
DISTILLATION POUR (3) (bouilleur de cru et professionnels)	Cognac	1.039	2.359	1.347	1.921	2.035	1.775	1.684	1.435
	Armagnac	17	150	54	95	120	91	172	117
	Autres vins	249	1.783	1.716	1.794	5.011	6.845	4.251	2.076
	Lies	445	719	648	668	840	774	800	665
CONCENTRATION ET CONGELATION DES MOUTS (4)		100	100	616	234	140	320	81	217
APERITIFS, MISTELLES, etc...		725	760	800	1.000	600	350	390	400
VINAIGRE (4)		100	120	153	142	164	180	178	137
MOUTS POUR JUS DE RAISIN (4)		10	15	15	20	24	57	158	403
VARIATION DES STOCKS COMMERCIAUX (4)			534	657	207	1.300	1.064	1.038	40
EXPORTATIONS (5)		964	1.500	2.019	2.704	3.156	3.200	4.106	2.852
QUANTITES FLOTTANTES		137	799	- 163	- 265	- 521	527	- 70	254
TOTAL		41.412	47.589	49.970	50.619	58.009	61.876	60.476	58.373

(1) - Voir Tableau 3
(2) - Quantités soumises aux droits de circulation
(3) - Statistique du Mouvement des alcools (quantités mises en oeuvre)
(4) - Statistique Mensuelle des Vins
(5) - Voir le calcul des exportations à l'Annexe II

Les quantités flottantes sont calculées par différence et permettent d'ajuster le bilan. elles comprennent les quantités de vin en circulation au moment ou s'effectuent les relevés de la statistique. En théorie, dans une moyenne d'années ce poste devrait être nul . En pratique il ne peut pas l'être, car il y a toujours, au cours de la commercialisation, des pertes, ne fût-ce que par l'évaporation. Légalement on admet 2 % de pertes, qui, sur 50 millions d'hectolitres, feraient , en moyenne, 1 million d'hectolitres. Or, le résidu trouvé, tantôt positif et tantôt négatif est pour la moyenne des 8 années, de + 100.000 hectolitres seulement ce qui est très faible. Il est probable que la sortie des chais soit sous-estimées de 0 à 1 million d'hectolitres selon les années.

B - LES VINS COURANTS

La consommation des vins courants comprend l'autoconsommation d'une part et la consommation commercialisée d'autre part.

1° - L'AUTOCONSOMMATION

La consommation en franchise comprend :

1 - La perte par évaporation et les lies (environ 2 % de la récolte).

2 - La consommation familiale de vin, y compris la vente à des voisins sans déclaration.

Elle ne comprend pas, par contre, la consommation de vin de sucre et de piquette fabriqués avec des marcs.

On sait qu'il y a environ 2 millions d'exploitants agricoles. Or il y a 1.590.000 à 1.600.000 déclarations de récoltes de vin. Le rapprochement de ces deux chiffres suffit à montrer qu'ils ne sont pas comparables et qu'un très grand nombre (peut-être la majorité) des déclarants ne sont pas des exploitants agricoles mais des propriétaires d'un lopin de terre avec quelques rangs de vigne qui ne sont pas compris dans le décompte des exploitations agricoles.

On sait en outre que le nombre des déclarants est variable selon les années. Lorsque l'année est mauvaise, les petits récoltants n'ayant pas de vin à vendre jugent superflu . de faire une déclaration à la Régie.

.../...

Il es donc certain qu'il y a une partie de la récolte qui est consommée à la ferme sans déclaration de récolte et une autre qui est vendue sans pièce de Régie à des voisins.

En ne tenant pas compte de cette fraude, nous pouvons être assurés que les résultats de nos calculs ne risquent pas de pêcher par excès

Voici comment se présente le calcul des quantités :

- TABLEAU 5 -

- QUANTITES CONSOMMEES -

(Milliers d'Hectolitres)

Campagnes	Consommation en franchise totale			Vin de sucre et piquette (1)	Autoconsommation Totale
	(Tableau 3)	dont pertes (ou consume)	dont autoconsommation		
	1	2	3	4	3 + 4
1949-50	9.740	750	8.990	160	9.150
1950-51	14.364	1.240	13.124	120	13.244
1951-52	13.413	1.000	12.413	120	12.533
1952-53	13.245	1.100	12.145	100	12.245
1953-54	12.631	1.130	11.400	100	11.500
1954-55	13.469	1.170	12.300	85	12.385
1955-56	13.154	1.200	11.954	70	12.024
1956-57	11.826	1.100	10.726	77	10.803
1957-58	7.524				

.../...

(1) - J.O. Relevé par département de la récolte des vins (fin de campagne)

Ces résultats, calculés par campagne allant du 1er Septembre au 31 Août, doivent être transformés en résultats par année civile, puisque tous nos calculs de consommation en valeur sont établis par année civile. La transformation a été faite en prenant les huit premiers mois de l'année civile dans la moyenne mensuelle des 12 mois de la campagne immédiatement précédente et les quatre derniers dans la moyenne mensuelle de la campagne immédiatement suivante. Pour l'année 1957, comme nous ne disposons pas encore de résultats complets de la campagne 1957-58, nous avons adopté un chiffre provisoire basé sur la consommation en franchise des deux campagnes 1956-57 et 1957-58.

- TABLEAU 6 -

- AUTOCONSOMMATION PAR ANNEE CIVILE -

(milliers d'hectolitres)

1950	10.500	1954	11.800
1951	13.000	1955	12.265
1952	12.440	1956	11.600
1953	12.000	1957	9.500

2 - LA CONSOMMATION COMMERCIALE

Les vins commercialisés paient les droits de circulation au moment où ils quittent les chais des négociants pour les magasins de vente au détail, et au moment ou ils quittent les chais des récoltants pour la petite quantité qui est commercialisée directement (1). Il s'ensuit que le délai compris entre le moment ou le vin est compté dans la

.../...

(1) - Les vins qui circulent de la propriété au négociant ou de négociant à négociant n'ont pas encore acquitté les droits et ne sont pas compris dans la statistique de la consommation taxée.

statistique de la consommation taxée et celui où il est acheté par le consommateur, correspond seulement à la durée d'écoulement du stock du détaillant qui est réapprovisionné, en général tous les 8 jours (1). Comme d'autre part la statistique de la consommation taxée est établie tous les dix jours (même si par ailleurs, les négociants bénéficient de délais pour acquitter les droits) elle comporte en moyenne cinq jours de retard par rapport aux livraisons effectuées aux détaillants (ou aux hôtels, cafés, restaurants et cantines).

Dans ces conditions, il semble qu'on ne doit compter aucun délai entre l'enregistrement statistique de la consommation taxée et l'achat du vin par les particuliers ou les établissements. Cependant pour tenir compte de l'avis de personnes très autorisées qui admettent un délai de 6 semaines à 2 mois nous prendrons un délai d'un mois.

Nous avons donc relevé la statistique de la consommations taxée des vins courants pour les 12 mois de chaque année commençant le 1er Décembre et finissant le 30 Novembre. Ces vins sont considérés comme achetés par les consommateurs entre le 1er Janvier et le 31 décembre, c'est à dire pendant l'année civile.

De cette consommation nous avons retranché les vins d'Alsace qui, n'étant pas compris dans la législation des A.O.C. (2) sont comptés dans la consommation taxée des vins courants. Pour cela nous avons pris la déclaration de récolte du Haut Rhin et du Bas Rhin et avons admis un délai de 3 à 4 mois avant la consommation de ces vins, ce qui revient à prendre les chiffres de la récolte pour ceux de la consommation de l'année civile suivante.

De ce résultat nous avons retranché les achats en France de l'intendance militaire (terre, air, mer). Les fournitures de vins à l'armée, ayant acquitté les droits, sont comprises dans la consommation taxée, mais comme il s'agit de fournitures gratuites, nous devons les soustraire des dépenses des particuliers.

.../...

---

(1) - Ce délai est le même lorsqu'il s'agit de maisons à succursales multiples pour lesquelles les droits sont acquis au moment du transport de leur chai à leurs magasins de vente. Mais ce délai doit être nettement plus long pour les nombreux points de vente des petites villes et de la campagne

(2) - A.O.C. : vins d'appellation d'origine contrôlée.

- TABLEAU 6bis -

- CONSOMMATION COMMERCIALE DES VINS COURANTS PAR ANNEE CIVILE -

(Milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Quantités soumises aux droits de circulation (du 1er Décembre au 30 Novembre)	38.997	37.399	39.653	40.204	42.043	43.488	43.729	46.916
Moins VINS d'ALSACE	280	328	372	358	327	350	463	262
Moins achats de l'intendance	266	261	473	433	440	450	360	380
Reste pour les particuliers	38.451	36.810	38.808	39.413	41.276	42.688	42.906	46.278 (1)

(1) - Voir page suivante

(1) - suite de la page précédente :

L'augmentation par rapport à 1956 est de 7,8 % au lieu de 1,7 % par an, en moyenne de 1950 à 1956. Cette augmentation brutale peut être due soit à une augmentation des stocks chez les détaillants, soit un accroissement de la consommation ou des stocks dans les familles. Si l'on admet que le stockage normal d'un détaillant est de 15 jours pour les vins courants, soit 1/25 de la consommation d'une année, les stocks des détaillants et débits de boisson, représenteraient normalement 1.650.000 hectolitres. Nous admettrons que ces stocks ont pu s'accroître de 60 % en 1957, soit d'un million d'hectolitres ce qui doit représenter la limite extrême des possibilités de stockage. En effet, d'après la chambre syndicale du commerce de détail des boissons à emporter, les détaillants avaient déjà fait le plein de leur capacité de stockage avant 1957.

Par ailleurs l'autoconsommation a diminué de 1.700.000 hectolitres (11.826 hectolitres en 1956-57 contre 13.530.000 hectolitres de moyenne). Cette baisse qui est due à la destruction par le gel de la récolte des petits producteurs (qui produisent habituellement pour eux seuls), a du être compensée par l'achat d'une quantité presque équivalente dans le commerce.

L'accroissement de la consommation en 1957 s'expliquerait donc de la manière suivante :

Accroissement des stocks chez les détaillants	1.000.000 Hec.
Achats des petits producteurs dont la récolte a été détruite	1.500.000 Hec.
Accroissement normal des achats des ménages 1,7 %	800.000 hec.
TOTAL	3.300.000 Hec.

Ce qui est bien la différence entre les consommations de 1957 et 1956 Nous ramènerons donc le chiffre de 1957 à 46.278.000 hectolitres moins 1 million d'hectolitres = 45.300.000 hectolitres

.../...

- VINS BLANCS ET VINS ROSES -

Dans les vins de consommation courante, entrent des vins blancs et des vins rouges et rosés. Comme leurs prix diffèrent, il est necessaire de chercher à les séparer.

Selon la statistique des déclarations de récolte la répartition des vins blancs et des vins rouges dans la récolte est la suivante :

- RECOLTES EN MILLIERS D'HECTOLITRES -

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Vin Blanc	11,4	8,1	9,0	10,6	8,9	9,9	8,3
Vin Rouge	43,3	38,0	38,3	39,7	43,9	42,7	37,6
Pourcentage du vin blanc par rapport au total	21 %	18 %	19 %	21 %	17 %	19 %	18 %

La proportion moyenne de vin blanc dans la récolte totale est de 19 %. Comme cette proportion est plus elevée dans les vins d'appellation, elle est légèrement plus faible que 19 % dans les vins courants. En compensation, les vins rosés qui ne bénéficient pas d'appellation et se trouvent confondus avec les vins rouges courants peuvent être considérés comme vendus au prix des vins blancs. Il faut donc relever le pourcentage de l'ensemble vins blancs et vins rosés à 20 % de la consommation totale des vins courants.

En conséquence, les quantités de vin blanc et rosé d'une part et de vin rouge d'autre part sont très approximativement les suivantes :

.../...

- TABLEAU 7 -

REPARTITION DE LA CONSOMMATION COMMERCIALE
ENTRE VINS BLANCS ET VINS ROUGES

(Milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Vin blanc et rosé	7.690	7.362	7.762	7.883	8.255	8.538	8.581	9.256
Vin rouge	30.761	29.448	31.046	31.530	33.021	34.150	34.325	37.022
TOTAL (tableau 6)	38.451	36.810	38.808	39.413	41.276	42.688	42.906	46.278

- VINS DELIMITES DE QUALITE SUPERIEURE -

Les quantités vendues avec le "Label" V.D.Q.S. (vins délimités de qualité Supérieure) ne représentent que 1/50 du total des vins courants (1) et leurs prix ne sont pas en moyenne supérieurs de plus de 20 %. Une majoration de prix de 1/5 sur une quantité de 1/50 n'exerce qu'une influence insignifiante sur la valeur totale des vins courants (majoration de 1/250). Nous avons négligé cette correction, insignifiante à côté des approximations du calcul.

.../...

(1) - Le rapport de M. BRANAS ne contient de renseignements que pour la campagne 1951-52 (Fascicule II, page 216. Il s'agit de la récolte de 1951, vendue en fin 1951 et surtout en 1952). Cette année là, pour une récolte de 2.814.000 hectolitres de VDQS, les labels n'ont été accordés qu'à 1.165.000 Hectolitres dont 25 % étaient des vins d'Algérie, (dont une faible partie est consommée en Algérie). Seuls les vins ayant bénéficié du label sont vendus à des prix supérieurs et le reste de la récolte est déclassé et mélangé au vin courant. Les prix de ces vins délimités de qualité supérieure ne sont pas observés par l'I.N.S.E.E. D'ailleurs ces prix sont variables selon les qualités. Pour la campagne 1946-47, M. BRANAS montre que, alors que le vin de consommation courante se vendait à la production 1.400 Fr l'hectolitre (vin de 10 degrés) les vins de qualité supérieure s'écoulaient à des prix qui s'échelonnaient de 1.600 Fr à 3.000 Fr l'hectolitre mais, comme la partie de beaucoup la plus grande, de ces vins (type "Corbières") est vendue au prix le plus bas de l'échelle, le prix moyen des vins de "qualité supérieure" est supérieur de 20 % tout au plus à celui du vin courant de 11°

- LA FRAUDE -

Il est certain qu'une certaine quantité de vin est consommée sans payer de droits. D'après M. BRANAS, cette quantité est supérieure à la différence entre les estimations de récolte du Ministère de l'Agriculture et le chiffre des récoltes déclarées aux Contributions Indirectes. Nous savons que l'autoconsommation sans déclaration de récolte est fréquente chez les très petits producteurs qui sont légion. Selon les Contributions Indirectes, la fraude ne peut-être que très faible pour la partie commercialisée. Nous la négligerons donc. Par contre, pour l'autoconsommation nous pouvons admettre une fraude, pouvant atteindre 10 % (et même plus en année de faible récolte).

3 - RECAPITULATION

- TABLEAU 8 -

RECAPITULATION DES QUANTITES DE VINS COURANTS CONSOMMEES

(Milliers d'hectolitres)

ANNEES	ARMEE	COMMERCIALISE (1)		AUTOCONSOMMATION		TOTAL	
		vin rouge	vin blanc et rosé	sans la fraude(2)	avec la fraude	sans la fraude	avec la fraude
1950	266	30.761	7.690	10.500	11.550	49.217	50.267
1951	261	29.448	7.362	13.000	14.300	50.071	51.371
1952	473	31.046	7.762	12.440	13.680	51.721	52.961
1953	433	31.530	7.883	12.000	13.200	51.846	53.046
1954	440	33.021	8.255	11.800	13.000	53.516	54.716
1955	450	34.150	8.538	12.265	13.500	55.403	56.638
1956	360	34.325	8.581	11.600	12.760	54.866	56.026
1957	380	37.022	9.256	9.500	10.500	56.158	57.160

.../...

(1) - Tableau 7
(2) - Tableau 6

C - LES VINS DE CHAMPAGNE

Définitions et sources :

La récolte de vin de Champagne est en faible partie consommée sous forme de "vin nature", en majeure partie sous forme de vin mousseux. Nous traitons seulement ici des vins mousseux de Champagne, les vins non champagnisés se trouvant compris soit dans les vins blancs ordinaires, soit dans les autres vins d'appellation. Ces vins sont conservés dans les caves pendant plusieurs années avant d'être livrés au commerce, c'est pourquoi la récolte ne correspond pas du tout aux "sorties".

Nous avons fait appel au Comité Interprofessionnel du vin de Champagne qui a bien voulu nous communiquer sa comptabilité des ventes annuelles de vin de champagne.

Quantités :

Voici, par année, les sorties de cave des vins de Champagne.

- TABLEAU 9 -

EXPORTATIONS ET VENTES SUR LE MARCHE INTERIEUR

(Milliers de bouteilles)(1)

Années	Ventes totales	Exportations	Restes pour le marché interieur	
				Milliers hectolitres
1950	33.399	13.960	19.439	155,6
1951	36.258	15.507	20.751	166,0
1952	30.727	12.076	18.651	149,2
1953	30.578	11.100	19.478	155,8
1954	33.485	11.332	22.153	177,2
1955	38.111	12.338	25.773	206,2
1956	44.445	13.166	31.279	250,2
1957	48.400	12.695	35.705	285,6

.../...

(1) - Les 1/2 bouteilles et les magnums sont transformés en bouteilles ordinaires. Les bouteilles ordinaires, ayant une capacité de 80 centilitres, 125 bouteilles font un hectolitre.

Bien entendu, il existe des stocks chez les négociants, stocks qui ne sont pas seulement des stocks de roulement, mais peuvent parfois revêtir un caractère spéculatif. Il semble qu'on doive leur attribuer le gonflement des achats aux caves en 1951 et leur fléchissement en 1952 et 1953 (époque de stabilisation des prix). Nous n'avons pu avoir connaissance des variations de ces stocks du commerce.

Nous ajouterons ici les importations de vins mousseux étrangers (Asti surtout).

- IMPORTATIONS DE VINS MOUSSEUX -

(milliers de bouteilles de 0,80 lit.)

1950 : 81	1952 : 721	1954 : 935	1956 : 2.024
1951 : 302	1953 : 960	1955 : 1.620	1957 : .....

D - LES AUTRES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

Aux vins d'appellation d'origine contrôlée autres que les vins de champagne, nous avons joint les vins d'Alsace et nous avons retranché les vins doux naturels d'appellation qui seront étudiés avec les "apéritifs".

Dans le tableau ci-dessous, nous avons tenté de relier entre elles les données issues des Contributions Indirectes (récolte déclarée, sortie des chais, consommation taxée) et les données recueillies auprès de l'Institut National des Appellations d'Origine (I.N.A.O.).

.../...

- TABLEAU 10 -

- PASSAGE DES RECOLTES DECLAREES A LA CONSOMMATION TAXEE -

(Milliers d'hectolitres)

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
RECOLTES DECLAREES (C.I.)		6.624	4.382	5.077	6.643	5.969	7.455	4.508
A déduire								
Augmentation des stocks (C.I.) à la propriété		+1.310	- 517	- 136	+ 526	- 211	+ 793	- 672
Consume et consommation familiale (I.N.A.O.)		600	500	800	850	850	900	550
Déclassements à la propriété (1) (I.N.A.O.)		870	122	180	227	117	24	0
Reste pour la livraison au commerce		3.844	4.277	4.233	5.050	5.213	5.738	4.630
SORTIES DES CHAIS des propriétaires (C.I.)	2.837	3.890	4.340	4.180	5.040	5.210	5.714	4.639
A déduire								
Exportations	550	630	640	625	685	752	915	809
Consume et évaporation (2)	57	78	87	84	101	104	114	93
Vins déclassés par le négoce (1)	390	680	670	700	1.260	995	1.000	65
Augmentation du stock du négoce (3)	+ 333	+ 272	+ 298	+ 16	- 94	- 104	- 114	- 93
CONSOMMATION TAXEE (C.I.)	1.608	2.230	2.645	2.753	3.097	3.465	3.799	3.765

(1) - Voir le calcul des déclassements dans l'annexe III

(2) - L'administration accorde 2 % de manquants "non passibles des quintuples droits" Ce sont ces 2 % officiels que nous avons portés ici.

(3) - Les stocks du négoce n'étant pas connus directement sont calculés par différence. Après les mauvaises années de guerre et d'après guerre, le négoce a du reconstituer ses stocks jusqu'en 1952-53

La comparaison entre les chiffres officiels de "sortie des chais" et le"reste pour la livraison au commerce" montre bien la cohérence des données intervenues dans ce calcul.

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les Vins d'Alsace, lesquels ne bénéficient pas du régime des Appellations d'origine. Les Vins d'Alsace sont ajoutés au bas du tableau 11.

- TABLEAU 11 -

(milliers d'hectolitres)

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Consommation de:								
Vins de Champagne (1)	156	166	149	156	177	206	250	286
Vins doux natu.	1.452	2.064	171	220	290	345	404	457
Autres vins d'appellation (2)			2.325	2.377	2.630	2.914	3.146	3.022
TOTAL (voir tableau 10)	1.608	2.230	2.645	2.753	3.097	3.465	3.800	3.765
Vins d'Alsace(3)	280	328	372	358	327	350	463	262

Bien que fiscalement comptés avec les vins, nous avons compris les vins doux naturels dans les apéritifs auxquels en réalité, ils se substituent. A l'inverse des autres vins, ils ne sont jamais consommés pendant les repas.

.../...

(1) - Voir tableau 9
(2) - Par différence entre le total publié par l'Administration fiscale et les estimations directes des champagnes et vins doux naturels
(3) - Pour les Vins d'Alsace : Sorties des chais moins exportations.

Les quantités de vins à A.O.C. et vins d'Alsace consommées, autres que les champagnes et les vins doux naturels se trouvent au Tableau 11 à partir de 1951-52. Pour les deux premières campagnes, nous enlèverons à l'ensemble Vins Doux Naturels et, autres vins à A.O.C. les 180.000 hectolitres que nous avons adoptés pour les vins doux naturels, ce qui donne les résultats suivants pour l'ensemble des vins d'appellation, y compris les vins d'Alsace et non compris les vins doux naturels et les vins de Champagne.

- TABLEAU 12 -

VINS D'APPELLATION CONTROLEE, NON COMPRIS LES VINS DOUX NATURELS ET LES CHAMPAGNES, Y COMPRIS LES VINS D'ALSACE

(Consommation en milliers d'hectolitres)

1949-50	1.700	1953-54	2.980
1950-51	2.380	1954-55	3.288
1951-52	2.700	1955-56	3.620
1952-53	2.760	1956-57	3.290 (1)

Comme pour les vins courants, la taxe de circulation est perçue au moment où le vin entre dans le magasin du détaillant, mais au lieu d'être revendu au consommateur dans un délai de moins d'un mois, il peut être stocké plus ou moins longtemps chez le détaillant. Si dans les succursales des grands magasins, les vins A.O.C. ne séjournent pas plus d'un mois, les délais peuvent aller jusqu'à un an pour les vins d'appellation chez les non succursalistes et même jusqu'à 3 ans, voire même davantage pour les vins chers.

.../...

(1) - On sait que, par suite de gelées exceptionnelles, la récolte de 1956 a été très mauvaise. Mais la quantité disponible pour la consommation a très peu diminuée, d'une part parce qu'il n'y a pas eu de Vins d'appellation déclassés en 1956-57, d'autre part parce que les vins de classe ne sont livrés à la consommation qu'après plusieurs années de garde, ce qui élimine l'effet des mauvaises récoltes.

Dans l'impossibilité où nous sommes de calculer un délai moyen entre le paiement de la taxe et l'achat par le consommateur, nous admettons un séjour moyen de 4 mois chez le détaillant, ce qui permet de prendre, pour consommation de l'année civile les chiffres du tableau 12 établis par campagne.

Il est évident que la production des vignobles d'appellation contrôlée n'a pas subi la rapide augmentation qui ressort du tableau 12. Jusqu'en 1951, la législation avait pour conséquence le déclassement à la propriété d'une partie des vins d'appellation contrôlée qui retombait dans les vins courants. Ces vins, qui n'avaient pas eu à payer la taxe spéciale des A.O.C., étaient achetés par le négoce sous le régime fiscal des vins courants et revendus aux particuliers comme "vin de marque". Cette législation a été abrogée en 1952.

.../...

- RECAPITULATION -

- TABLEAU 12bis -

QUANTITE DE VIN CONSOMMEE

(Milliers d'hectolitres)

Années	Autoconsommation des producteurs (1)	Vins commercialisés				Totaux	Indice 1950=100
		vins courants (1)		Champagnes (2)	Autres vins à AOC (3)		
		Commerce	Intendance				
1950	11.550	38.451	266	156	1.700	52.123	100
1951	14.300	36.810	261	169	2.380	53.920	103
1952	13.680	38.808	473	155	2.700	55.816	107
1953	13.200	39.413	433	163	2.760	55.969	107
1954	13.000	41.276	440	183	2.980	57.879	112
1955	13.500	42.688	450	219	3.288	60.145	116
1956	12.760	42.906	360	266	3.620	59.912	115
1957	10.500	46.278	380	300	3.290	60.748	117

Le graphique N° 1 pour le vin courant et le graphique N° 2 pour les appellations contrôlées résument l'évolution des consommations.

(1) - Tableau 8
(2) - Tableau 9 plus importations de vins mousseux
(3) - Tableau 12

CHAPITRE II

LES APERITIFS

Nous comprendrons sous ce nom :

- Les apéritifs à base de vin et vermouths
- Les apéritifs à base d'alcool { anisés / amers }
- Les vins de liqueur et les vins doux naturels d'appellation d'origine contrôlée.

A - LES APERITIFS A BASE DE VIN ET VERMOUTHS

La statistique est basée sur la différence entre la taxe générale qui frappe tous les apéritifs et la surtaxe supplémentaire qui frappe seulement (depuis fin 1953) les apéritifs à base d'alcool titrant plus de 40 %. On ne possède donc de données qu'à partir de 1954. Toutefois, les Contributions Indirectes ont procédé à une estimation pour l'année 1950.

.../...

Comme la taxe générale s'applique également aux vins de liqueur et aux apéritifs à base d'alcool du type "Amers" qui titrent moins de 40 % (1), nous avons dû les déduire.

- TABLEAU 13 -

PRODUCTION DES APERITIFS A BASE DE VIN ET VERMOUTHS

(Hectolitres d'alcool pur)

Années	Rendement total de la surtaxe	Part des vins de liqueur	Part des "Amers"	Reste pour les Apéritifs à base de vin
1950	200.000 (1)	10.000	20.000	170.000 (2)
1954	158.912	13.329	18.000	127.600
1955	132.300	14.168	17.000	101.000
1956	122.000	15.579	17.000	89.400
1957	119.600	17.863	16.000	85.700

Ces chiffres ne comprennent pas la production exportée, laquelle n'est frappée d'aucun droit.

Les apéritifs à base de vin contiennent, en moyenne, 18 % d'alcool pur, il suffit donc de multiplier ces chiffres par 100/18 pour obtenir le volume réel produit.

.../...

(1) - Voir plus loin Apéritifs à base d'alcool et vins de liqueur

(2) - Evaluation (la surtaxe n'existait pas).

A partir de Juillet 1953, les apéritifs ont été frappés de droits beaucoup plus lourds et leur consommation a diminuée. Nous admettons que la consommation est restée, jusqu'en 1952 au niveau de 1950. Nous supposons que les stocks de la production et du commerce, sont restés à peu près constants et que, par conséquent, la consommation apparente est sensiblement égale à la consommation réelle.

- TABLEAU 14 -

CONSOMMATION DES APERITIFS A BASE DE VIN ET VERMOUTHS

(en milliers d'hectolitres)

Années	Production (1)	Importations y compris les Vermouths	Consommation apparente
1950	944	5,5	950
1951	944	5,7	950
1952	944	1,7	945
1953	840	5,2	845
1954	710	3,4	713
1955	560	1,8	562
1956	496,4	0,6	497
1957	476,3	1,4	477,7

Il n'y a pas lieu de déduire les exportations (elles ne sont pas comptées au tableau 13)

L'erreur sur les quantités est, en principe, négligeable, à partir de 1954.

.../...

(1) - Chiffres du tableau 13 multipliés par $\frac{100}{18}$

B - LES APERITIFS A BASE D'ALCOOL

Les apéritifs à base d'alcool comprennent les apéritifs anisés et les apéritifs du type amer et gentiane.

La production des apéritifs anisés n'est connue qu'à partir de mai 1953. Auparavant, ils entraient dans la définition des liqueurs et leur statistique n'en était pas séparée.

Les Contributions Indirectes ont fourni les données suivantes (qui ne comprennent pas la production exportée).

- TABLEAU 15 -

PRODUCTION DES APERITIFS ANISES

Années	En hectolitres d'alcool pur	en hectolitres volume (1)
1950	135.000 (2)	300.000 (2)
1954	123.470	275.000 (2)
1955	115.000	255.000
1956	123.000	273.000
1957	132.500	295.000

Nous supposons que la consommation est restée constante de 1950 à 1952. Il n'y a pas d'importation.

.../...

(1) - On admet que les apéritifs à base d'alcool contiennent, en moyenne 45 % d'alcool pur.

(2) - Estimation faite par les Contributions Indirectes.

Quant aux apéritifs du type "amers" et "gentiane" qui ne titrent que 20 % d'alcool, ils se trouvent confondus par la statistique fiscale avec les apéritifs à base de vin. Grâce à l'obligeance d'une importante maison d'apéritifs nous avons pu les en séparer (il s'agit, bien entendu, de chiffres approximatifs).

- TABLEAU 15 bis -

VENTE D'APERITIFS TYPE "AMERS" et "GENTIANE"

(en hectolitres réels)

1950	100.000	1954	90.000
1951	100.000	1955	85.000
1952	100.000	1956	85.000
1953	95.000	1957	80.000

LA FRAUDE :

En dehors de la statistique, il existe, une importante consommation d'apéritifs anisés, principalement dans le Sud-Est. Ces "pastis" sont fabriqués à partir d'eaux de vie des bouilleurs de cru auxquelles s'ajoutent, depuis peu, une production d'alcool à partir du sucre de betterave acheté dans le commerce.

On ne possède, bien entendu, aucune information sur l'importance réelle de ces consommations. Pour ne pas laisser de lacune, nous les avons chiffrées (1).

.../...

(1) - Voir plus loin, le calcul de la fraude dans le chapître (Eaux de vie et liqueurs) (Tableau 40 bis)

C - LES VINS DOUX NATURELS D'APPELLATION D'ORIGINE

Le Comité Interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueur à appellation d'origine contrôlée nous a communiqué les quantités sorties annuellement des chais de la production, depuis 1953, ainsi que les quantités de vins doux naturels transformées en vin de liqueur.

- TABLEAU 16 -

VENTES DE VINS DOUX NATURELS

	1953	1954	1955	1956	1957
Sorties des chais (hectolitres)	220.344	294.877	345.423	407.305	457.244
Dont : transformés en vins de liqueur	760	3.240	53	2.875	145
Ventes sous forme de Vins doux — Hectolitres	219.584	291.637	345.370	404.430	457.100
Ventes sous forme de Vins doux — Millions de bouteilles	29	38	46	53,8	60,8

Les sorties de chais ne signifient pas mise en consommation immédiate : les stocks du commerce s'interposent, mais on sait qu'ils restent à peu près constants. Leur lente progression est liée à l'augmentation du nombre des maisons de commerce qui ont ajouté la branche Vins doux naturels à leur activité commerciale.

La rapide augmentation des ventes tient à la très forte majoration des droits sur les spiritueux intervenue en 1953, augmentation qui frappe les apéritifs et non les vins. Or les vins doux naturels bénéficient du statut des vins.

.../...

La statistique douanière ne distingue pas les vins doux naturels des autres vins d'appellation. Le commerce de ces produits sur les marchés extérieurs étant très réduit, nous avons supposé nulles les exportations de vins doux naturels. En outre, le régime fiscal des vins doux naturels étant particulier et limité à la métropole, il ne peut y avoir aucune importation sous la rubrique vins doux naturels.

Pour les années 1950,1951 et 1952, pendant lesquelles la statistique n'existait pas encore, le C.R.E.D.O.C. admet que la consommation s'élevait à 180.000 hectos (24 millions de bouteilles)

D - LES VINS DE LIQUEUR

Dans les statistiques des Contributions Indirectes les vins de liqueur d'appellation contrôlée peuvent être séparés des apéritifs à base de vin parce qu'ils jouissent de tarifs spéciaux. Dans ces vins de liqueur sont compris le "Pineau des Charentes" (bien qu'il ne soit pas un vin, mais un mélange de moût de raisin et de Cognac) les vins de liqueur français (1) et les vins de liqueur importés.

Jusqu'en 1955, la statistique des douanes présente les importations de Porto et Madère d'une part et celles des autres vins de liqueur (Xerès, Marsala, Samos, etc...) d'autre part. A partir de 1956 cette distinction n'est plus faite. Nous avons admis que les proportions respectives sont restées les mêmes. Ces résultats figurent au tableau 17

Les Contributions Indirectes fournissent seulement les quantités d'alcool pur contenues dans les vins de liqueur d'appellation contrôlée, importés ou produits en France et non exportés, y compris les crèmes de cassis. Nous avons enlevé de ce total les quantités d'alcool pur contenues d'une part dans les vins de liqueurs importés et d'autre part, dans les vins français.

.../...

---

(1) - Vins doux naturels élaborés en vins de liqueur et ayant obtenu l'appellation contrôlée.

- HECTOLITRES D'ALCOOL PUR CONTENUS DANS LES VINS DE LIQUEUR -

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Quantité totale (Contributions Indirectes)	10.000	11.300	13.500	13.100	13.330	14.168	15.579	17.863
Moins vins de liqueur (1)	9.644	9.562 (2)	11.035 (2)	12.308 (2)	11.670	12.698	13.865	15.113
Reste	(356)	(1.438)	(2.465)	(792)	1.660	1.470	1.714	2.650(p)

Ce reste comprend l'alcool pur contenu dans les crèmes de cassis, il est très imprécis jusqu'en 1953 car la quantité totale d'alcool pur fournie par les Indirectes n'est, jusqu'en 1953, qu'une estimation approximative.

Nous avons obtenu du Bureau National Interprofessionnel du Cognac (en ce qui concerne le Pineau des Charentes) et du Comité interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueur à A.O.C. (en ce les quantités de Frontignan élaborées en "Vins de liqueur), les renseignements suivants, auxquels nous avons ajouté le Porto, le Madère et autres vins de liqueur importés.

.../...

---

(1) - Voir tableau 17

(2) - Estimation, les renseignements sur le Pineau des Charentes faisant défaut.

- TABLEAU 17 -

CONSOMMATION DE VINS DE LIQUEUR

(Hectolitres)

Années	Production de vins français (1)		Vins de liqueurs importés		Total (3)
	Pineau	Frontignan	Porto et Madère	Autres	
1950	7.526	4.089	30.618	6.000	48.233
1951	...	1.620	35.509	4.800	49.400 (2)
1952	...	2.815	42.077	3.100	55.500 (2)
1953	7.616	761	42.140	11.000	61.500
1954	6.436	3.240	41.848	6.800	58.324
1955	6.082	53	49.800	7.540	63.475
1956	6.431	2.875	56.600 (4)	3.550 (4)	69.456
1957	...	145	59.880	2.180	68.700 p (2)

(1) - Exportations déduites

(2) - En admettant qu'en 1951 et 1952 les ventes de Pineau se soient maintenues à 7.550 hectolitres réels et à 6.450 hectolitres en 1957

(3) - Ce total se déduit également du tableau 16 en multipliant par 100/21 la quantité d'alcool pur contenue dans les vins de liqueur français et importés

(4) - A partir de 1956, la nomenclature des douanes ne sépare plus les vins de liqueur des mistelles. On a du recourir aux importations par pays d'origine. On a éliminé les importations d'Afrique du Nord (considérées comme constituées uniquement de mistelles) et prendre les importations du Portugal pour le Porto, de l'Espagne pour le Madère, d'Italie et de Grèce pour les autres.

E - RECAPITULATION

En totalisant les résultats précédents, on obtient les quantités suivantes :

- TABLEAU 18 -

CONSOMMATION DES APERITIFS

(Milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Apéritifs à base de vins(1)	950	950	945	845	713	562	497	478
Apéritifs anisés (2)	300	...	...	...	275	255	273	295
Apéritifs : amers gentiane(3)	100	100	100	95	90	85	85	80
Vins doux nat.(4)	...	...	...	220	292	345	404	457
Vins de liqueurs	48	49	55	61	58	63	69	69
Fraude	(70)	(70)	(75)	(75)	(80)	(80)	(85)	(90)
Total des apéritifs (5)	(1.670)	(1.670)	(1.675)	(1.575)	(1.508)	(1.390)	(1.413)	(1.469)

Le graphique III schématise l'évolution des ces diverses consommations.

.../...

(1) - Tableau 14
(2) - Tableau 15
(3) - Tableau 15 bis
(4) - Tableau 16
(5) - Pour les années 1951,1952 et 1953 pour lesquelles les données manquent pour les apéritifs anisés, on a procédé à une estimation (par comparaison avec les années 1950 et 1954) et les totaux ont été mis entre parenthèses.

CHAPITRE III

LES EAUX DE VIE

ET LIQUEURS

A - LA PRODUCTION

Nous distinguerons :

- Le Cognac
- L'Armagnac
- les autres eaux de vie de vin et eaux de vie de marc de raisin
- les eaux de vie de cidre
- les eaux de vie de fruits
- les eaux de vie de fantaisie
- les eaux de vie de grains
- les eaux de vie de canne et de mélasse de canne (Rhum)
- les liqueurs et crèmes de cassis.

Les deux dernières n'entrent pas dans les statistiques de production des alcools puiqu'elles sont, ou entièrement importées, ou fabriquées avec de l'alcool acheté au service des alcools. (Alcool de retrocession).

Les eaux de vie françaises sont produites :

- soit par des bouilleurs et distillateurs de profession,

.../...

- soit par les bouilleurs de cru (1).

Ces deux productions sont fournies par le Bureau des Statistiques des Contributions Indirectes et sont publiées au Journal Officiel.

- une partie des ces alcools est livrée au Service des alcools (2)
- une partie sert au "vinage" des vins,
- une partie est exportée,
- une partie est vendue pour la consommation de bouche,
- une dernière partie sert à la consommation familiale des producteurs.

Le tableau 19 donne, en alcool pur, la production des diverses eaux de vie (total des bouilleurs de cru et des professionnels).

On trouvera, à l'annexe XI, les prélèvements du Service des Alcools et ce qui reste pour la consommation totale dont la consommation de bouche n'est qu'une partie.

B - LA CONSOMMATION

Les alcools de lie, de piquette, de pommes et de poires et de marc de pomme sont entièrement absorbées par les prestations au Service des alcools et ne vont pratiquement pas à la consommation de bouche.

En dehors des allocations en franchise pour la consommation familiale, toutes les eaux de vie, apéritifs et liqueurs (sauf les vins de liqueur à appellation contrôlée et les rhums qui jouissent de tarifs spéciaux) sont soumis au même droit général de consommation (3). C'est pourquoi, la taxation ne permet pas de ventiler la consommation des divers spiritueux sauf pour les rhums, les vins de liqueur et les apéritifs.

.../...

---

(1) - Le nombre des bouilleurs de cru est de l'ordre de 2.500.000. On trouvera à l'annexe X, la part des professionnels et celle des bouilleurs de cru dans la production totale d'alcool pour chaque matière première.

(2) - Les quantités livrées au Service des alcools augmentées de celles qui proviennent d'autres sources (betteraves, mélasses ...) sont utilisées :
- à des usages industriels (pharmacie, vinaigrerie d'alcool, etc...)
- à la fabrication des spiritueux (apéritifs, liqueurs...)
- à l'exportation sous forme d'alcool pur.

(3) - En 1955 : 86.000 francs par hectolitre d'alcool pur.

- TABLEAU 19 -

Production d'alcool - en milliers d'hectolitres d'alcool pur

Provenance	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Cognac	92,9	202,7	110,3	171,8	184,4	141,6	168,4	122,4
Armagnac	1,7	14,5	4,5	8,9	11,4	8,6	16,8	11,3
Autres eaux de vie de vin	16,9	155,7	130,9	160,0	453,7	621,3	415,0	171,3
Eeaux de vie de :								
Lies	27,5	45,5	39,1	43,3	75,0	51,7	56,3	40,2
Piquettes	52,9	86,8	84,5	92,8	94,4	119,3	126,5	125,4
Marcs de raisin	128,4	196,4	176,1	184,0	182,0	187,9	171,1	120,6
Pommes et poires	275,4	524,7	112,5	614,7	351,2	182,5	299,3	184,2
Cidre et poiré	147,4	235,2	139,4	182,2	169,0	156,7	121,4	122,1
Marcs de pommes	19,0	11,8	14,6	11,8	7,2	6,5	7,8	6,3
Fruits (1)	32,8	56,2	41,7	50,1	45,0	43,2	41,5	27,9
Grains (genièvre)	15,0	17,3	18,2	15,3	12,8	10,6	10,1	10,0
Divers (2)	1,5	8,9	0,6	0,0	0,0	47,0	0,0	0,0

(1) - Autres que pommes et poires

(2) - Les eaux de vie "diverses" ne figurent que pour mémoire : elles n'entrent pas dans la consommation de bouche.

Le tableau 20 ci-après, donne la répartition de la consommation entre l'autoconsommation des récoltants et la quantité commercialisée d'après les statistiques de consommation de l'administration des Contributions Indirectes (fraude non comprise, bien entendu).

- TABLEAU 20 -

CONSOMMATION DES SPIRITUEUX

(en milliers d'hectolitres d'alcool pur)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Consommation particulière des récoltants :								
Allocation en Franchise	222,5	208	208	170	161	179,7	172,7	143,9
Consommation taxée (1)	24,5	26	26	55	23	7,3	7,3	4,1
Total	247	234	234	225	184	187	180	148
Consommation commercialisée au Tarif général (2)	477,5	515	510	475	420	365	369	382
Total	724,5	749	744	700	604	552	549	530

Ces chiffres sont relatifs à la consommation intérieure, les exportations étant exclues comme exemptées de droits, et les importations étant comprises comme acquittant les droits du tarif général à la sortie des entrepôts de douane.

.../...

(1) - En sus de l'allocation en franchise

(2) - Les rhums, les vins de liqueur d'appellation ainsi que les crèmes de cassis n'entrent pas dans ces chiffres, puisqu'ils jouissent du demi-tarif.

Nous diviserons l'étude de la consommation des eaux de vie en deux parties :

1° - La consommation commercialisée

2° - La consommation particulière des récoltants

a - LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE

Si nous enlevons de la consommation totale commercialisée les quantités d'alcool pur contenues dans les apéritifs et les liqueurs, il reste, pour les eaux de vie, les quantités suivantes :

- TABLEAU 21 -

CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES EAUX DE VIE ET LIQUEURS (Milliers d'hectolitres d'alcool pur)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Consommation taxée au tarif général (1)								
Commercialisée totale (2)	478	515	510	475	420	365	369	382
Moins apéritifs								
à base de vin (3)	170	170	170	150	128	101	90	85,7
à base d'alcool (4)	155	155	155	149	141	132	140	148,5
Moins liqueurs (5)	21	21	21	20	18	18	19	20,0
Reste pour les eaux de vie	132	169	164	156	133	113	120	128

.../...

(1) - non compris les vins de liqueur et les rhums
(2) - Tableau 20
(3) - Tableau 13
(4) - Tableaux 15 et 15 bis (quantités ramenées en alcool pur)
(5) - non compris les crèmes de cassis, tableau 39

La fraude que les Contributions Indirectes estiment devoir être de l'ordre de 200.000 hectolitres d'alcool pur n'est pas comprise dans les totaux.

Nous allons essayer de chiffrer, pour chacune des eaux de vie, les quantités consommées sans tenir compte de la fraude et nous tiendrons compte de celle-ci dans la récapitulation de l'ensemble des eaux de vie.

Dans ce travail de répartition, nous ne perdons pas de vue que le total de la consommation (exprimée en alcool pur) des diverses eaux de vie doit coïncider avec le "reste pour les eaux de vie" du tableau 21. Les chiffres de la consommation commercialisée totale (fraude exclue) de la première ligne du tableau 21, sont considérés comme sûrs par les Contributions Indirectes. Mais les "restes pour les eaux de vie" manquent de précision pour les années 1950 à 1953, pour lesquelles les termes déduits (apéritifs et liqueur) sont mal connus. Ils sont, par contre, beaucoup plus sûrs pour les années 1954 à 1957.

Dans le tableau 22, ci-après, nous avons réuni les résultats du calcul de la consommation (en alcool pur) des diverses eaux de vie, tels qu'ils résultent des renseignements chiffrés qu'on a pu réunir et qu'on trouvera plus loin.

On constatera que les totaux obtenus sont, jusqu'en 1954, inférieurs au "Reste pour les eaux de vie" du tableau 21. Comme les chiffres obtenus pour la consommation du Cognac sont considérés comme sûrs, la différence peut provenir soit d'un excès du "reste pour eaux de vie" du tableau 21 du à une insuffisance des termes déductifs (apéritifs), soit à une insuffisance dans le calcul de la consommation des eaux de vie autres que le Cognac, soit aux deux causes réunies.

L'hypothèse la plus probable, et à laquelle nous nous arrêtons est celle de l'insuffisance dans le calcul de la consommation des autres eaux de vie. En effet, le service des alcools ayant le monopole de tous les alcools qui ne sont pas d'appellation contrôlée ou règlementés, les eaux de vie non règlementées ne peuvent, en principe être commercialisées et c'est en tablant sur ce principe que les calculs (dont les résultats sont rassemblés au tableau 22) ont été faits. Mais, en fait, bien que la règlementation date de 1950, elle n'a pu s'appliquer aux eaux de vie récoltées antérieurement et qui ont continué à être vendues dans le commerce pendant plusieurs années, jusque vers 1954, date à laquelle les stocks d'eaux de vie antérieures à 1950 ont du se trouver en grande partie épuisés, sauf, bien entendu, en ce qui concerne les grands Cognacs et certains Armagnacs dont la durée de garde est très supérieure.

.../...

- TABLEAU 22 -

CONTROLE DE LA CONSOMMATION DES DIVERSES EAUX DE VIE

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Eaux de vie commercialisées	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac (1)	22,7	25,0	13,4	23,2	23,8	23,3	28,6	31,1
Armagnac (2)	5,0	6,0	7,0	6,0	6,5	7,2	6,8	6,5
Eaux de vie de vin et de marc de raisin (3)	12,0	10,0	16,0	16,0	17,0	17,0	21,0	36,0
Eaux de vie de cidre (4)	30,0	50,0	40,0	50,0	39,0	34,0	24,0	20,0
Eaux de vie de fruits (5)	10,0	10,0	10,0	10,0	8,0	8,0	8,0	',0
Eaux de vie de fantaisie (6)	30,0	26,6	25,5	30,0	26,7	26,6	26,0	26,0
Eaux de vie de grain (7)	15,6	18,5	19,9	18,0	14,9	13,8	13,9	13,4
Totaux	125,3	146,1	141,8	153,2	135,9	129,9	128,3	140
Reste pour les eaux de vie (tableau 21)	132,0	169,0	164,0	156,0	133,0	115,0	121,0	128
Différence	- 6,7	-22,9	-22,2	- 2,8	+ 2,9	+14,9	+ 7,3	+12

(1) - Tableau 23 "reste pour la consommation" compté à 40 % d'alcool pur
(2) - Tableau 25
(3) - Tableau 27
(4) - Tableau 30 -
(5) - Tableau 32
(6) - Tableau 34
(7) - Tableaux 35 et 36

On voit que les différences sont assez faibles et de sens opposés Si on totalise les différences des 8 années, on voit que l'erreur totale n'excède pas 1,4 %, ce qui peut être considéré comme une excellente concordance. Les différences annuelles proviennent à la fois des incertitudes qui pèsent sur les consommations d'eau de vie de fruits et de fantaisie d'une part et d'autre part, de la méthode appliquée pour atténuer les fluctuations de la production des eaux de vie de cidre et de marc de raisin méthode trop "efficace" puisqu'elle a pour résultat de trop écrêter les maxima des années 1951 et 1952 et de reverser trop de stocks sur 1955, 1956 et 1957.

Les différences annuelles observées (dernière ligne du tableau 22) seront réparties entre les diverses eaux de vie, au prorata de leurs volumes respectifs, sauf le cognac et les eaux de vie de grain dont les statistiques de consommation sont sûres.

1 - LE COGNAC

Toutes les données ont été fournies par le Bureau Interprofessionnel du Cognac.

Rappelons que la région délimitée de Cognac comprend six sous-régions : Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins bois, bons bois, Bois ordinaires.

L'ensemble, Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, représente 30 % de la récolte de vin. Ce vin est employé uniquement à la fabrication du Cognac.

Les fins bois (35 % de la récolte) servent en grande partie à la fabrication du Cognac, mais aussi aux autres usages.

Les bons bois et Bois ordinaires (35 % de la récolte) ne servent qu'en petite partie à produire du cognac.

L'annexe XII donne la balance des ressources et des utilisations du vin de la région de Cognac, et l'annexe XIII donne la production par campagne de Cognac, les achats du commerce, l'exportation et les ventes sur le marché intérieur français.

Le Bureau National Interprofessionnel a transformé ces résultats en volume de Cognac et en années civiles :

.../...

- TABLEAU 23 -

Ventes de Cognac en milliers d'hectolitres

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Exportations	203	223	171	178,5	203,3	191,2	244,6	222,7
Utilisation dans le vinage des vins	8,5	5	10,3	17,0	13,7	24,3	10,4	15,1
Achats de l'Intendance	6,2	5,1	3,3	3,7	3,7	4,8	6,0	6,1
Marché intérieur français	65,5	81,3	67,2	82,5	79,7	69,6	82,3	84,7
A déduire : fabrication BRANDY	?	-20,6	- 8,7	-24,4	-20,2	-10,7	-10,9	- 7,9
Reste pour la consommation	60 ?	62,5	58,5	58,1	59,5	58,9	71,4	76,8

Sur le marché intérieur français, les fluctuations des ventes d'une année à l'autre ne représentent pas avec fidélité les fluctuations des ventes aux particuliers, car les maisons de commerce de détail qui achètent aux négociants ont elles-mêmes des stocks, de sorte qu'on peut seulement affirmer que les consommateurs français ont bu, bon ou mal an, 63.000 hectolitres de Cognac, sans compter l'autoconsommation qui est de 13.000 à 14.000 hectolitres par an.

2 - L'ARMAGNAC

Le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac a fourni, pour la campagne 1955-56, les données suivantes:

.../...

		Hectolitres d'alcool pur
Ventes totales		23.245
A déduire	Utilisation dans les mutages (30 %)	6.445
	Exportations	5.974
Reste pour la consommation intérieure		10.826

Pour les autres années, on ne dispose que des données du tableau sur la production et le mouvement des alcools établies par le bureau de Statistique des Contributions Indirectes, données qui ne comprennent pas les quantités utilisées dans les mutages (1).

- TABLEAU 24 -

CONSOMMATION APPARENTE D'ARMAGNAC

(Milliers d'hectolitres d'alcool pur)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Production (2)	5,1	11,2	8,0	7,4	10,4	10,3	16,5	8,6
Exportations	4,4	2,4	1,2	1,5	4,9	2,1	8,2	4,5
Consommation apparente	0,7	8,8	6,8	5,9	5,5	8,2	8,3	4,1

La consommation réelle ne subit, évidemment, pas d'aussi fortes fluctuations, les stocks de vieillissement servant d'amortisseurs. Aussi nous avons établi une moyenne mobile sur trois années et attribué à l'année terminale la moyenne ainsi calculée (sauf pour les deux premières années) ce qui donne les résultats suivants arrondis et transformés en "volume" à raison de 43 % d'alcool pur par hectolitre réel.

.../...

(1) - Tableaux portant sur les 12 mois de l'année civile, publiés au cours des 4 premiers mois de l'année suivante.
(2) - Professionnels et bouilleurs de cru.

- TABLEAU 25 -

CONSOMMATION D'ARMAGNAC

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Milliers d'hectolitres d'alcool pur	5,0	6,0	7,0	6,0	6,5	7,2	6,8	6,5
Part de la différence du tableau 22	+0,5	+0,9	+1,0	+0,1	+0,1	-0,8	-0,4	-0,5
TOTAL	5,3	6,9	8,0	6,1	6,4	6,4	6,4	6,0
Consommation en milliers d'hectolitres réels	12,2	16,1	18,7	14,2	14,8	14,9	14,9	13,9

3 - LES AUTRES EAUX DE VIE DE VIN ET DE MARC DE RAISIN (autres que le Cognac et l'Armagnac)

Les eaux de vie règlementées sont seules commercialisées : les principales sont la "Fine Languedoc" et le "Marc de Bourgogne".

Nous avons déduit de la production l'excédent des exportations des eaux de vie de vin et de marc (1), ainsi qu'on le verra au tableau 26.

La consommation, évidemment n'épouse pas les bonds désordonnés de la consommation apparente, les stocks de vieillissements formant amortisseurs. Aussi avons nous calculé des moyennes mobiles sur 3 années en adoptant cette moyenne pour l'année terminale (excepté pour les deux premières).

.../...

(1) - Les exportations sont portées sous deux rubriques, l'une pour les exportations en récipients de moins de 5 litres (bouteilles) et l'autre pour les récipients de plus de 5 litres (tonnelets et fûts). La première correspond évidemment à la qualité supérieure. Si on admet que cette qualité supérieure correspond aux eaux de vie règlementées, on obtient un reste pour la consommation extrêmement variable. D'autre part il est peu vraisemblable qu'on exporte des eaux de vie jugées en France impropres à la consommation.

- TABLEAU 26 -

Production et exportation des eaux de vie règlementées de vin et de marc de raisin (milliers d'hectolitres d'alcool pur)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Eaux de vie de vin (1)	1,5	1,8	1,7	1,0	2,2	2,6	3,1	2,3
Eaux de vie de marc de raisin (1)	24,8	27,7	41,3	39,0	27,0	41,8	46,5	81,4
Total	26,3	29,5	43,0	40,0	29,2	44,4	49,6	83,7
Moins excédent export.	14,5	19,4	18,1	19,1	23,1	9,1	28,2	30,9
Reste pour consommation apparente	11,8	10,1	25,9	20,9	6,1	35,3	21,4	52,8

- TABLEAU 27 -

Quantités Consommées (avant rectification)

(Milliers d'hectolitre d'alcool pur)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
12	10	16	16	17	17	21	36

.../...

(1) - Source : Journal Officiel (Tableaux de la production et du mouvement des alcools pour les 12 mois de l'année civile)

En ajoutant la part de la différence entre les tableaux 21 et 22 qui revient aux eaux de vie de vin et de marc, on obtient les résultats suivants.

Ces résultats ont été transformés en hectolitres réels à raison de 45 % d'alcool pur par litre d'eau de vie.

- TABLEAU 28 -

Eaux de vie de vin et de marc quantités consommées (après rectification)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Milliers d'hectolitres d'alcool pur	12,6	16,0	21,3	16,5	16,0	13,1	18,1	31,5
Milliers d'hectolitres réels	28,0	35,6	47,3	36,7	35,6	29,1	40,2	70,0

4 - LES EAUX DE VIE DE CIDRE

Les alcools de pomme (jus de pomme fermenté et distillé industriellement) ne sont pas consommés et sont livrés au Service des Alcools. Les seules eaux de vie cidricoles consommées sont :

- Les eaux de vie de cidre règlementées,

- Les eaux de vie de cidre non règlementées.

Le Service des Alcools ayant le monopole de tous les alcools sauf ceux qui sont règlementés ou d'appellation contrôlée, et de ce qui est laissé aux bouilleurs de cru pour leur propre consommation (en franchise ou taxée), il s'ensuit que les eaux de vie non règlementées ne peuvent pas être commercialisées. Par contre, on peut être certain que toutes les eaux de vie règlementées sont commercialisées, le producteur n'ayant aucune raison de faire classer les quantités qu'il conserve pour sa propre consommation.

.../...

Eaux de vie de cidre règlementées

Les eaux de vie règlementées comprennent :

- le calvados du pays d'Auge (appellation contrôlée)
- les autres calvados
- les autres eaux de vie de cidre règlementées (Normandie, Bretagne, Maine).

Les exportations d'eaux de vie de cidre ne sont pas déconptées à part par l'administration des douanes. Elles figurent sous la rubrique "autres eaux de vie", laquelle est constituée essentiellement par les exportations d'eaux de vie de cidre qui sont faibles.

Le tableau 29 totalise la production des diverses eaux de vie de cidre règlementées ou d'appellation, c'est à dire des eaux de vie commercialisées (1).

- TABLEAU 29 -

Production et exportation des eaux de vie de cidre règlementées

(milliers d'hectolitres d'alcool pur) (2)

Années	Calvados du Pays d'Auge	Autres Calvados	Eaux de vie de Normandie, Bretagne, Maine	Total
1950	2,9	5,6	14,0	22,5
1951	8,6	9,8	52,0	70,4
1952	1,4	10,3	20,9	32,6
1953	2,2	17,7	32,6	52,5
1954	1,8	14,4	14,2	30,4
1955	1,7	8,0	11,8	20,5
1956	0,8	11,7	7,8	20,3
1957	1.3	13,7	4,6	19,6

.../...

(1) - La production totale d'eaux de vie de cidre est beaucoup plus importante (plus de 100.000 Hl d'alcool pur en moyenne)
(2) - J.O. Production des alcools par année civile.

Le jeu des stocks de vieillissement permet à la consommation d'être beaucoup plus stable que la consommation apparente. Nous avons pris la moyenne mobile de 3 années consécutives et l'avons appliquée à l'année terminale (tableau 30)

- TABLEAU 30 -

Consommation d'eaux de vie de cidre règlementées (avant correction)

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
30	50	40	50	39.	34	24.	20

En ajoutant la part de la différence entre les tableaux 21 et 22 qui revient aux eaux de vie de cidre, on obtient les résultats suivants. Ces résultats ont été transformés en hectolitres réels, à raison de 48 % d'alcool pur par hectolitre.

- TABLEAU 31 -

Consommation commercialisée des eaux de vie de cidre (après rectification)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Milliers d'hectolitres d'alcool pur	33,6	60,0	50,5	51,3	38,0	27,6	21,8	17,6
Milliers d'hectolitres réels	70,0	125,0	105,0	107,0	79,0	57,0	46,0	37,0

.../...

5 - LES EAUX DE VIE DE FRUITS

Quantités.

La production d'eaux de vie de fruits est donnée au Tableau 19 Elle est, en moyenne, de 45.000 hectolitres (en alcool pur) (1).

La consommation moyenne peut être considérée comme égale à la production moyenne (en éliminant les fluctuations annuelles de la production). En effet, il n'y a aucun prélèvement du Service des Alcools et, d'autre part, les exportations d'eaux de vie de fruits sont négligeables.

Mais cette consommation se fait, pour une partie, sous forme d'eau de vie de fantaisie que nous reprendrons plus loin. Bien que les renseignements recueillis à cet égard aux Contributions Indirectes soient assez vagues, on peut adopter la ventilation approximative suivante :

	Hectol. d'alcool pur
Fabrication d'eau de vie fantaisie	I0.000
Consommation commercialisée	10.000
Consommation des producteurs	25.000
TOTAL	45.000

En 1955 (2), sur une production totale de 43.167 hectolitres d'alcool pur (soit 42.000 hectolitres consume déduite), la consommation commercialisée d'eau de vie de fruits n'aurait pas dépassé 8.000 hectolitres.

Comme nous l'avons constaté pour les autres eaux de vie, la vente dans le commerce a subi une forte diminution depuis le relèvement des taxes sur les spiritueux, intervenu au milieu de 1953. C'est pourquoi nous avons retenu le chiffre de 10.000 hectolitres d'alcool pur pour les années 1950 à 1953. Ces estimations qui présentent un caractère assez aléatoire sont rassemblées dans le tableau 32 ci-après. Quant à l'auto-consommation, on l'évalue à 25.000 hectolitres d'alcool pur, soit 55.000 hl. réels

.../...

(1) - Dont 9/10 environ par les bouilleurs de profession et 1/10 par les bouilleurs de cru

(2) - D'après M. BARILLOT dans "La Journée Vinicole"

- TABLEAU 32 -

CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES EAUX DE VIE DE FRUITS

(milliers d'hectolitres)

Années	En alcool pur		En volume
	avant correction	après correction	
1950	10	10,5	23
1951	10	11,6	25
1952	10	11,5	25
1953	10	10,2	23
1954	8	7,8	17
1955	8	7,1	16
1956	8	7,5	17
1957	7	6,4	14

6 - LES EAUX DE VIE DE FANTAISIE

On comprend sous le nom d'eaux de vie de fantaisie toutes celles qui sont obtenues par addition d'alcool neutre rétrocédé par le Service des alcools, c'est à dire aussi bien le "Brandy" que les Kirsch, Mirabelles de fantaisie, etc...

a - Le Bandy

Le Brandy est un mélange d'alcool de rétrocession et d'eaux de vie non règlementées (de vin ou d'autres origines), additionné de Cognac.

Le Cognac qui entre dans la composition du Brandy a été déduit des ventes de Cognac déjà comptées. L'alcool de rétrocession fourni par le Service des Alcools n'entre pas dans les quantités d'alcool contenues dans les diverses eaux de vie et les eaux de vie non règlementées qui entrent dans sa composition ne figurent pas dans les eaux de vie commercialisées. Il n'y a donc aucun double emploi et la consommation de Brandy doit être comptée dans son intégralité.

.../...

Les ventes de Brandy sur le marché intérieur fançais ont été tirées, pour les campagnes 1949-50, 1950-51 et 1951-52 du rapport de M. BRANAS au Conseil Supérieur de l'Agriculture et, pour les campagnes suivantes, des données fournies par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac.

- TABLEAU 33 -

CONSOMMATION DE BRANDY

(Milliers d'hectolitres)

En hectolitres réels	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Ventes totales	66,6	57,5	37,8	46,2	36,4	30,0	28,5	27,5
Moins exportations	44,3	43,3	25,6	24,0	21	15,8	14,5	13,5
Reste pour le marché intérieur français	22,3	14,2	12,2	22,2	14,4	14,2	14,0	14,0
En alcool pur	10,0	6,6	5,5	10,0	6,7	6,6	6,5	6,5

b - Les autres Eaux de Vie de fantaisie

Il resterait, pour les autres eaux de vie de fantaisie, obtenues à partir des eaux de vie de fruit et d'alcool de rétrocession, environ 20.000 hectolitres d'alcool pur, dont 10.000 proviendraient du Service des alcools et 10.000 d'eaux de vie de fruits (1). La taxe est perçue sur l'alcool total. Faute d'indications plus précises nous avons du adopter, pour toutes les années, le chiffre de 20.000 hectolitres d'alcool pur. En ajoutant le Brandy, on obtient (voir tableau 34).

.../...

(1) - D'après M. BARILLOT (La Journée Vinicole) la consommation de ces eaux de vie de fantaisie se serait élevée à 28.000 hectolitres d'alcool pur en 1955. Si on enlève 6.000 hectolitres pour le brandy il reste 22.000 hectolitres pour les autres eaux de vie de fantaisie.

- TABLEAU 34 -

CONSOMMATION D'EAUX DE VIE DE FANTAISIE

(milliers d'hectolitres)

Années	En alcool pur			En volume réel
	avant correction	correction	après correction	
1950	30	+ 1,6	31,6	70
1951	26,6	+ 4,2	30,8	68
1952	25,5	+ 4,0	29,5	66
1953	30,0	+ 0,6	30,6	68
1954	26,7	- 0,6	26,1	58
1955	26,6	- 3,0	23,6	52
1956	26,5	- 1,5	25,0	54
1957	26,5	- 3,2	23,3	52

7 - LES EAUX DE VIE DE GRAINS

1 - Le Genièvre

La balance importations moins exportations de Genièvre est presque nulle (1) et il n'y a aucun prélèvement du Service des Alcools. La production et le mouvement des stocks sont publiés dans Statistiques et Etudes Financières.

Il n'y a presque pas d'autoconsommation, le Genièvre étant fabriqué dans de petites distilleries de professionnels (pas de bouilleurs de cru).

.../...

(1) - En hectolitres d'alcool pur cette balance est de :
- 157 en 1950 + 5 en 1953
- 110 en 1951 + 26 en 1954
- 26 en 1952 + 108 en 1955

- TABLEAU 35 -

CONSOMMATION COMMERCIALISEE DE GENIEVRE

Années	Milliers d'hectolitres d'alcool pur		Consommation Milliers d'hectolitres	
	Production	Balance des stocks	d'alcool pur	Volume (1)
1950	15	?	15	33
1951	17,3	?	17,3	38
1952	18,2	?	18,2	40
1953	14,9	?	14,9	34
1954	11,8	- 1,3	13,1	29
1955	9,6	- 0,2	9,8	22
1956	11,0	+ 0,4	10,6	23
1957	10,2	- 0,4	10,6	24

2 - Whisky

On trouve dans l'annuaire des douanes les importations de Whisky (2).

.../...

(1) - à 45 % d'alcool

(2) - Il existe une fraude par évasion des stocks de l'armée américaine

- TABLEAU 36 -

IMPORTATIONS DE WHISKY

Années	Hectolitres d'alcool pur	Hectolitres réels "Volume" (1)
1950	563	1.250
1951	1.215	2.700
1952	1.665	3.700
1953	2.700	6.000
1954	2.115	4.700
1955	3.200	7.100
1956	3.870	8.600
1957	3.370	7.500

8 - LE RHUM

Le Rhum étant entièrement importé, il semble qu'aucune fraude ne puisse s'introduire qui viendrait fausser les calculs. Ceux-ci sont établis à partir de la consommation taxée en alcool pur que le Comité Interprofessionnel du Rhum a répartie entre le Rhum de marque et le Rhum courant (2), ainsiqu'on le verra au tableau 37.

Aux tableaux 38 et 38bis on trouvera les quantités consommées exprimées en hectolitres d'alcool pur :

Rhum de marque à 47° Type "Saint James"
Rhum de marque à 44-45° "Type Négrita"
Rhum courant à 40°

.../...

(1) - Nous admettons que le Whisky contient 45 % d'alcool pur
(2) - Cette répartition est approximative

- TABLEAU 37 -

RHUM : Consommation taxée (en hectolitres d'alcool pur)

Années	Total	Rhums de marque	Rhums courants
1950	174.553	48.000	126.553
1951	206.685	57.000	149.685
1952	193.441	53.000	140.441
1953	192.260	53.000	139.620
1954	176.889	49.000	127.889
1955	140.880	35.000	105.880
1956.	159.400	40.000	119.400
1957	155.057	38.800	116.257

- TABLEAU 38 -

RHUMS DE MARQUE

(Quantités en Hectolitres réels)

Années	Saint-James	Type Négrita ou Rainita	Total
1950	7.021	101.600	108.620
1951	8.510	120.450	128.960
1952	7.893	112.000	119.893
1953	7.893	112.000	119.893
1954	7.320	103.550	110.870
1955	5.320	73.863	79.183
1956	6.064	84.432	90.496
1957			84.430

.../...

Pour les Rhums courants, il y a lieu de déduire le rhum utilisé en patisserie-confiserie. D'après les dires du Service de la Répression des Fraudes (section spécialisée Rhum), la quantité de rhum ainsi utilisée (non compris la patisserie de ménage) pourrait représenter environ 10.000 hectolitres d'alcool pur, soit 24.000 Hectolitres de rhum que nous déduisons.

- TABLEAU 38 bis -

RHUMS COURANTS

(en hectolitres réels)

Années	Quantité totale	Quantité restant après déduction emploi en patisserie
1950	316.382	292.000
1951	374.212	350.000
1952	351.102	326.000
1953	349.050	325.000
1954	319.722	295.000
1955	264.708	240.000
1956	298.475	274.000
1957	290.640	266.000

9 - LES LIQUEURS

Sous cette rubrique sont comprises :

- Les liqueurs proprement dites
- Le Gin
- Les crèmes de Cassis

.../...

A - Les liqueurs proprement dites et le Gin

Les statistiques officielles ne fournissent aucun renseignement sur les quantités d'alcool pur entrant dans les liqueurs qu'elles ne distinguent pas des eaux de vie.

Les renseignements qui suivent ont été fournis par le Syndicat des fabricants de liqueurs qui a procédé, à notre demande, à une enquête près de ses adhérents. Il en ressort que la production se serait élevée à 60.000 hectolitres (réels) en 1955 et à 62.000 hectolitres en 1956.

Un fait certain est que la vente des liqueurs a diminué depuis 1953 (année où les taxes sur les alcools ont été, comme on sait, fortement relevées). On peut admettre qu'aux environs de 1952 le volume des liqueurs françaises vendues en France était d'au moins 70.000 hectolitres. Les importations (1.650 hectolitres en 1950) sont devenues tout à fait négligeables (250 hectolitres en 1954). Etant données leur peu d'importance et l'imprécision des chiffres de production nous les négligerons, sauf en ce qui concerne le Gin (1).

Les liqueurs titrent de 25 % à 43 % d'alcool pur. Mais certaines liqueurs de fruits rouges ne dépassent pas 15 %. On peut donc admettre que l'ensemble des liqueurs titre, en moyenne, 30 % d'alcool pur. La consommation des liqueurs figure au tableau 39.

B - Les Crèmes de Cassis

Il n'a pas été possible de recueillir de renseignements directs sur la production et la consommation de Crèmes de Cassis. Le calcul de la quantité d'alcool pur qu'elles contiennent a été exécuté par différence au Tableau 16, ce qui suffit à enlever toute prétention à la précision. Pour les années 1950 à 1953, nous avons adopté la moyenne annuelle de ces quatres années.

Les crèmes de cassis contenant 20 % d'alcool pur, le calcul en volume en résulte.(voir tableau 40)

.../...

---

(1) - Les quantités fabriquées en France et non exportées sont comprises dans les liqueurs consommées en France.

- TABLEAU 39 -

CONSOMMATION DES LIQUEURS

Quantités (milliers d'hectolitres)

Années	Liqueurs proprement dites		Importation de Gin	Total.
	En alcool pur	En volume		
1950	21	70	0,65	70,6
1951	21	70	2,85	72,8
1952	21	70	1,27	71,3
1953	20	66	1,33	67,3
1954	18	61	1,38	62,4
1955	18	60	1,41	61,4
1956	19	62	1,42	63,4
1957	20	65	2,20	67,2
1958				

- TABLEAU 40

CONSOMMATION DES CREMES DE CASSIS

Années	Hectolitres d'alcool pur	Hectolitres réels
1950	1.260	6.300
1951	1.260	6.300
1952	1.260	6.300
1953	1.260	6.300
1954	1.660	8.300
1955	1.470	7.350
1956	1.714	8.570
1957	2.650	13.250

.../...

10 - LA FRAUDE

A ces résultats, il faut ajouter la fraude des bouilleurs de cru. Les Contributions Indirectes admettent comme ordre de grandeur, le chiffre de 200.000 hectolitres en alcool pur, soit, à 48 % d'alcool, 420.000 hectolitres réels.

Cette estimation qui date de 1950 n'a pas été revisée depuis. Il parait vraisemblable que l'accroissement considérable des taxes sur les alcools (qui sont passées de 16.600 Fr l'hectolitre d'alcool pur en 1952 à 86.000 francs en 1955) a eu pour résultat de favoriser et d'augmenter l'importance de la fraude (1).

Rappelons le résultat d'un sondage involontaire, effectué en 1956, dans deux communes des Deux-Sèvres, d'où il ressort que la fraude a été égale à 1,59 fois les quantités déclarées comme relevant de l'allocation en franchise (2). L'estimation officielle de la fraude (200.000 hectolitres d'alcool pur), comparée à l'allocation en franchise pour 1956 (173.000 hectolitres) donne seulement le rapport 1,16 au lieu de 1,59. Bien qu'on ne puisse songer à extrapoler ce cas particulier, on peut penser que la quantité d'alcool produite en fraude par les bouilleurs de cru n'a pas diminué depuis 1950 et qu'elle a probablement augmenté.

Ces 420.000 hectolitres hors statistique sont écoulés de trois façons différentes ;

1°- Une partie est vendue à bas prix, voire souvent donnée, par les bouilleurs de cru à leurs parents et amis. Pour être larges nous l'estimerons à 50 %, soit 210.000 hectolitres.

2°- Une partie sert à fabriquer les apéritifs clandestins (pastis) vendus en fraude principalement en Provence. Nous admettrons que 80.000 hectolitres disparaissent ainsi annuellement.

3°- Le reste, soit 130.000 hectolitres, est écoulé par les petits détaillants et les cafés.

.../...

---

(1) - Le nombre des bouilleurs de cru semble avoir diminué (3.102.382) bouilleurs de cru en 1951, 2.118.243 en 1957), mais le nombre des bouilleurs de cru varie avec l'importance de la récolte et 1957 a été une très mauvaise année pour les producteurs de vin, de cidre et de fruits. Mais, en revanche, il y a de plus en plus de distillateurs individuels qui ne sont pas déclarés comme bouilleur de cru.

(2) - Revue "Population" N° 3 1958 page 408 "Privilège des bouilleurs de cru et Internement en milieu rural"

Il semble cependant que la consommation des eaux de vie en fraude ait suivi la même tendance à la baisse que la consommation officiellement constatée (1) alors que la consommation des apéritifs en fraude aurait tendance à augmenter. Depuis peu d'années, en effet, on fabrique de l'alcool à partir du sucre acheté dans le commerce, pour en faire des "pastis".

C'est pourquoi nous avons modifié progressivement la répartition précédente des 420.000 hectolitres en fraude et adopté la suivante, dont-il n'est pas necessaire de souligner davantage le caractère arbitraire.

- TABLEAU 40 bis -

REPARTITION DES ALCOOLS DE BOUILLEURS DE CRU PRODUITS EN FRAUDE

(milliers d'hectolitres réels)

Années	Vente directe	Commerce des eaux de vie	Commerce des apéritifs
1950	210	140	70
1951	210	140	70
1952	210	135	75
1953	210	135	75
1954	210	130	80
1955	210	130	80
1956	210	125	85
1957	210	120	90

.../...

(1) - D'après la fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière (Union Nationale des Cafetiers et Limonadiers).

11 - LA CONSOMMATION DES PRODUCTEURS

La consommation des producteurs et de leurs proches, (autoconsommation) figure au tableau 20 pour l'ensemble des eaux de vie. Il n'y a en effet, aucune déduction à faire subir à ces chiffres puisqu'il n'y a pas d'autoconsommation pour les apéritifs pas plus que pour le rhum, les eaux de vie de grain et les liqueurs.

Seule l'autoconsommation du Cognac a pu être mise à part grâce au Bureau National Interprofessionnel.

- TABLEAU 41 -

CONSOMMATION DES RECOLTANTS

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
	Milliers d'hectolitres d'alcool pur							
Cognac	6	6	6	6	6	6	6	6
Autres eaux de vie, de marc, de cidre de fruits, et de vin	241	228	228	219	178	181	174	142
Totaux	247	234	234	225	184	187	180	148
	Milliers d'hectolitres "réels"							
Cognac	14	14	14	14	14	14	14	14
Autres eaux de vie	536	506	506	486	396	402	386	316
Totaux.	550	520	520	500	410	416	400	330

.../...

12 - RECAPITULATION

Dans le tableau suivant on trouvera récapitulées les diverses consommations d'eaux de vie et liqueurs en distinguant la consommation commercialisée comme, la consommation commercialisée inconnue (fraude) et l'autoconsommation des récoltants.

- TABLEAU 42 -

CONSOMMATION COMMERCIALISEE

(Milliers d'hectolitres réels)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac (1)	60	62,5	58,5	58,1	59,5	58,9	71,4	76,8
Armagnac (2)	12,2	16,1	18,7	14,2	14,8	14,9	14,9	13,9
Eaux de vie : de raisin et autres eaux de vie de vin (3)	28,0	35,6	47,3	36,7	35,6	29,1	40,2	70,0
Eaux de vie de cidre(4)	70,0	125,0	105,0	107,0	79,0	57,0	46,0	37,0
Eaux de vie de fruits(5)	23,0	25,0	25,0	23,0	17,0	16,0	17,0	14,0
Eaux de vie de fantaisie (6)	70,0	68,0	66,0	68,0	58,0	52,0	54,0	52,0
Eaux de vie de grain(7)	34,2	40,7	43,7	40,0	32,7	31,1	30,6	29,5
Rhum de marque (8)	108,6	129,0	119,9	119,9	110,9	79,2	90,5	84,4
Rhum courants (9)	292,0	350,0	326,0	325,0	295,0	240,0	274,0	266,0
Liqueurs (10)	70,6	72,8	71,3	67,3	62,4	61,4	63,4	67,2
Crèmes de cassis	6,3	6,3	6,3	6,3	8,3	7,3	8,6	13,2
Totaux non compris la fraude	774,9	931,0	887,7	865,5	773,2	646,9	710,6	725,8
Fraude (11)	140,0	140,0	135,0	135,0	130,0	130,0	125,0	120,0
Totaux généraux	915	1070	1023	1000	903	777	836	846

.../...

(1) - Tableau 23 - (5) - Tableau 32 - (9) - Tableau 38 bis
(2) - Tableau 25 - (6) - Tableau 34 - (10) - Tableau 39
(3) - Tableau 28 - (7) - Tableaux 35 et 36 - (11) - Tableau 40 bis
(4) - Tableau 31 - (8) - Tableau 38

- TABLEAU 43 -

CONSOMMATION TOTALE D'EAUX DE VIE ET LIQUEURS

(milliers d'hectolitres réels)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Consommation commercialisée (1)	915	1.070	1.023	1.000	903	777	836	846
Consommation des producteurs (2)	550	520	520	500	410	416	400	330
Quantités vendues ou données par les producteurs (3)	210	210	210	210	210	210	210	210
Totaux	1.675	1.800	1.753	1.710	1.523	1.403	1.446	1.386

La consommation contrôlée (1ère ligne) ne représente guère plus de la moitié de la consommation totale.

.../...

(1) - Tableau 42
(2) - Tableau 41
(3) - Tableau 40 bis

CHAPITRE IV

- LE CIDRE ET LA BIERE -

I - LE CIDRE

a - La consommation des producteurs

Il n'existe pas, pour le cidre, de déclaration obligatoire de récolte comme en matière de vin. Il en découle que la consommation en franchise ne peut être connue avec précision. On dispose seulement des évaluations du Syndicat National des Cidriers. Il est probable qu'une partie de l'autoconsommation est, en réalité, vendue par les récoltants à des voisins.

- TABLEAU 44 -

QUANTITES DE CIDRE AUTOCONSOMMEES

(millions d'hectolitres)

1950	11 à 12	1954	12 à 13
1951	14 à 15	1955	11 à 12
1952	10 à 11	1956	10 à 12
1953	13 à 14	1957	8 à 9

.../...

b - La consommation commercialisée

Les quantités sont celles de la consommation taxée d'après les Contributions Indirectes (1). Les cidres servant à fabriquer les eaux de vie ont été déduits (2).

- TABLEAU 45 -

CONSOMMATION TAXEE

(milliers d'hectolitres)

1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
4.410	4.758	4.228	4.203	3.830	3.525	3.088	2.853

II - LA BIERE

Les statistiques antérieures à 1955 ne portent pas sur la totalité des ventes, un certain nombre de brasseries n'ayant pas répondu à

.../...

(1) - Une partie de la consommation taxée (20% environ) est représentée par le rendement légal (90 litres de cidre par hectolitre de fruits) qui sert de base d'imposition des pommes et poires achetées par les détaillants ou les simples particuliers qui fabriquent eux-mêmes leur cidre. Environ 80 % de la production provient des cidreries industrielles. La part du cidre fermier est de plus en plus faible.

(2) - La quantité de cidre utilisée chaque année à la fabrication des eaux de vie de cidre atteint :

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55
Milliers d'hls d'alcool pur	123	199	113	154	110	100
Milliers d'hls de cidre necessaires pour obtenir les hls d'alcool pur	2.460	4.000	2.260	3.080	2.200	2.000

l'enquête qui n'est devenue obligatoire qu'à dater du 1er Janvier 1955. Il convient donc de faire subir aux chiffres des années 1950 à 1954 une augmentation. A vrai dire cette augmentation devrait être variable selon le degré de la bière vendue. Faute de renseignements nous nous contenterons d'un taux uniforme pour toutes les qualités. Ce taux est estimé à 20 %. (1)

Aux chiffres des ventes en France ainsi rectifiés nous avons retranché l'excédent des exportations (2) lesquelles ne portent que sur les bières fortes (5 degrés).

- TABLEAU 46 -

VENTES TOTALES EN FRANCE DE BIERES DE DIFFERENTES DEGRES D'ALCOOL

(milliers d'hectolitres)

ANNEES	5°	3°5	2°	1°2	Total
1950	3.705	3.567	1.274	565	9.110
1951	4.150	3.398	1.052	396	9.000
1952	4.598	3.828	1.058	307	9.790
1953	4.955	3.930	890	244	10.020
1954	5.208	4.165	876	174	10.423
1955	5.711	4.741	1.166	218	11.836
1956	6.169	4.714	1.090	167	12.140
1957	7.315	5.508	1.152	129	14.104

.../...

(1) - Source : déclaration de fabrication et de vente de la bière en France d'après l'Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française publiées dans "Brasserie"

(2) - Jusqu'en 1954, la statistique des douanes donne les importations et les exportations de bière en quintaux. Mais il s'agit tantôt de poids net et tantôt de poids brut, selon les pays de provenance ou destinataires, de sorte qu'il est impossible de transformer ces quintaux en hectolitres. L'erreur introduite en négligeant les importations et les exportations n'est pas supérieure à l'erreur probable sur l'estimation des quantités non déclarées (taux de 20 %). A partir de 1955 voici la balance du commerce extérieur (en milliers d'hectolitres)

	Importations	Exportations	Balance
1955	87	349	- 262
1956	106	486	- 380
1957	124	709	- 585

CHAPITRE V

LES BOISSONS SANS ALCOOL

A - LES EAUX MINERALES

1 - Quantités

Les importations d'eaux minérales étrangères étant négligeables on établit la consommation française à partir de la production, en enlevant les exportations (1).

La production est répartie en grandes bouteilles (90 centilitres), demie (45 centilitres) et quart (22,5 centilitres). La répartition n'est pas faite à l'exportation. Nous avons supposé que, dans les bouteilles exportées et, par conséquent, dans les bouteilles restant en France, la proportion entre 90 centilitres, 45 et 22,5 centilitres était la même que dans la production. Au cas où il n'en serait pas ainsi, l'erreur introduite de ce fait serait infime puisque la consommation en France représente 97 % de la production.

.../...

(1) - Source : Fédération Nationale des Sources et des Commerces d'Eaux minérales.

- TABLEAU 47 -

NOMBRE DE "COLS" D'EAUX MINERALES

Années	Production	Ventes		
		France Métropolitaine	France d'outre-mer	Etranger
1950	548.238.000	505.057.000	29.295.000	13.886.000
1951	600.470.000	546.601.000	37.594.000	16.276.000
1952	656.395.455	602.635.844	34.194.699	19.564.912
1953	720.345.007	664.309.003	34.718.978	21.317.026
1954	756.956.905	699.747.714	34.037.611	23.171.580
1955	920.634.000	861.402.000	33.378.000	25.854.000
1956	937.543.000	880.395.000	32.753.000	24.395.000
1957	1.099.574.000	1.030.600.000	37.263.000	31.711.000

- TABLEAU 48 -

REPARTITION DE LA CONSOMMATION DES EAUX MINERALES

(millions de cols)

Années	Grandes bouteilles (90 centilitres)	1/2 bouteilles	1/4 bouteilles	Total
1950	404	15	86	505
1951	438	16	93	547
1952	475	18	110	603
1953	530	20	114	664
1954	560	24	116	700
1955	690	35	135	860
1956	710	35	135	880
1957	830	45	155	1.030

B - LIMONADE, SODAS, COCA-COLA

Le Syndicat des fabricants de boissons gazeuses contrôle un grand nombre de petits artisans et un petit nombre de fabriques importantes. Un certain nombre de brasseries qui fabriquent des limonades et sodas font partie du Syndicat et sont comprises dans l'enquête faite en 1955, mais comme certaines brasseries ne font pas partie du Syndicat, les résultats sont légèrement inférieurs à la réalité.

Trois sortes de boissons sont vendues : les limonades, les sodas et le coca-cola. Le coca-cola est compris dans les sodas. Parmi les sodas, une petite proportion (peut-être 5 %) est constituée par des sodas aux jus de fruits, vendus plus cher (1).

Les résultats de l'enquête de 1955 sont donnés ci-dessous. Pour 1957 on sait que la vente des limonades a progressé de 15 % et celle des sodas de 25 % par rapport à 1955.

	LIMONADES		SODAS et COCA-COLA	
	1955	1957	1955	1957
Production en millions de litres	280	320	74	90
Capacité moyenne des bouteilles (2)	0,72 litre		0,23 litre	
Nombre de millions de bouteilles	390	445	320	400

.../...

---

(1) - Nous n'avons pas les éléments suffisants pour compter à part cette consommation de sodas aux jus de fruits et étant donnée sa faible importance il n'en sera pas tenu compte.

(2) - Les bouteilles de limonade ont les capacités suivantes en centilitres : 50, 65, 90. Les bouteilles de soda 0,18 lit. et 0,25 lit.

D'autre part, le Syndicat des fabriquants de bouchons-couronne contrôle 14 fabriques qui fournissent 98 % de la production des bouchons couronne. Les statistiques sont considérées comme très sûres (1). Simultanément nous donnons, ci-dessous les chiffres du Syndicat des boissons gazeuses. L'écart entre les deux sources serait expliqué par les bouchages autres que les bouchons couronne (à système notamment).

	Millions de bouchons-couronne pour limonades et sodas	Millions de bouteilles (toutes capacités) limonades et sodas Total
1952	346	...
1953	282	...
1954	287	520
1955	437	710
1956	...	...
1957	...	845

Compte tenu du fait que l'été 1952 a été chaud et très sec, nous avons à l'aide des bouchons-couronne, établi de très grossières estimations de la production à partir de 1950. Les limonades se vendent surtout en bouteilles de 90 centilitres et les sodas en petites bouteilles.

- TABLEAU 49 -

VENTE DE LIMONADES ET SODAS

(en millions de bouteilles)

	Total	Dont	
		Grandes bout.	Petites bout.
1950	500 ?	280	220
1951	500 ?	280	220
1952	570 ?	320	250
1953	510 ?	280	230
1954	520	290	230
1955	710	390	320
1956	760 ?	410	350
1957	845	445	400

(1) - Les importations ou exportations de bouchons-couronne représentent moins de 1 % de la vente en France

C.R.E.D.
BIBLIOTHEQUE

C - LES JUS DE FRUITS

La statistique de la production des jus de fruits n'a pas encore été mise sur pied. Le Ministère de l'Agriculture a bien confié à l'Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits le soin de dresser cette statistique, mais l'enquête qui doit servir de base n'a pas encore été faite.

On trouvera, dans l'Annexe XIV, les renseignements sur la production communiqués par l'Union Nationale des producteurs et sur le commerce extérieur. De ces deux séries on devrait pouvoir tirer la consommation apparente. Malheureusement on se heurte aux difficultés suivantes.

Les données sur la production concernent la France Métropolitaine, l'Algérie et la Côte d'Ivoire (pour les jus d'ananas). La statistique douanière distingue d'une part l'étranger et d'autre part la zone franc dans laquelle sont inclus des territoires comme le Maroc, producteurs et exportateurs de jus de fruits. Si on ajoute à la production les importations de la zone franc on compte deux fois l'Algérie et la Côte d'Ivoire. Si on les néglige on laisse de côté les importations des autres pays de la zone franc.

A cela il faut ajouter les difficultés spéciales au jus de raisin : les importations de jus de raisin d'Algérie comprennent une proportion variable de moûts destinés à fabriquer des mistelles et, certaines années (1956) les exportations se trouvent démesurément gonflées par les achats allemands de moûts (ni centrifugés, ni filtrés) destinés à renforcer la production déficitaire de vin allemand et baptisé "jus de raisin" pour échapper aux droits de douane. Enfin, en ce qui concerne les jus concentrés, une partie est utilisée par les fabricants de limonade et sodas. Aussi n'est il pas étonnant que les différents essais de chiffrement de la Consommation française de jus de fruits aient abouti, jusqu'ici à des résultats divergents variant, pour 1957, de 257.000 à 345.000 Hectolitres.

Pour plus de clarté nous diviserons les jus de fruits en jus métropolitains et en jus exotiques qui, n'étant pas fabriqués en France, sont entièrement importés.

.../...

A l'aide des données de l'Annexe XIV, nous avc s dressé le tableau de la consommation apparente (Production, plus importations de l'étranger moins exportations sur tous pays) voir tableau 50.

Quant aux concentrés de jus, ils sont fabriqués exclusivement pour l'exportation. Cette fabrication très récente ne donne lieu jusqu'en 1957 à aucune consommation intérieure. C'est seulement à partir de 1958 que les collectivités ont commencée à en acheter.

Remarquons tout d'abord dans l'annexe XIV, que la production de jus d'orange et de pamplemousse en 1956 (65.000 hectolitres) dépasse les importations (51.000 hectolitres). L'Algérie consomme des jus d'orange et de pamplemousse et en exporte sur l'étranger (1).

Nous allons tenter une vérification des résultats du tableau 50. Une importante Société qui fabrique les 9/10 des boites métalliques pour jus de fruits a bien voulu nous communiquer le volume total de jus représenté par ses livraisons de boites en France : 80.000 hectolitres en 1956 et 100.000 hectolitres en 1957. Nous y ajouterons 10 %. D'autre part les jus de fruits importés en boitages de 1 litre et au dessous sont livrés tels quels à la consommation tandis que les jus importés en gros boitages sont pour 95 % reconditionnés en France en boites plus petites de fabrication française. Nous ajouterons donc à la production française de boites les importations nettes de petis boitages en totalité et seulement 5/100 de celles des gros boitages (2) (Voir annexe XIV).

Volume des jus de fruits livrés en boites

	(milliers d'hectolitres)	
	1956	1957
Jus mis en boite en France	88	110
Jus de fruits importés en petits boitages	40	60
Jus de fruits importés en gros boitages	5	3
	137	173
Moins exportations en petits boitages	15	8
Reste en France	118	165

.../...

(1) - Cette remarque a son importance car on a souvent compté toute la production de l'Algérie dans la consommation française.

(2) - Les Sociétés spécialisées dans l'organisation des réceptions sont pratiquement les seules à acheter des jus en gros boitages.

- TABLEAU 50 (B) -

CONSOMMATION DES JUS DE FRUITS

(milliers d'hectolitres)

A - de 1950 à 1955

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Production	43	50	70	133	142	285
+ Importations de l'étranger	10 ?	15 ?	20	24	35	40
- Exportations	14	15	19	35	74	178
Consommation	29 ?	50 ?	71	122	103	147

B - de 1956 à 1957

Jus métropolitains	1956				1957			
	Production	Import	Export	Consom.	Production	Import.	Export	Consom.
Pomme	25	4,2	1,6	27,6	45	2,2	19,2	28
Raisin (1)				50,0				80
Tomate	25	1,2	6,2	20,0	18	0,3	3,0	15
Abricots et baies	9	1,3	2,0	8,3	12,3	2,2	1,0	13,5
Jus exotiques								
Orange (2)		34	0	34,0		40,2	0	40
Pamplemousse (3)		28,3	0	28,3		39,7	0	40
Ananas		33,0	0	33,0		40,3	0	40
Total				201				257

.../...

(1) - Pour 1956 la production (y compris l'Algérie) est chiffrée à 550.000 Hectolitres, les importations de l'étranger (Espagne, Maroc...) à 39.000 hectolitres et les exportations à 550.000 hectolitres. Mais les chiffres de production et d'exportation contiennent au moins 50 % de moûts, de sorte qu'aucun calcul n'est réellement possible. Dans ces conditions nous n'avons pu que reproduire les chiffres admis pour la consommation des jus de raisin : soit 50.000 hectolitres en 1956 selon le rapport présenté au Commissariat Général au Plan par le Groupe de Travail des jus de fruits et 80.000 hectolitres en 1957 d'après l'enquête du Service des Enquêtes économiques.

(2) - Y compris les jus sucrés

(3) - Y compris les jus de citron (d'ailleurs en très faible proportion)

Aux jus livrés en boite, il faut ajouter les jus livrés en bouteille. Si la boite ne sert qu'une fois, les bouteilles sont reprises et servent plusieurs fois. On ne peut donc, pour les bouteilles, se livrer à un calcul analogue à celui des boites.

D'après une enquête de marché qu'a fait exécuter la fabrique de boites métalliques en 1957, 60 % des livraisons en France sont faites en boites métalliques et 40 % en bouteilles. Il en résulte que le volume total des livraisons est de :

(Milliers d'hectolitres)

	1956	1957
Livraisons en boites	118	165
Livraisons en bouteilles (2/3 des boites)	79	110
	197	275

Ces résultats paraissent recouper sensiblement ceux du tableau 50.

En fait, pour des raisons techniques, les jus de raisin et de pomme sont livrés sous verre, les autres jus étant surtout consommés en boites. Voici ce que donnent à cet égard, les chiffres du tableau 50

CONSOMMATIONS EN BOUTEILLES

(milliers d'hectolitres)

	1956	1957
Jus de raisin	50	80
Jus de pommes	27,6	28
	77,6	108

Ces résultats sont très proches de ceux des "livraisons en bouteilles".

Pour les années 1950 à 1955 les statistiques douanières ne fournissent pas les détails par nature de jus. D'autre part les renseignements sur la production sont très imprécis. Aussi les chiffres du tableau 51 ci-après n'ont-ils, tout au moins jusqu'en 1955, que la valeur d'un ordre de grandeur permettant de fixer approximativement les idées.

.../...

- TABLEAU 51 -

CONSOMMATION DE L'ENSEMBLE DES JUS DE FRUITS

(Milliers d'hectolitres)

1950	30	1954	110
1951	50	1955	150
1952	70	1956	200
1953	110	1957	260

D - LES SIROPS

On ignore le nombre des fabricants de sirop (probablement plus de 200) dont une quarantaine seulement communiquent leur chiffre d'affaires au Groupement National. On ne possède donc aucun chiffre de production.

L'unique renseignement en notre possession concerne la quantité de sucre achetée par les fabricants de sirops (1) qui est estimée à 2.000 tonnes par an en moyenne. Ces 2.000 tonnes permettent de fabriquer 4 millions de litres de sirops divers, mais une partie des ces sirops est utilisée dans la fabrication des liqueurs et on ne peut connaître ce qui reste pour la consommation directe.

E - RECAPITULATION

Les consommations des boissons sans alcool ont été récapitulées ci-dessous. Les seuls résultats précis sont ceux qui concernent les eaux minérales. Les autres sont plus ou moins imprécis.

.../...

---

(1) - Source : Union Nationale des Producteurs de jus de fruits.

- TABLEAU 52 -

CONSOMMATION DES BOISSONS SANS ALCOOL

(en milliers d'hectolitres)

	1954	1955	1956	1957
Eaux minérales	5.450	6.720	6.900	8.080
Limonades, sodas, Coca-cola	3.140	4.250	4.495	4.925
Jus de fruits	110	150	200	260
Sirops (mémoire)	...	...	...	...

DEUXIEME PARTIE

LES VALEURS

CHAPITRE I

LES VINS

A - LES VINS COURANTS

1 - L'autoconsommation

Pour calculer la valeur de l'autoconsommation on a adopté le prix moyen annuel à la production indiqué par les Contributions Indirectes et on l'a appliqué aux quantités calculées au tableau 5. S'il est vrai que le vin de sucre et la piquette ont une valeur inférieure à celle du vin le plus ordinnaire, en contre partie une très minime partie du vin autoconsommé est du vin d'appellation contrôlée. Cette petite quantité ne porte que sur les vins de la classe IV, car les producteurs de vin de haute qualité achètent leur vin ordinaire dans le commerce (en champagne par exemple). On trouvera ci-dessous les résultats du calcul avec et sans la fraude.

Bien entendu, les résultats y compris la fraude sont aléatoires mais peut-être plus proches de la réalité que les résultats non compris la fraude.

.../...

- TABLEAU 53 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DES PRODUCTEURS

Années	Quantités autoconsommées (1)		Prix à la Production le litre	Valeurs (milliards)	
	Sans la fraude	avec la fraude		sans la fraude	avec la fraude
1950	10.500	11.550	35	37	40
1951	13.000	14.300	30	39	43
1952	12.440	13.680	30	37	41
1953	12.000	13.200	28	34	37
1954	11.800	13.000	28	33	36
1955	12.965	13.500	28	34	38
1956	11.600	12.760	31	36	40
1957	9.500	10.500	35	33	37

2 - La consommation commercialisée

Le vin qui sort des chais des récoltants est vendu

- soit à des négociants
- soit, directement, à des particuliers et à des détaillants (dans les communes rurales)

La vente à des négociants est, de beaucoup, la plus importante.

.../...

(1) - En milliers d'hectolitres (voir tableau 8)

La vente directe à des particuliers, non détaillants ou tenanciers de débits de boissons, ne représente qu'une part très faible du total des ventes. Dans l'ignorance où nous sommes de son importance exacte, nous n'en tiendrons pas compte. Cette omissionpeut entraîner une très légère erreur par excès du calcul des valeurs, puisque ces vins sont vendus aux particuliers à des prix plus faibles que le prix de détail, le particulier devant faire lui même la mise en bouteilles. Dans le cas de la vente directe aux détaillants, le prix payé par le consommateur est pratiquement le même que si le vin était passé par un négociant.

Prix des vins courants :

Les prix des vins courants sont fixés au degré. Ils sont observés par l'I.N.S.E.E.

- 1° - à Paris pour les vins de 10°, de 11° et le vin bouché,
- 2° - Dans les 17 villes chefs lieu de Direction Régionale pour les vins de 10°, sauf quelques exceptions (vins de 11°).

Pour les villes de Province, on a ramené les quelques observations de prix du vin de 11° au prix du vin de 10°, en diminuant de 12 % ces prix observés (écart observé à Paris) et on a calculé au prix moyen pondéré du vin de 10° en affectant à chaque ville un coefficient de pondération proportionnel à sa population agglomérée : Poitiers (50.000 habitants) = 1, Bordeaux (400.000 habitants) = 8 etc...

Voici le résultat de ces observations :

- TABLEAU 54 -

PRIX MOYEN AU DETAIL DU LITRE DE VIN ROUGE COURANT

Années	A PARIS				Moyenne pondérée des 17 chefs lieu de D.R. - 10° en moyenne
	VIN à la tireuse		vin bouché		
	10°	11°	10°	11°	
1950	63,6		71,4	....	
1951	53,6		66,0	....	
1952	59,7		72,9	....	61
1953	58,1	66,8	71,6	....	58,8
1954	58,6	67,0	71,7	....	58,6
1955	58,0	66,3	71,3	....	59,8
1956	....	66,6	73,5	83	64
1957	....	77	82	92	74

.../...

On remarquera que le prix du vin de 10° dans les villes de province est très légèrement supérieur au prix du vin de 10° à Paris. Mais, comme dans les villages les prix, à degré égal, pourraient être légèrement inférieurs à ceux des villes de province, nous avons adopté les prix moyens observés à Paris pour l'ensemble de la France. Comme le degré moyen des vins consommés en province semble légèrement plus faible qu'à Paris, nous avons abaissé de 1/3 de degré le degré moyen.

A mesure que le pouvoir d'achat s'est élevé, depuis 1948, la consommation s'est portée des degrés faibles vers les degrés élevés. En attendant de nouvelles précisions sur ce point, il a été admis, que la moyenne des vins courants vendus pesait 10°3 en 1950 et s'est élevée progressivement jusqu'à 11° en 1957. Ce sont les importations de vin d'Algérie qui relèvent le degré moyen des vins courants.

On a tracé une oblique à travers ces prix pour le vin à la tireuse, en remarquant que, en 1953, 1954 et 1955, le vin de 11° était vendu à Paris 14 % au dessus du prix du vin de 10° et en appliquant cette proportion aux années antérieures. On a supposé qu'à partir de 1950, le degré augmentait de 1/10 par an et que le prix du vin montait, chaque année, de 1/10 de la distance entre le prix du vin de 10° et celui du vin de 11°.

Ayant ainsi obtenu le prix moyen pondéré du vin à la tireuse, on a tracé une autre oblique entre ces prix et ceux du vin bouché. D'après les renseignements fournis par la Confédération Nationale des Vins et Spiritueux, la part du vin bouché dans la consommation totale de vin courant qui était négligeable avant la guerre était de l'ordre de 20 % en 1950 et avait atteint 50 % en 1956 (1). Nous avons supposé que ce pourcentage augmentait régulièrement de 5 % par an, de 1950 à 1956 et continuait, par la suite, à la même cadence.

Ces diverses opérations sont résumées au tableau 55.

Les vins destinés à l'Armée seront comptés au prix payé par l'Intendance.

.../...

---

(1) - A Paris, on ne vend plus que du vin bouché.

- TABLEAU 55 -

CALCUL DU PRIX MOYEN PONDERE DU LITRE DE VIN AU DETAIL

Années	Degré moyen	Prix du vin rouge		Coefficients de pondération		Moyenne pondérée vin rouge	Prix pour vin blanc et rosé
		Tireuse	Bouché	Tireuse	Bouché		
1950	10°3	66,3	74,4	80 %	20 %	67,9	76,7
1951	10°4	56,6	69,7	75 %	25 %	59,9	67,7
1952	10°5	63,9	78,0	70 %	30 %	68,1	77,0
1953	10°6	63,0	77,6	65 %	35 %	68,1	77,0
1954	10°7	64,3	78,7	60 %	40 %	70,1	79,2
1955	10°8	64,5	79,3	55 %	45 %	71,2	80,5
1956	10°9	66,4	82,40	50 %	50 %	74,4	84,1
1957	11°	77	92	45 %	55 %	85,3	96,4

Valeur des vins commercialisés

Selon les recherches de M. FOURASTIE, le taux de marque des détaillants, pour le litre de vin rouge est de 12 %. En enlevant 12 % aux prix obtenus au tableau 55, , et en multipliant par les quantités enregistrées au tableau 7, nous obtiendrons la valeur de la consommation au prix de gros.

- TABLEAU 56 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DU VIN COURANT COMMERCIAL
(au prix de gros)

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)		Prix de gros du litre de		Valeur du vin commercial	Achats de l'intendance	Total milliards
	Vin rouge	Vin blanc et rosé	Vin rouge	Vin blanc et rosé	milliards		
1950	30.761	7.690	59,75	67,50	236	1	237
1951	29.448	7.362	52,70	59,60	199	1	200
1952	31.046	7.762	59,90	67,80	238	2	240
1953	31.530	7.883	59,90	67,80	242	2	244
1954	33.021	8.255	61,70	69,70	261	2	263
1955	34.150	8.538	62,65	70,80	274	2	276
1956	34.325	8.581	65,50	74,0	288	2	290
1957	37.022	9.256	75,10	84,80	356	2	358

Ces résultats paraissent pouvoir être considérés comme assez précis.

En réalité, une partie importante de la consommation du vin courant commercial est consommée hors du domicile (Hotels, cafés, cantines

.../...

restaurants). Selon les renseignements fournis par la profession, cette quantité peut-être évaluée, approximativement, à 15 %. Nous compterons donc 85 % de la consommation au prix de détail et 15 % au prix d'achat du vin par les établissements, c'est à dire au prix de gros.

- TABLEAU 57 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DU VIN A EMPORTER (au prix de détail)

Années	Quantités millions d'hectol.		Prix du litre (1) au détail		Valeur (milliards)
	Vin rouge	Vin blanc et rosé	Vin rouge	Vin blanc et rosé	
1950	26.147	6.537	67,9	76,7	228
1951	25.031	6.258	59,9	67,7	192
1952	26.389	6.598	68,1	77,0	230
1953	26.800	6.700	68,1	77,0	234
1954	28.068	7.017	70,1	79,2	252
1955	29.028	7.257	71,2	80,5	265
1956	29.176	7.294	74,4	84,1	278
1957	31.469	7.868	85,3	96,4	344

- TABLEAU 58 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DU VIN A CONSOMMER SUR PLACE (au prix de gros)

Années	Quantités milliers d'hectol.		Prix du litre (2) en gros		Valeur (milliards)
	Vin rouge	Vin blanc et rosé	Vin rouge	Vin blanc et rosé	
1950	4.614	1.153	59,75	67,50	35
1951	4.417	1.104	52,70	59,60	30
1952	4.657	1.164	59,90	67,30	36
1953	4.730	1.183	59,90	67,80	36
1954	4.953	1.238	61,70	69,70	39
1955	5.122	1.281	62,65	70,80	41
1956	5.149	1.287	65,50	74,0	43
1957	5.553	1.383	75,10	84,80	54

(1) - Tableau 55
(2) - Tableau 56

Ces résultats sont moins sûrs que ceux du calcul au prix de gros, puisque la ventilation entre vin à emporter et vin à consommer sur place n'est qu'approximative (15 % à consommer sur place signifie entre 12 % et 18 %). La valeur de la consommation sur place : entachée d'une erreur relative de 20 à 25 %, mais l'erreur sur le vin à emporter ne doit pas atteindre 5 % du fait de la ventilation.

Il ne faut pas prendre dans le tableau 57 les quantités de vin rouge et de vin blanc à consommer sur place et à emporter. Elles n'y figurent que pour les besoins du calcul. En réalité la proportion de vin blanc est beaucoup plus forte dans le vin à consommer sur place et est plus faible dans le vin à emporter.

L'insuffisance des quantités de vin blanc (et rosé) consommées sur place, par rapport à la réalité, a pour conséquence une très légère sous-estimation de la valeur du vin à consommer sur place et une très légère sur-estimation de celle du vin à emporter(de l'ordre du milliard).

- TABLEAU 58 bis

RECAPITULATION DES VALEURS DE LA CONSOMMATION DU VIN COURANT (en milliards)

Années	Consommation à domicile (prix de détail)	Consommation hors domicile (prix de gros)	Dépenses de l'intendance	Total du vin commercial	Autoconsommation (1)
1950	228	35	1	264	40
1951	192	30	1	223	43
1952	230	36	2	268	41
1953	234	36	2	272	37
1954	252	39	2	293	37
1955	265	41	2	308	40
1956	278	43	2	323	40
1957	344	54	2	400	42

.../...

(1) - Y compris la fraude.

Pour la consommation à domicile, l'extrapolation de l'enquête "20.000 budgets" faite en 1956 donne 265 milliards, chiffre très voisin de celui qui figure dans la première colonne du tableau 58, pour l'année 1956.

Aucune question n'était posée pour les consommations hors du domicile.

B - LES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

Les quantités de vins d'appellation consommées annuellement figurent au tableau 9 avec leur répartition entre vins de champagne, et autres vins d'appellation auxquels il faut ajouter les vins d'Alsace, les vins doux naturels étant portés dans les "apéritifs".

1 - LES VINS DE CHAMPAGNE

Répartition de la consommation,

Le nombre des bouteilles de champagne consommées, chaque année, sur le marché intérieur français, se trouve au tableau 9.

D'après le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, les "grands Champagnes"(1) représentent 1/3 de la consommation totale. Ils sont principalement consommés dans les cabarets et restaurants de luxe et il en reste au moins 20 % (nous admettrons 25 %) pour la consommation à domicile.

Les autres champagnes (1) représentent les 2/3 du nombre total de bouteilles consommées. La consommation en famille porte surtout sur les moins chers, à l'occasion des fêtes de famille. La moitié (environ) de ces champagnes est bue dans les manifestations publiques (2).

.../...

(1) - La délimitation entre "Grands Champagnes" et "Autres Champagnes" a été établie par le C.P.E.D.O.C., d'après les prix.
(2) - D'après la Confédération Nationale des Négociants en Vins et Spiritueux.

Ces renseignements nous ont permis d'établir la ventilation suivante qui n'est qu'approximative.

- TABLEAU 59 -

MILLIERS DE BOUTEILLES CONSOMMEES

Années	Grands Champagnes 32 %		Autres Champagnes 68 %		Total 100 %
	Consommés à Domicile 8 %	Consommés hors du domicile 24 %	Consommés à domicile 33%	Consommés hors du domicile 35 %	
1950	1.555	4.665	6.415	6.804	19.439
1951	1.660	4.980	6.848	7.263	20.751
1952	1.492	4.476	6.155	6.528	18.651
1953	1.558	4.675	6.428	6.817	19.478
1954	1.772	5.317	7.310	7.754	22.153
1955	2.062	6.185	8.505	9.021	25.773
1956	2.502	7.507	10.322	10.948	31.279
1957	2.860	8.570	11.780	12.495	35.705

Les prix

Les prix des bouteilles ont été relevés dans le catalogue des prix de vente au détail d'une grande maison spécialisée. Etant donné leur grande dispersion, les prix ont été divisés en quatre classes :

1 - Marques bon marché (de 550 Fr à 650 Fr au catalogue de 1955)

2 - Marques moyennes (de 685 Fr à 750 Fr au catalogue 1955)

3 - Marques supérieures (de 900 Fr à 1.000 Fr au catalogue de 1955)

4 - Grandes marques (au dessus de 1.100 Fr au catalogue de 1955)

.../...

A l'intérieur de chaque classe, on a calculé la moyenne arithmétique des prix. Pour établir un prix moyen pondéré entre les classes, on a admis que les classes 3 et 4 correspondaient aux "Grands Champagnes" et les classes 1 et 2 aux "autres champagnes" et que :

La classe 1 représente 40 % des ventes)
) ensemble 68 %
La classe 2 représente 28 % des ventes)

La classe 3 représente 20 % des ventes)
) ensemble 32 %
La classe 4 représente 12 % des ventes)

Dans ces conditions, on aboutit aux prix moyens pondérés suivants :

- TABLEAU 60 -

PRIX MOYEN AU DETAIL DE LA BOUTEILLE DE CHAMPAGNE

Années	Classes 1 et 2	Classes 3 et 4
1950	540 Fr	740 Fr
1951	560 Fr	835 Fr
1952	700 Fr	1.140 Fr
1953	700 Fr	1.135 Fr
1954	680 Fr	1.110 Fr
1955	650 Fr	1.020 Fr
1956	650 Fr	1.040 Fr
1957	696 Fr	1.080 Fr

Les Valeurs

La Commission Consultative de surveillance des prix du vin et des spiritueux (1) admet, pour les vins nobles, que les détaillants majorent

.../...

(1) - Au Ministère de l'Agriculture

leur prix d'achat de 33 % pour la vente à emporter. D'après la Fédération de l'Hôtellerie, les restaurants et cafés achètent le vin au même prix que l'achètent les détaillants, ce qui représente par rapport au prix de détail, une baisse de 25 %. Ces deux renseignements concordent. C'est cette baisse de 25 % que nous avons appliquée aux vins de Champagne achetés par les hôtels, cafés, restaurants et autres lieux publics. On trouvera le détail du calcul dans l'Annexe IV. Nous y ajouterons la valeur de la consommation des vins mousseux importés qui, de quelques millions en 1950 passe à plus d'un milliard en 1957.

Au total, on obtient les valeurs suivantes (en milliards) qui semblent ne pas devoir s'éloigner de plus de 10 % de la réalité.

- TABLEAU 61 -

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Consommation à domicile	4,6	5,3	6,1	6,5	7,1	8,0	9,7	11,6
Consommation hors du domicile	5,4	6,2	7,5	7,8	8,7	9,6	11,9	13,6
Total	10,0	11,5	13,6	14,3	15,8	17,6	21,6	25,2

2 - LES AUTRES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

a - Répartition de la consommation

Les prix des vins d'appellation d'origine contrôlée varient selon les qualités dans la proportion de 1 à 10. On ne peut donc se contenter d'une simple moyenne arithmétique des prix, il est nécessaire de pondérer les prix par les quantités vendues.

.../...

C'est pourquoi, avec l'aide de l'I.N.A.O.,(1) nous avons réparti ces vins en quatre classes (voir Annexe V) groupant les vins en quatre niveaux moyens de prix de vente :

- Classe I : par exemple premier et deuxième crus de Bordeaux, Grands Bourgognes.
- Classe II : Troisième et quatrième crus classes de Bordeaux, noms de communes de Bourgogne, Riesling et Traminer
- Classe III : Par exemple les crus du Beaujolais, des Côtes du Rhône, de la Loire, de nombreux vins de Bordeaux.
- Classe IV : par exemple les noms de régions comme : Beaujolais, Mâcon, Entre Deux-mers, Bergerac, les Rosés d'Anjou, les Sylvaner.

Cette classification est, incontestablement, arbitraire. Les noms des vins ne suffisent pas à les classer et le millésime joue un rôle capital : pour un même cru, entre une "grande année" et une année médiocre, le prix peut varier du simple au triple, ce qui suffit à faire passer le vin de la classe II à la classe III ou même IV. Pour les grands crus, les bouteilles d'une même année voient leurs prix relatifs se modifier d'une façon très sensible, à mesure qu'ils vieillissent, selon que tel vin a été très recherché et se trouve près d'être épuisé ou que tel autre a été dédaigné et menace de rester invendu. Dans l'impossibilité de respecter à la fois une classification par nom et une classification par valeur, il a été établi une cote mal taillée en accord avec l'I.N.A.O. (On la trouvera à l'Annexe V).

La ventilation entre les 4 classes de l'Annexe V a été opérée avec l'aide de l'I.N.A.O. à partir des statistiques des "sorties des chais des récoltants". On la trouvera à l'Annexe VI.

Quelle que soit la part très grande des hypothèses arbitraires que nous avons du émettre, on peut se rendre compte qu'en quantité :

- La classe I représente environ 3 % de la consommation totale,
- La classe II représente en gros 15 % de la consommation totale,
- La classe III représente en très gros 50 à 55 % de la consommation totale,
- La classe IV représente en très gros 30 % de la consommation totale, proportions qui ne sont pas les mêmes que celles des récoltes.

.../...

(1) - Institut National des appellations d'origine

Ce sont ces proportions très grossières que nous avons appliquées aux chiffres de la consommation des différentes années pour répartir ces consommations entre les quatre classes de vins. Cependant, nous avons tenu compte d'un certain déplacement du pourcentage de la consommation pour les années 1950 et 1951, au désavantage des vins de la classe IV, que, pour éviter de payer les droits spéciaux aux appellations controlées alors en vigueur, le commerce vendait comme "Vins de marque" sans appellation, à un tarif d'ailleurs supérieur à celui des vins courants (vins déclassés à la propriété). Ce supplément de valeur sera compté à part.

- TABLEAU 62 -

REPARTITION DE LA CONSOMMATION (milliers d'hectolitres)

Années	Consommation totale (1)	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	1.710	60	300	1.100	250
1951	2.370	70	400	1.600	300
1952	2.700	80	400	1.400	820
1953	2.770	70	400	1.400	900
1954	2.980	80	450	1.500	950
1955	3.288	88	470	1.650	1.080
1956	3.620	100	500	1.800	1.220
1957	3.290	90	450	1.700	1.050

Pour obtenir le nombre de bouteilles, il suffit de multiplier le nombre d'hectolitres par 133 (toutes les bouteilles de vins d'appellation contiennent 75 centilitres, sauf les vins d'Alsace - 72 centilitres - mais nous négligerons cette légère correction, qui reste très inférieure aux marges d'incertitude de nos calculs).

.../...

(1) - Voir tableau 12

- TABLEAU 63 -

REPARTITION DE LA CONSOMMATION ENTRE LES DIFFERENTES CLASSES D'A.O.C. AUTRES QUE LE CHAMPAGNE (millions de bouteilles)

Années	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	8,0	40	146	33
1951	9,3	53	213	40
1952	10,6	53	186	109
1953	9,3	53	186	120
1954	10,6	60	200	126
1955	11,7	63	220	144
1956	13,3	67	239	162
1957	12,0	60	226	140

D'après les indications qui nous ont été fournies par la profession, nous avons admis la répartition suivante :

- TABLEAU 64 -

REPARTITION EN % DE LA CONSOMMATION ENTRE CONSOMMATION A DOMICILE ET CONSOMMATION HORS DOMICILE (1) POUR LES A.O.C. AUTRES QUE LE CHAMPAGNE

Classes	Consommation à domicile	Consommation hors du domicile
I	50 %	50 %
II	66 %	33 %
III	75 %	25 %
IV	75 %	25 %

.../...

(1) - Moyenne entre les indications du Négoce et les résultats d'une enquête faite par une grande maison d'apéritifs.

Sur ces bases on a établi la répartition du nombre des bouteilles entre consommation familiale et hors du domicile pour chacune des quatre classes de vin. On la trouvera à l'Annexe VI.

L'augmentation des droits sur les spiritueux (depuis 1954) se traduit par une augmentation de la consommation au comptoir de certains vins d'appellation des classes III et surtout IV (Beaujolais, Muscadet, Anjou).

b - Les prix

On a calculé à l'intérieur de chacune des 4 classes, la moyenne arithmétique des prix du catalogue d'une grande maison spécialisée, pour chacune des appellations de l'Annexe V (Bourgogne, Bordeaux, Vins de la Loire, Vins d'Alsace, etc...) et on a pondéré ces moyennes par l'importance relative de la consommation de l'année 1952 telle qu'elle ressort de l'Annexe V (1).

En gros les vins de la classe I correspondent aux bouteilles vendues 450 Fr et au dessus dans le tarif 1955 de la dite maison, les vins de la Classe II aux bouteilles vendues de 260 Fr à 400 Fr, les vins de la classe III aux bouteilles vendues de 170 Fr à 250 Fr, ceux de la classe IV aux bouteilles vendues entre 100 et 160 Fr.

- TABLEAU 65 -

PRIX MOYENS DES BOUTEILLES

Années	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	450	254	165	110
1951	450	268	161	107
1952	440	272	166	111
1953	480	282	172	113
1954	500	300	178	113
1955	555	330	203	140
1956	590	330	210	140
1957	637	346	228	170

(1) - Par exemple, pour la classe I, les Bordeaux et les Bourgognes figurant seuls et à égalité on a attribué le poids 50 % à la moyenne des prix des bouteilles de Bordeaux de la classe I et 50 % à la moyenne des prix des bouteilles de Bourgogne de la même classe.

Quant aux vins dits "de marque" qui provenaient en 1950, 1951 et 1952, du déclassement des vins d'appellation, ils ont déjà été comptés dans la consommation taxée des vins courants au prix de ces vins courants. Or, ils étaient vendus à un prix moyen supérieur de 40 % environ, c'est à dire 25 à 30 Fr de plus par litre.

c - Les valeurs

Le produit des quantités (Annexe VI) par les prix (Tableau 24) a été fait en admettant, pour la consommation hors du domicile, que les prix d'achat par les établissements (restaurants, cafés, cabarets,...) sont inférieurs de 25 % aux prix de détail (renseignement fourni par la Fédération de l'Hôtellerie, Restaurants et Cafés et par la Commission consultative de surveillance des prix).

A ces valeurs, nous ajouterons, pour 1950 et 1951, à la consommation hors du domicile, le supplément de valeur pour les vins de marque (puisque ces vins sont déjà comptés dans les vins courants au tarif des vins courants, pour 85 % à la consommation à domicile). On trouvera ces calculs à l'Annexe VII.

En additionnant :

- La consommation à domicile comptée au prix de détail

- La consommation hors du domicile comptée au prix de gros, on arrive aux résultats suivants, dont il est prudent de considérer qu'ils ne fournissent qu'un ordre de grandeur, à 30 % près en plus ou en moins, pour la répartition entre consommation à domicile et hors du domicile. Mais compte tenu de la compensation qui s'opère entre les deux consommations le total est beaucoup moins imprécis (peut-être à 10 % ou 20 % près)

Il n'y a pas à compter l'autoconsommation, parce qu'elle est déjà comprise dans celle du vin courant (1).

L'enquête sur 20.000 budgets de famille, exécutée par l'I.N.S.E.E. pour le compte du C.R.E.D.O.C., aboutit, par extrapolation à 28 milliards pour la consommation à domicile des vins à A.O.C. (y compris le Champagne et les vins doux naturels) pour l'année 1956. Ce résultat manifestement très insuffisant, laisserait une part beaucoup trop large à la consommation hors du domicile. Il s'explique par le fait que les achats de vins à A.O.C. sont peu fréquents dans un budget de ménage, et par suite très mal relevés dans l'enquête.

.../...

(1) - Il n'y a pas de statistique distincte de la consommation non taxée pour les vins d'appellation.

- TABLEAU 66 -

VALEUR TOTALE DE LA CONSOMMATION DES VINS D'APPELLATION CONTROLEE AUTRES QUE LE CHAMPAGNE ET LES VINS DOUX NATURELS (1) en milliards de francs.

Années	Consommation à domicile (prix de détail)	Consommation hors du domicile (prix de gros)
1950	31,7	9,1
1951	42,2	12,3
1952	44,3	13,3
1953	46,4	13,9
1954	52,2	15,8
1955	65,7	19,7
1956	73,4	22,0
1957	74,2	22,2

C - RECAPITULATION

Les résultats obtenus sont récapitulés dans les tableaux suivants.

.../...

(1) - Voir Annexe VII.

- TABLEAU 67 -

VALEUR DES VINS CONSOMMES AUX PRIX DE GROS

(en milliards)

Annees	Vins courants (1)			Vins à A.O.C.		Totaux
	Autoconsommation des producteurs (2)	Commercialisés		Champagne	Autres vins	
		Commerce	Intendance militaire			
1950	70	236	1	9	33	349
1951	76	199	1	10	44	330
1952	83	238	2	12	47	382
1953	80	242	2	13	49	386
1954	82	261	2	14	55	414
1955	86	274	2	16	69	447
1956	86	288	2	19	77	472
1957	80	356	2	22	78	538

- TABLEAU 68 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DES VINS A DOMICILE (aux prix de détail)

(en milliards)

Années	Autoconsommation (prix à la production)	Commercialisé à domicile		
		Vins courants	Vins à A.O.C.	Total
1950	40	228	36	264
1951	43	192	47	239
1952	41	230	50	280
1953	37	234	53	287
1954	36	252	59	311
1955	38	265	74	339
1956	40	278	83	361
1957	37	344	86	430

(1) - Tableau 56
(2) - Par souci de cohérence, on a donné à l'autoconsommation la valeur fictive qu'elle aurait eue aux prix de gros.

- TABLEAU 69 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DES VINS HORS DOMICILE

AUX PRIX DE GROS

(en milliards)

Années	Vins courants	Vins à A.O.C.	Totaux
1950	35	15	50
1951	30	19	49
1952	36	21	57
1953	36	22	58
1954	39	24	63
1955	41	29	70
1956	43	34	77
1957	54	36	90

CHAPITRE II

LES APERITIFS

I - LES APERITIFS A BASE DE VIN

a - Les prix

Les prix moyens annuels des apéritifs à base de vin ont été calculés en prenant la moyenne :

a - des observations mensuelles de prix de l'I.N.S.E.E. et du tarif d'une grande maison spécialisée pour le Dubonnet et le St-Raphaël, (ces deux séries de prix sont presque identiques)

b - du tarif de la maison spécialisée pour le Noilly-Prat, le Kina Rok, le Cinzano, le Martini.

Voici le résultat de ce calcul dont on trouvera le détail à l'Annexe VIII.

.../...

- TABLEAU 70 -

PRIX MOYEN AU LITRE DES APERITIFS A BASE DE VIN

1950	395 Fr	1954	540 Fr
1951	400 Fr	1955	590 Fr
1952	460 Fr	1956	620 Fr
1953	480 Fr	1957	.700 Fr

b - Le répartition des ventes

D'après les résultats d'enquêtes fragmentaires menées par une importante Maison, les apéritifs à base de vin sont consommés pour 40 % au café et pour 60 % à domicile. Depuis 195 , la vente des apéritifs à emporter paraît s'être développée au détriement des livraisons aux établissements (cafés, etc...). Il s'agit là en partie, d'une apparence car, en fait, ainsi que nous l'avons dit dans l'introduction, les établissements achètent de plus en plus chez le détaillant afin d'éviter les facturations (ce qui leur permet de diminuer leurs déclarations de chiffres d'affaires).

De ce fait, la remise dont bénéficient les établissements en achetant en gros (remise qui était de 20 % jusqu'en 1952) ne joue plus que sur une partie de plus en plus réduite de leurs achats. Nous avons admis que la remise moyenne s'est abaissée à 15 % en 1953 (année de l'augmentation des taxes) puis à 10 % en 1954, à 8 % en 1955, 7 % en 1956 et 1957. On trouvera cette répartition au début du tableau 71.

Il n'en reste pas moins que le développement récent de la télévision s'accompagne d'un transfert d'une partie de la consommation de café à la consommation à domicile (on invite des amis et on leur sert à boire). Nous en avons tenu compte en abaissant pour 1957 à 33 % la consommation au café et en portant à 66 % la consommation à domicile (pour 1956 on a admis 37 % et 63 %).

.../...

c - Les valeurs

Le produit des quantités par les prix donne les résultats suivants :

- TABLEAU 71 -

VALEUR DES APERITIFS A BASE DE VIN

Années	Quantités consommées (1) (milliers d'hectolitres) à domicile	dans les établissements	Consommation à domicile aux prix de détail (milliards)	Consommation dans les établissements aux prix de gros (milliards)	Valeur totale (milliards)
1950	570	380	22	12	34
1951	570	380	23	12	35
1952	565	380	26	14	40
1953	505	340	24	14	38
1954	428	285	23	14	37
1955	337	225	20	12	32
1956	310	187	19,2	10,8	30
1957	318	160	22,2	10,4	32,6

II - LES APERITIFS A BASE D'ALCOOL

a - Les prix et la répartition des ventes

Apéritifs anisés

L'I.N.S.E.E. ne fournissant pas d'observations, on a du adopter les prix du RICARD et du PERNOD d'après les tarifs d'une grande maison

(1) - Voir tableau 14

spécialisée jusqu'en 1954 et, à partir de 1955, les données fournies par par le Commissariat Général aux Prix.

D'après les résultats d'enquêtes partielles effectuées par une importante maison, les apéritifs anisés seraient consommés pour 90 % au café et pour 10 % à domicile. Cependant depuis quelques années sous l'influence de la télévision la consommation à domicile tend à s'accroître. Aussi nous adopterons pour 1956 15 % à domicile et 85 % hors du domicile, pour 1957 20 % à domicile et 80 % hors du domicile.

Amers et Gentiane

Pour ces apéritifs, nous avons adopté le prix de détail de la "Suze". Quant aux proportions de consommation à domicile et hors du domicile elles seraient respectivement de 20 % et 80 %, d'après la même source que pour les apéritifs anisés.

Comme pour les apéritifs à base de vin et pour les mêmes raisons, une partie des établissements s'est mise à s'approvisionner dans certains magasins de détail. Pour en tenir compte, nous avons réduit la marge des établissements à partir de 1953 dans les mêmes proportions que pour les apéritifs à base de vin.

b - Les valeurs

Le calcul des valeurs figure au tableau 72.

La fraude

A ces valeurs . il faut ajouter la consommation d'apéritifs anisés fabriqués et vendus en fraude, surtout dans la Provence (pastis). On trouvera au tableau 40 bis une évaluation de la production totale d'alcool en fraude et de sa répartition entre eaux de vie et apéritifs.

On ignore totalement dans quelle proportion ces apéritifs fabriqués en fraude sont écoulés par l'intermédiaire des cafés ou par l'intermédiaire des magasins de détail. Nous accorderons 3/4 aux premiers et 1/4 aux seconds.

.../...

- TABLEAU 72 -

VALEUR DES APERITIFS A BASE D'ALCOOL

Années	Quantités consommées (1) (milliers d'hectolitres)		Prix du litre (au détail)	Valeur (milliards)	
	à domicile	hors domicile		à domicile (prix de détail)	hors domicile (prix de de gros)
	A - APERITIFS ANISES (45 % d'alcool)				
1950	30	270	700	2,1	16,2
1951	...	...	720	(2,1)	16,4
1952	...	...	...	(2,5)	(18,0)
1953	...	...	...	(2,5)	(18,0)
1954	27,5	247,5	...	(2,6)	(20,0)
1955	28,0	227,0	1.120	3,1	23,5
1956	40	233	1.310	5,2	28,0
1957	60,44	235		8,0 (p)	29,4 (p)
	B - APERITIFS TYPE AMERS GENTIANE (20 % d'alcool)				
1950	20	80	400	0,8	2,6
1951	...	...	430	(0,8)	(2,6)
1952	...	...	500	(1,0)	(3,2)
1953	19	76	550	1,0	3,6
1954	18	72	650	1,2	4,2
1955	17	68	720	1,2	4,4
1956	17	68	760	1,2	4,7
1957	16	64		1,2	4,6

(1) - Voir Tableaux 15 et 15 bis.

Le prix de vente aux particuliers ne peut dans un cas comme dans l'autre, guère être inférieur au prix de vente normal, étant donnés les risques considérables encourus (1). On aboutit ainsi aux prix et aux valeurs suivants

- TABLEAU 72 bis -

VALEUR DES APERITIFS VENDUS EN FRAUDE

Années	Quantités milliers d'hectol.		Prix normal de détail au litre (tableau 72)	Prix de gros en fraude (le litre)	Prix de détail en fraude (le litre)	Valeur (2) milliards	
	au café	à domicile				au café prix de gros	à domicile prix de détail
1950	50	20	.700	550	. 680 ?	2,7	1,4
1951	50	20	.720	570	700 ?	2,8	1,4
1952	55	20	...	...	...	(3,3)	(1,5)
1953	55	20	...	...	...	(3,5)	(1,6)
1954	60	20	...	...	...	(4,5)	(1,9)
1955	60	20	1.120	870	1.050	5,2	2,1
1956	64	21	1.310	1.000	1.250	5,4	2,6
1957	68	22	...		...	(7,0)	(2,9)

Le caractère arbitraire de ces résultats est assez évident. Ils ont pour seul mérite de fixer les idées sur l'ordre de grandeur de la fraude et de combler une grave lacune dans le chiffrement des dépenses d'apéritifs.

.../...

(1) - D'ailleurs nous pensons que les cafés et les épiciers ignorent qu'il s'agit d'alcools fabriqués en fraude et qu'ils les paient au prix normal ou à un prix à peine inférieur.

(2) - Les chiffres entre parenthèses sont des estimations pour combler les lacunes.

III - LES VINS DOUX NATURELS

D'après les renseignements issus de milieux professionnels différents, on peut admettre que 90 % de la consommation des vins doux naturels se fait à domicile (1) jusqu'en 1953, mais que l'augmentation rapide survenue depuis 1954 est due en partie à la consommation de vins doux naturels dans les cafés à la place d'apéritifs (2).

En nombre de bouteilles, on aurait donc, pour la consommation à domicile et hors du domicile, les quantités suivantes :

- TABLEAU 73 -

CONSOMMATION DES VINS DOUX NATURELS

(millions de bouteilles de 0 lit.75)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Consommation à domicile	21,5	21,5	21,5	25,0	32,0	38,0	44	50
Consommation hors du domicile	2,5	2,5	2,5	4,0	6,0	8,0	10	12
Total (Tableau 16)	24	24	24	29	38	46	54	62

D'après le "Comité Interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueur d'appellation contrôlée", les prix de détail se calculent de la manière suivante :

.../...

(1) - D'après le négoce des vins cette proportion serait de 80 %. D'après des enquêtes partielles faites par une marque d'apéritifs, elle serait proche de 100 %.

(2) - Le comité Interprofessionnel des vins doux naturels estime que la consommation dans les cafés n'a pas quadruplé de 1950 à 1955 et que, pour être moins rapide, l'augmentation de la consommation à domicile n'en n'est pas moins très sensible.

- TABLEAU 74 -

PRIX DE DETAIL DES VINS DOUX NATURELS

	Prix moyen annuel du litre		Pourcentage des quantités vendues	
	en 1955	en 1956	en 1955	en 1956
Grand Roussillon (1)	350 Fr	395 Fr	80 %	77,7 %
Banyuls	430 Fr	470 Fr	11 %	11,25 %
Maury	380 Fr	400 Fr	6 %	6,85 %
Divers			4 %	4,20 %

Le prix moyen pondéré s'établit ainsi à 360 Fr la bouteille d'un litre pour 1955 et à 404 Fr pour 1956. Or, d'après le catalogue d'une grande maison spécialisée, le prix moyen du "Banyuls" (seul indiqué) est, en 1955 de 400 Fr la bouteille (soit 533 Fr le litre) mais a été ramené à 375 Fr la bouteille (soit 500 Fr le litre en 1956). Pour toute les années nous avons fait subir aux prix du Banyuls sur le catalogue une baisse de 20 % pour obtenir la moyenne des prix de l'ensemble des vins doux naturels, (supposant que la différence des prix restait proportionnellement constante). A cette baisse s'ajoute pour la consommation hors du domicile, une baisse de 25 % pour obtenir les prix de gros auxquels les cafés et restaurants ont acheté ces vins.

On aboutit ainsi aux résultats suivants : Tableau 75

.../...

(1) - Rivesaltes, Côtes de l'Agly, Côtes de Haut-Roussillon.

- TABLEAU 75 -

CONSOMMATION DES VINS DOUX NATURELS

Années	à domicile (prix de détail)			Hors du domicile (prix de gros)			Valeur totale (milliards)
	Millions de bouteilles de 0 lit. 75	Prix de la bouteille	Valeur (milliards)	millions de bouteilles 0 lit. 75	Prix de la bouteille	Valeur (milliards)	
1950	21,5	210	4,5	2,5	160	0,4	4,9
1951	21,5	210	4,5	2,5	160	0,4	4,9
1952	21,5	225	4,8	2,5	170	0,4	5,2
1953	25	260	6,5	4	195	0,8	7,3
1954	32	300	9,6	6	225	1,4	11,0
1955	38	300	11,4	8	225	1,8	13,2
1956	44	300	13,2	10,0	225	2,2	15,4
1957	50	330	16,5	12,0	250	3,0	19,5

IV - LES VINS DE LIQUEUR

a - Les prix

Les prix sont tirés du catalogue du commerce. Pour le Porto, il y a trois qualités dont les prix s'échelonnent du simple à plus du double, (de 850 Fr à 2.000 Fr la bouteille, au tarif de 1955) et pour le Madère, deux qualités (800 Fr et 1.100 Fr la bouteille de 75 centilitres). La statistique des douanes montre que les quantités importées en bouteilles ne représentent que 1/100 du total. Nous avons admis que la qualité supérieure du tarif correspondait aux vins importés en bouteilles les qualités plus courantes étant importées en fûts. Nous avons donc calculé la moyenne multipliée par neuf des deux prix inférieurs du Porto et du prix le moins cher du Madère, ce qui correspondrait à une proportion de 9/10 de Porto pour 1/10 de Madère.

Pour les autres vins de liqueur, nous nous sommes basés sur le prix du "Samos" dans le tarif d'une grande maison spécialisée.

A partir de 1956, nous avons admis que la proportion du Porto et du Madère d'une part et des autres vins de liqueur importés d'autre part restait ce qu'elle était au cours des années précédentes, c'est à dire 92,5 % et 7,5 % respectivement. Le prix moyen de la bouteille a donc été pondéré comme suit : 83 % au Porto, 9 % au Madère, 8 % au Samos.

Pour la consommation hors du domicile, ces prix ont été diminués de 13 %.

D'après les enquêtes menées par une importante maison, qui a bien voulu nous communiquer les résultats, 60 % du Porto et 95 % du Madère et des autres vins de liqueur, sont consommés à domicile. Le Porto et le Madère n'étant pas séparés dans la statistique douanière, il est fort difficile de savoir quel est le pourcentage de cet ensemble qui est consommé à domicile. Comme le Porto domine largement (90 %) nous avons admis que les 2/3 de l'ensemble "Porto + Madère" était consommé à domicile et 1/3 au café et dans les restaurants. Pour les autres vins de liqueur nous les avons considérés comme entièrement consommés à domicile. (1)

La valeur

On trouvera, à l'annexe IX, le détail du calcul dont voici les résultats.

.../...

(1) - C'est le cas pour le Pineau et le Frontignan

- TABLEAU 76 -

CONSOMMATION DES VINS DE LIQUEUR IMPORTES

Années	Quantités (milliers d'hectol)			Valeur (en milliards)		
	à domicile	Hors du domicile	Total	à domicile	Hors du domicile	Total
1950	26,4	10,2	36,6	2,5	0,9	3,4
1951	28,5	11,8	40,3	2,7	1,1	3,8
1952	31,1	14,0	45,1	3,1	1,3	4,4
1953	39,1	14,1	53,1	3,5	1,3	4,8
1954	34,7	13,9	48,6	3,7	1,5	5,2
1955	40,7	16,6	57,3	4,8	1,9	6,7
1956	41,3	18,8	60,1	5,3	2,1	7,4
1957	42,1	19,9	62,0	5,8	2,4	8,2

Il se peut que des vins doux naturels autres que le Frontignan soient élaborés partiellement en vins de liqueur, mais ces quantités restent très faibles. L'autoconsommation de Pineau n'a pas été comptée.

D'après les tarifs de la maison spécialisée, les prix du Frontignan vin de liqueur et du Pineau sont à peu près les mêmes que ceux du "Samos", ce qui conduit aux valeurs suivantes, qui ne sont qu'un vague ordre de grandeur.

1950..... 580 millions de francs
1951..... 400 "
1952..... 500 "
1953..... 380 "
1954..... 580 "
1955..... 450 "
1956..... 510 "
1957..... 530 "

.../...

En totalisant on obtient :

- TABLEAU 77 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DES VINS DE LIQUEUR

(Milliards de francs)

Années	Consommation à domicile				Consommation hors du domicile (Porto) (2)	Consommation totale
	Porto et Madère (1)	Autres vins importés (1)	Vins de Liqueur français	TotaL		
1950	2,17	0,3	0,58	3,05	0,94	4,0
1951	2,52	0,2	0,40	3,12	1,09	4,2
1952	2,98	0,1	0,50	3,58	1,30	4,9
1953	2,99	0,5	0,38	3,87	1,30	5,2
1954	3,33	0,4	0,58	4,31	1,45	5,8
1955	4,33	0,5	0,45	5,28	1,88	7,2
1956	5,3		0,51	5,30	2,08	7,4
1957	5,8		0,53	6,33	2,37	8,7

.../...

(1) - Tableau 76 4ème colonne

(2) - Tableau 76 5ème colonne

V - RECAPITULATION

Les résultats obtenus sont récapitulés ci-après :

- TABLEAU 78 -

VALEUR DES APERITIFS CONSOMMES AUX PRIX DE GROS

(milliards)

Années	Apéritifs à base de vin	Apéritifs anisés	Apéritif type amer Gentiane	Vins doux naturels	Vins de liqueur	Fraude (1)	Totaux
1950	29	18	3	4	3	4	61
1951	30	18	3	4	4	4	63
1952	35	20	4	4	4	4	71
1953	34	20	4	6	4	5	73
1954	34	22	5	8	5	6	80
1955	29	26	5	10	6	7	83
1956	28	33	6	12	7	8	94
1957	30	38	6	17	8	9	108

.../....

(1) - Valeur de la consommation au café au prix de gros plus 75 % de la valeur de la consommation à domicile aux prix de détail.

- TABLEAU 79 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DES APERITIFS A DOMICILE

(en milliards aux prix de détail)

Années	Apéritifs à base de vin (2)	Apéritifs à base d'alcool (3)	Vins doux naturels et vins de liqueurs (4)	Fraude (5)	Totaux (arrondis) (1)
1950	22	2,9	7,5	1,4	34
1951	23	(2,9)	7,6	1,4	(35)
1952	26	(3,5)	8,4	(1,5)	(39)
1953	24	(3,5)	10,3	(1,6)	(39)
1954	23	(3,8)	13,9	(1,9)	(42)
1955	20	4,3	16,7	(2,1)	43
1956	19,2	6,4	18,5	(2,6)	47
1957	22,2	9,2	22,8	(2,9)	57

.../...

(1) - Les chiffres entre parenthèses comportent une part d'estimation pour combler les lacunes.
(2) - Tableau 71
(3) - Tableau 72 total des apéritifs anisés et "amers"
(4) - Tableaux 75 et 77 (totalisés)
(5) - Tableau 72 bis.

- TABLEAU 80 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DES APERITIFS HORS DOMICILE

(en milliards aux prix de gros)

Années	Apéritifs à base de de vin (2)	Apéritifs à base d'alcool (3)	Vins doux naturels et vins de liqueur (4)	Fraude (5)	Totaux (arrondis)(1)
1950	12	19,0	1,3	2,7	35
1951	12	(19,0)	1,5	2,8	(35)
1952	14	(21,2)	1,7	(3,3)	(40)
1953	14	(21,6)	2,1	(3,5)	(41)
1954	14	(24,2)	2,8	(4,5)	(45)
1955	12	28	3,7	5,2	49
1956	10,8	32,7	4,3	6,4	54
1957	10,4	34,0	5,4	7,0	57

.../...

(1) - Les chiffres entre parenthèses comportent une part d'estimation pour combler les lacunes.
(2) - Tableau 71
(3) - Tableau 72 total des apéritifs anisés et "amers"
(4) - Tableaux 75 et 77 (totalisés)
(5) - Tableau 72 bis.

CHAPITRE III

LES EAUX DE VIE ET LIQUEURS

I - LE COGNAC

a - Consommation commercialisée à domicile et hors du domicile

D'après les statistiques de quelques grandes maisons de Cognac, les ventes se répartissent à peu près également entre les magasins qui vendent "à emporter" et les établissements (cafés, restaurants, etc...). Mais les producteursde Cognac vendent aussi à des grossistes et la répartition des ventes des grossistes entre épiciers détaillants et débitants de boissons est totalement inconnue.

Les recherches faites par une grande maison d'apéritifs donnent, pour le Cognac, 60 % pour la consommation à domicile et 40 % pour la consommation dans les établissements. On observe depuis quelques années une tendance à l'augmentation de la consommation "à emporter" et une diminution corrélative de la consommation dans les établissements. Mais cette modification pourrait n'être qu'apparente et résulterait, comme pour les apéritifs, des achats des débits de boissonsdans les épiceries de détail, pour éviter la facturation et diminuer d'autant la déclaration de chiffre d'affaires.

.../...

Finalement nous avons adopté 60 % du total des ventes pour la consommation à domicile et 40 % pour la consommation hors du domicile.

b - Les prix

Les prix ont été relevés dans le catalogue d'une grande maison.

- TABLEAU 81 -

PRIX DE LA BOUTEILLE DE 75 CENTILITRES

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac T. HINE***	800	820	900	900	960	1.100	1.100	1.190
Cognac T. HINE VSOP	980	990	1.100	1.100	1.160	1.390	1.390	1.545
Grande Champagne (Grande réserve)	1.050	1.050	1.200	1.200	1.300	1.800	1.800	2.000
Grande Champagne (réserve Ducale)	1.300	1.300	1.300	...	...	...	...	...
Grande Champagne (réserve Impériale)	...	...	1.500	1.500	1.600	2.000	2.000	2.600
Prix moyen adopté par le CREDOC	900	920	1.020	1.020	1.080	1.260	1.260	1.390

Faute de connaître la répartition, même approximative des quantités de Cognac correspondant à ces différentes qualités, nous avons admis un prix moyen (intermédiaire entre le Cognac*** et le Cognac VSOP, légèrement plus proche toutefois de ce dernier. Cependant, en matière de Cognac, l'influence de l'âge est aussi importante que celle de la marque, et nous n'avons pu en tenir compte. Il y a aussi des Cognacs sans marque vendus à des prix un peu inférieurs, mais il y a egalement des ventes de Cognac de marque en demi-bouteilles à des prix légèrement supérieurs.

.../...

c - Valeur

Le produit des quantités par les prix donne les valeurs suivantes dont la signification réelle dépend des hypothèses admises pour les prix de vente au détail.

- TABLEAU 82 -

REPARTITION DE LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE DE COGNAC

Années	Consommation totale (millions de bout.)(1)	Consommation à domicile			Consommation hors domicile		
		Millions de bout.	Prix de la bout.	Valeur milliards	Millions de bout.	Prix de la bout.	Valeur milliards
1950	8	4,8	900	4,0	3,2	675	2,43
1951	8,3	5,0	920	4,25	3,3	690	2,55
1952	7,8	4,7	1.020	4,49	3,1	765	2,62
1953	7,7	4,6	1.020	4,49	3,1	765	2,55
1954	7,9	4,75	1.080	4,87	3,15	810	2,77
1955	7,9	4,75	1.260	5,60	3,15	945	3,20
1956	9,5	5,7	1.260	6,90	3,8	945	3,90
1957	10,2	6,1	1.390	8,52	4,1	1.040	4,25

En ajoutant les dépenses de l'intendance militaire, on obtient :

.../...

(1) - Voir tableau 23 "reste pour la consommation" à raison de 133 bouteilles par Hl.

- TABLEAU 83 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE DE COGNAC

(milliards)

ANNEES	Commercialisée		Achats de l'intendance	Valeur totale	Valeur totale Intendance exclue
	à domicile	Hors du domicile			
1950	4,0	2,43	0,36	6,80	6,43
1951	4,25	2,55	0,31	7,10	6,80
1952	4,49	2,62	0,22	7,30	7,10
1953	4,49	2,55	0,25	7,30	7,05
1954	4,87	2,77	0,27	7,90	7,64
1955	5,60	3,20	0,40	9,20	9,80
1956	6,90	3,90	0,50	11,30	10,80
1957	8,52	4,25	0,55	13,32	12,77

II - L'ARMAGNAC

On a relevé le prix de détail de la bouteille dans le tarif d'une grande maison. La quantité consommée a été ventilée entre consommation à domicile et hors du domicile, en admettant, 70 % pour la première et 30 % pour la seconde parce que, dans le cas de l'Armagnac, la part de la consommation dans les établissements paraît plus faible que pour le Cognac.

.../...

- TABLEAU 84 -

REPARTITION ET VALEUR DE LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE D'ARMAGNAC

Années	Consommation totale (1) (millions de bouteilles)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur Totale (milliards)
		Millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	Millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	
1950	1,62	1,13	660	0,75	0,49	500	0,25	1,00
1951	2,14	1,50	670	1,16	0,64	508	0,33	1,49
1952	2,49	1,74	685	1,19	0,75	514	0,39	1,58
1953	1,89	1,32	685	0,90	0,57	514	0,29	1,19
1954	1,97	1,38	800	1,10	0,59	600	0,35	1,45
1955	2,00	1,40	990	1,39	0,60	743	0,45	1,84
1956	2,00	1,40	1.000	1,40	0,60	750	0,45	1,85
1957	1,85	1,29	1.010	1,30	0,56	750	0,42	1,70

(1) - Tableau 25 à raison de 133 bouteilles par hectolitre

III - LES AUTRES EAUX DE VIE DE VIN ET DE MARC DE RAISIN (autres que le Cognac et l'Armagnac)

On a multiplié les quantités (tableau 28) par le prix moyen de la bouteille.

D'après les recherches faites par une maison d'apéritifs la consommation des eaux de vie autres que le Cognac et l'Armagnac se ferait en majeure partie (60 %) à domicile à un prix inférieur de 20 % au prix de détail, ce qui donnent les résultats suivants : Tableau 85.

IV - LES EAUX DE VIE DE CIDRE

Le Calvados d'appellation controlée du Pays d'Auge se vend plus cher, mais comme il ne représente que de petites quantités, nous nous sommes contentés de prendre pour base le prix de la bouteille de Calvados d'une grande maison spécialisée, lequel ne porte pas la mention "Pays d'Auge". Ce prix peut être légèrement supérieur à celui de la moyenne des Calvados courants, ce qui compenserait l'élimination du prix du Calvados du Pays d'Auge.

Les eaux de vie de cidre autres que les Calvados se vendent moins cher mais dominent nettement en quantité. Malheureusement elles ne figurent sur aucun tarif à notre connaissance. Pour cette catégorie d'eaux de vie nous avons adopté le prix du Calvados diminué de 10 % (1).

D'après une enquête menée par une grande maison d'apéritifs, la consommation des eaux de vie de cidre se fait pour 40 % à domicile et pour 60 % hors du domicile, à un prix inférieur de 20 % au prix de détail. Les eaux de vie de cidre ne sont guère consommées à domicile en dehors des régions de production, alors qu'elles sont répandues en dehors de ces régions comme consommation de café.

.../...

(1) - En attendant des précisions.

- TABLEAU 85 -

REPARTITION DE LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES AUTRES EAUX DE VIE DE VIN ET DE MARC DE RAISIN

Années	Consommation Totale (1) millions de bouteilles	Consommation à domicile (60 %)			Consommation hors du domicile (40 %)			Valeur totale (milliards)
		millions de bouteilles	Prix (2)	Valeur (milliards)	millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	
1950	3,73	2,24	510	1,14	1,49	400	0,60	1,74
1951	4,73	2,84	520	1,48	1,89	410	0,77	2,25
1952	6,29	3,77	540	2,04	2,52	430	1,08	3,12
1953	4,88	2,93	540	1,58	1,95	430	0,84	2,42
1954	4,74	2,84	610	1,73	1,90	486	0,93	2,67
1955	3,87	2,32	700	1,61	1,55	554	0,86	2,47
1956	5,35	3,21	720	2,31	2,14	575	1,23	3,54
1957	9,30	5,58	787	4,39	3,72	630	2,34	6,73

(1) - Voir tableau 28, hectolitres volume multipliés par 133

(2) - Tarif du marc de Bourgogne (d'une grande maison spécialisée) diminué de 10 %, le marc de bourgogne étant un peu plus cher que les autres eaux de vie de marc. Les eaux de vie de vin (autres que le Cognac et l'Armagnac) sont en quantité minime à côté des eaux de vie de marc de raisin.

- TABLEAU 86 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES EAUX DE VIE DE CIDRE

Années	Consommation totale (1) (millions de bouteilles)	Consommation à domicile 40 %			Consommation hors du domicile 60 %			Valeur totale (milliards)
		millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	
1950	9,3	3,7	500	1,85	5,6	400	2,24	4,09
1951	16,6	6,6	540	3,56	10,0	430	4,30	7,86
1952	14,0	5,6	580	3,25	8,4	465	3,91	7,16
1953	14,2	5,7	600	3,42	8,5	480	4,08	7,50
1954	10,5	4,2	720	3,02	6,3	576	3,63	6,65
1955	7,6	3,0	820	2,46	4,6	656	3,02	5,48
1956	6,1	2,4	820	1,97	3,7	656	2,43	4,40
1957	4,9	1,95	864	1,68	2,95	690	2,04	3,72

(1) - Tableau 31 à raison de 133 bouteilles par hectolitre

V - EAUX DE VIE DE FRUITS

- Prix -

Il est d'autant plus fâcheux de ne pas connaître les quantités respectives d'eaux de vie de prune et d'eaux de vie de cerise que leurs prix sont extrêmement différents.

- TABLEAU 87 -

PRIX DE LA BOUTEILLE DE 0 litre 75

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Eaux de vie de prunes	440	...	...	...	...	...	...	...
Mirabelles	950	968	940	940	1.080	1.200	1.200	1.400
Quetsches	880	890	890	890	1.050	1.180	1.170	1.250
Kirsch*	900	900	980	1.100	1.230	1.350	1.350	1.400
Kirsch***	1.200	1.200	1.200	1.200	...	...	...	...
Kirsch grande réserve	...	...	...	1.500	1.600	1.750	1.750	1.800

Nous avons admis comme vraisemblables, les hypothèses suivantes :

1° - L'eau de vie ordinaire de prune est presque entièrement autoconsommée

2° - L'eau de vie de mirabelle est commercialisée pour au moins 1/3 (1)

3° - Le kirsch est commercialisé presque entièrement.

.../...

(1) - Seule l'eau de vie de mirabelles de Lorraine est règlementée, mais sa production n'atteint pas 300 hectolitres en alcool pur.

Dans ces conditions, nous avons retenu pour la partie commercialisée un prix intermédiaire entre celui de la mirabelle et celui du Kirsch* (Kirsch une étoile) (voir tableau 88).

Pour la consommation hors domicile, nous avons comme d'habitude retenu des prix inférieurs de 20 % aux prix de détail.

L'enquête faite par une maison d'apéritifs sur le lieu de consommation des eaux de vie est la seule indication qui permette de séparer la consommation à domicile de la consommation dans les établissements. En l'appliquant aux eaux de vie de fruits, on obtient les résultats suivants (tableau 88).

VI - LES EAUX DE VIE DE FANTAISIE

Les eaux de vie de fantaisie n'étant jamais vendues sous cette dénomination, il est impossible de les trouver dans des tarifs. Nous avons admis que les prix étaient inférieurs de 20 % à ceux des eaux de vie de fruits et restaient supérieurs à ceux de l'eau de vie blanche.

La majeure partie de ces eaux de vie (au moins 60 %) est consommée hors du domicile d'après les renseignements qui nous sont parvenus. L'emploi à domicile dans la cuisine et en pâtisserie est négligeable.

Etant donné le manque de précision sur les prix, il n'a pas été jugé utile de compter à part le Brandy.

Les résultats relatifs aux eaux de vie de fantaisie figurent au tableau 89.

.../...

- TABLEAU 88 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES EAUX DE VIE DE FRUITS

Années	Consommation totale (1) (millions de bouteilles)	Consommation à domicile 40 %			Consommation hors du domicile 60 %			Valeur totale (milliards)
		Millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	Millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	
1950	3,06	1,22	950	1,16	1,84	760	1,40	2,56
1951	3,33	1,33	950	1,26	2,0	760	1,52	2,78
1952	3,32	1,32	950	1,25	2,0	760	1,52	2,77
1953	3,06	1,22	950	1,16	1,84	760	1,40	2,56
1954	2,26	0,90	1.080	0,97	1,36	864	1,18	2,15
1955	2,13	0,85	1.200	1,02	1,28	960	1,23	2,25
1956	2,26	0,90	1.250	1,13	1,36	990	1,35	2,48
1957	1,86	0,75	1.400	1,05	1,11	1.100	1,22	2,27

(1) - Voir tableau 32

- TABLEAU 89 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES EAUX DE VIE DE FANTAISIE

Années	Consommation totale (1) (millions de bouteilles)	Consommation à domicile (un tiers)			Consommation hors du domicile (2 tiers)			Valeur totale (milliards)
		millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	Millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	
1950	9,3	3,1	600	1,86	6,2	480	2,98	4,84
1951	9,0	3,0	600	1,80	6,0	480	2,88	4,68
1952	8,8	2,9	600	1,74	5,9	480	2,83	4,57
1953	9,0	3,0	650	1,95	6,0	520	3,12	5,07
1954	7,7	2,6	750	1,95	5,1	600	3,06	5,01
1955	6,9	2,3	800	1,84	4,6	640	2,94	4,78
1956	7,2	2,4	800	1,92	4,8	640	3,07	4,99
1957	6,9	2,3	900	2,07	4,6	720	3,31	5,38

(1) - Tableau 34

VII - LES EAUX DE VIE DE GRAIN

Pour le Genièvre, à défaut de toute observation de prix ou de tarif, nous avons adopté le prix de l'eau de vie blanche d'après le tarif d'une grande maison spécialisée (bouteilles de 1 litre).

Pour le Whisky, nous avons adopté, dans ce même tarif, le prix du Whisky "Canadian Club" en bouteilles de 0 lit.75.

Le Genièvre est surtout consommé dans le Nord, dans les estaminets, mais aussi à domicile. Faute d'indication, nous avons admis les proportions suivantes : 60 % à domicile, 40 % hors du domicile.

Le Whisky était consommé principalement hors du domicile par des touristes anglo-saxons, mais sa consommation se répand beaucoup dans les familles françaises. A défaut de précisions, nous avons adopté une proportion variant de 75 % hors du domicile en 1950 à 40 % en 1957.

Les résultats figurent au tableau 90.

.../...

- TABLEAU 90 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DES EAUX DE VIE DE GRAIN

A - LE GENIEVRE

Années	Consommation Totale (1) (millions de bouteille de 1 litre)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale (milliards)
		Millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	
1950	3,3	2,0	500	1,00	1,3	400	0,52	1,52
1951	3,8	2,3	520	1,20	1,5	415	0,62	1,82
1952	4,0	2,4	520	1,25	1,6	415	0,66	1,91
1953	3,4	2,05	520	1,07	1,35	415	0,56	1,63
1954	2,8	1,7	640	1,09	1,1	510	0,56	1,65
1955	2,4	1,45	740	1,07	0,95	590	0,53	1,60
1956	2,2	1,3	750	0,98	0,9	600	0,54	1,52
1957	2,2	1,3	760	0,98	0,9	608	0,55	1,54

(1) - Tableaux 35 et 36

- TABLEAU 90 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DES EAUX DE VIE DE GRAIN

B - LE WHISKY

Années	Consommation Totale (1) (millions de bouteilles de 0 lit.75	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale (milliards)
		Millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	Millions de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	
1950	0,166	0,040	2.270	0,091	0,126	1.800	0,227	0,318
1951	0,360	0,100	2.270	0,227	0,260	1.800	0,468	0,695
1952	0,490	0,160	2.270	0,363	0,330	1.800	0,594	0,957
1953	0,798	0,318	2.270	0,722	0,480	1.800	0,864	1,586
1954	0,625	0,280	2.400	0,672	0,345	1.900	0,656	1,328
1955	0,944	0,472	2.600	1,227	0,472	2.050	0,968	2,195
1956	1,144	0,630	2.600	1,638	0,514	2.050	1,054	2,692
1957	1,000	0,600	2.675	1,605	0,400	2.100	0,840	2,445

(1) - Tableaux 35 et 36

VIII - LE RHUM

On manque de bases pour opérer la ventilation de cette dépense entre consommation à domicile et hors du domicile. On sait que la consommation des mois d'hiver atteint le double de celle des mois d'été et que dans la consommation d'été, c'est la consommation à domicile qui domine. La consommation à domicile est donc moins influencée par la saison que la consommation au café qui est surtout importante dans le Nord et le Nord-Est.

Cependant, quelques opinions sont émises, l'une émanant du Comité Interprofessionnel du Rhum qui estime à 30 % la part de la consommation familiale, l'autre émanant de la Direction des Rhums Négrita qui l'estime à 40 %. Il est certain que la consommation des rhums de marque est proportionnellement beaucoup plus forte à domicile et celle des rhums courants beaucoup plus forte hors du domicile.

La profession admet comme vraisemblable que 80 % des rhums de marque sont consommés à domicile et à peine 20 % des rhums courants. L'ensemble ferait ainsi 35 % à domicile et 65 % hors du domicile.

- TABLEAU 91 -

REPARTITION DE LA CONSOMMATION DU RHUM

(Quantité en hectolitres)

Années	Rhums de marque				
	St. James	Négrita ou Rainité	Total (1)	à domicile	hors domicile
1950	7.020	101.600	108.620	86.220	21.700
1951	8.510	120.450	128.960	103.200	25.760
1952	7.893	112.000	119.893	96.000	23.893
1953	7.893	112.000	119.893	96.000	23.893
1954	7.320	103.550	110.870	88.700	22.170
1955	5.320	73.863	79.183	63.400	15.783
1956	6.064	84.432	90.496	72.400	18.096
1957	...	...	84.430	67.550	16.880

Années	Rhums courants		
	Total (2)	à domicile	hors domicile
1950	292.000	58.000	234.000
1951	350.000	70.000	280.000
1952	326.000	64.000	262.000
1953	325.000	64.000	261.000
1954	295.000	59.000	236.000
1955	240.000	48.000	192.000
1956	274.000	54.000	220.000
1957	266.000	53.000	213.000

(1) - Tableau 38 - (2) - Tableau 38 bis.

- TABLEAU 92 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DU RHUM

Années	PRIX DU LITRE		VALEURS EN MILLIARDS				Total
	Prix moyen pondéré des rhums de marque	Prix des rhums courants	à domicile		hors domicile		
			Rhums de marque	Rhums courants	Rhums de marque	Rhums courants	
1950	740	480	6,43	2,78	1,28	9,01	19,5
1951	800	520	8,25	3,64	1,65	11,76	25,3
1952	900	585	8,64	3,75	1,72	12,31	26,4
1953	900	585	8,64	3,75	1,72	12,27	26,4
1954	980	625	8,70	3,69	1,73	11,80	25,9
1955	1.100	675	6,97	3,24	1,42	10,36	22,0
1956	1.130	690	8,18	3,72	1,66	12,14	25,7
1957	1.230	725	8,31	3,84	1,69	12,35	26,2

Les prix de détail des rhums de marque ont été relevés dans le catalogue d'une grande maison spécialisée (moyenne des prix des 12 mois de l'année.)Pour le rhum courant, les prix ont été fournis par le Comité Interprofessionnel du Rhum. On admet que les cafés et restaurants bénéficient, en moyenne, d'un prix de gros inférieur de 20 % au prix de détail.

IX - LES LIQUEURS

Sous cette rubrique sont également compris le gin et les crèmes de cassis.

Les liqueurs proprement dites sont, plus fréquemment que les eaux de vie, consommées à domicile. Faute d'indications plus précises, et par référence à la ventilation adoptée pour les eaux de vie, nous admettons que 70 % de la consommation se fait à domicile et 30 % dans les établissements.

Pour le gin, au contraire, la consommation est surtout une consommation de café dans les ports. Les crèmes de cassis sont également consommées surtout au café. Nous admettrons, pour ces deux produits, une proportion inverse de celle des liqueurs proprement dites, soit 30 % à domicile et 70 % hors du domicile.

Nous avons relevé dans le catalogue d'une grande maison les prix des différentes liqueurs. Nous en avons calculé la moyenne arithmétique pour chaque année. Certes il eut été préférable de pondérer les prix par les quantités, mais nous n'avons pu connaître le volume des ventes de ces diverses liqueurs. Fort heureusement leurs prix sont assez voisins et on n'introduit pas d'erreur importante en prenant la moyenne arithmétique (1).

.../...

(1) - Tous ces prix varient dans des limites assez étroites puisque les extrêmes diffèrent de 10 % seulement, sauf l'anisette (-25%) et le cherry Brandy et le grand Marnier (+ 25 %).

- TABLEAU 93 -

LIQUEURS PROPREMENT DITES

Années	Consommation totale (1) (milliers d'hectol.)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale (milliards)
		millions de bouteilles	Prix de la bouteille	Valeur (milliards)	millions de bouteilles	Prix de la bouteille	Valeur (milliards)	
1950	70	6,5	787	5,1	2,8	630	1,8	6,9
1951	70	6,5	807	5,2	2,8	650	1,8	7,0
1952	70	6,5	890	5,8	2,8	710	2,0	7,8
1953	66	6,1	925	5,6	2,7	740	2,0	7,6
1954	61	5,7	1.030	5,9	2,4	825	2,0	7,9
1955	60	5,6	1.100	6,2	2,4	880	2,1	8,3
1956	62	5,7	1.150	6,6	2,5	920	2,3	8,9
1957	65	6,0	1.200	7,2	2,7	960	2,6	9,8

(1) - Tableau 39

- TABLEAU 94 -

LE GIN

Années	Consommation totale (hectolitres)(1)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale (milliards)
		milliers de bouteilles	Prix de la bouteille	Valeur (milliards)	milliers de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	
1950	645	25,7	670	0,02	60,0	540	0,03	0,05
1951	2.843	112,1	675	0,08	266,0	540	0,14	0,22
1952	1.276	50,9	800	0,04	118,8	640	0,08	0,12
1953	1.332	53,2	780	0,04	124,0	620	0,08	0,12
1954	1.380	55,1	860	0,05	128,5	690	0,09	0,14
1955	1.414	56,4	970	0,05	131,7	775	0,10	0,15
1956	1.425	56,5	1.000	0,06	133,0	800	0,11	0,17
1957	2.200	87,8	1.020	0,09	204,8	810	0,17	0,26

(1) - Tableau 39

- TABLEAU 95 -

LES CREMES DE CASSIS

Années	Consommation totale (1) (hectolitres)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale (milliards)
		milliers de bouteilles	Prix de la bouteille	Valeur (milliards)	milliers de bouteilles	Prix	Valeur (milliards)	
1950	6.300	253	450	0,11	585	360	0,21	0,32
1951	6.300	253	450	0,11	585	360	0,21	0,32
1952	6.300	253	450	0,11	585	360	0,21	0,32
1953	6.300	253	455	0,12	585	364	0,21	0,33
1954	8;300	333	540	0,18	771	430	0,33	0,51
1955	7.350	293	580	0,17	685	465	0,32	0,49
1956	8.570	342	630	0,22	798	505	0,40	0,62
1957	13.250	532	700	0,37	1.230	560	0,69	1,06

(1) - Tableau 40

En totalisant les consommations de liqueurs, gin importé et crèmes de cassis, à domicile et hors du domicile, on obtient les valeurs suivantes :

- TABLEAU 96 -

ENSEMBLE DE LA CONSOMMATION DES LIQUEURS ET CREMES DE CASSIS

(en milliards)

Années	à domicile	hors du domicile	Total
1950	5,23	2,04	7,3
1951	5,39	2,15	7,5
1952	5,95	2,29	8,2
1953	5,76	2,29	8,1
1954	6,13	2,42	8,5
1955	6,42	2,52	8,9
1956	6,88	2,82	9,7
1957	7,66	3,46	11,1

X - LA FRAUDE

Les prix

Les quantités vendues en fraude ayant été chiffrées au tableau 40 bis, il reste à fixer les prix de vente.

.../...

A cet égard, deux hypothèses extrêmes peuvent être formulées : ou bien les eaux de vie vendues en fraude le sont aux prix de détail, ou bien elles sont vendues aux prix de détail diminué des taxes.

Ces taxes sont les suivantes :

1°- La taxe sur l'alcool

de 1950 à 1952	16.600 Fr par hectolitre d'alcool pur
en 1953	21.600 Fr " " " "
en 1954	71.500 Fr " " " "
à partir de 1955	86.000 Fr " " " "

2°- La taxe à la production de 19,50 % sur la valeur de la marchandise passée à 27,50 % à partir du 1er Janvier 1958 (1)

3°- La taxe locale qui varie de 2,20 % à 2,50 % sur le prix de détail.

Voici le détail du calcul :

- TABLEAU 97 -

MONTANT DES TAXES QUI AURAIENT ETE PERCUES SI LA FRAUDE N'EXISTAIT PAS

(milliards de francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Taxe sur 200.000 hl d'alcool pur	3,3	3,3	3,3	4,3	14,3	17,2	17,2	17,2
Taxe à la production sur 450.000 hl réels aux prix de gros	4,5	4,8	5,2	5,4	6,4	7,3	7,3	9,4
Taxes locales	0,7	0,8	0,8	0,9	1,1	1,2	1,4	1,4
Total des taxes	8,5	8,9	9,3	10,6	21,8	25,7	26,0	28,0
soit en francs par hl réel	18.700	19.600	20.500	23.300	48.000	56.500	57.200	61.600

.../...

(1) - et à 23 % du 1er Aout 1957 au 31 Décembre. Nous n'en tiendrons pas compte dans les calculs.

En admettant comme prix moyens de détail ceux des eaux de vie de cidre on aurait comme valeurs extrêmes pour les quantités d'eau de vie vendues en fraude les valeurs suivantes : tableau 98.

Etant donné les risques, la fraude n'a d'intérêt que si elle permet un bénéfice très substantiel tout en permettant une baisse sensible des prix. C'est pourquoi nous proposons les valeurs suivantes, qui sont plus proches des valeurs taxes comprises que taxes exclues (voir tableau 99)

En ce qui concerne les eaux de vies qui sont en partie données, en partie vendues au voisinage du prix coutant à des parents amis ou voisins, on admettra un prix moyen de 7.000 à 9.000 francs l'hectolitre. Ces résultats sont rassemblés dans le tableau 99.

On voit que la valeur totale aux prix de gros est de beaucoup supérieure à la somme des valeurs des quantités cèdées et des quantités commercialisées. Cela tient au fait que les quantités cèdées sont les plus importantes et qu'elles sont cèdées à un prix très inférieur aux prix de gros. Le calcul de la fraude aux prix de gros reste néanmoins nécessaire pour fixer l'importance totale de la consommation (fraude comprise).

Il est impossible d'obtenir une indication quelconque sur la proportion de la vente commercialisée en fraude qui va à la consommation à emporter ou à la consommation sur place dans les cafés. Comme l'approvisionnement des particuliers pour la consommation à domicile se fait déjà par cession ou don direct du bouilleur de cru à des parents ou amis, il est fort probable que la commercialisation par les boutiques de détaillants est, sinon nulle du moins faible. Nous attribuerons donc la valeur des quantités cèdées (3ème colonne du tableau 99) à la consommation à domicile et celle des quantités commercialisées (4ème colonne du même tableau) à la vente par les hôtels, cafés et restaurants.

.../...

- TABLEAU 98 -

VALEURS EXTREMES DES QUANTITES D'EAU DE VIE VENDUES EN FRAUDE PAR L'INTERMEDIAIRE DU COMMERCE

Années	Quantités vendues en fraude (1) (milliers d'hectolitres) 1	Prix de détail de la bouteille de 0 lit.75 (2) 2	Prix de l'hectolitre		Valeurs extrêmes (milliards)	
			Taxes comprises 3	Sans les taxes (3) 4	Taxes comprises 1 x 3	Sans les taxes 1 x 4
1950	140	500 frs	66.660 frs	48.000	9,3	6,7
1951	140	540	72.000	52.400	10,1	7,3
1952	135	580	77.500	57.000	10,5	7,7
1953	135	600	80.000	56.700	10,8	7,7
1954	130	720	96.000	48.000	12,5	6,2
1955	130	820	110.000	53.500	14,3	7,0
1956	125	900	120.000	62.800	15,0	7,9
1957	120	960	128.000	66.400	15,4	8,0

(1) - Tableau 40 bis "Commerce des eaux de vie"

(2) - Tableau 86

(3) - Colonne 3 moins dernière ligne du tableau 97

- TABLEAU 99 -

VALEUR DE LA FRAUDE SUR LES EAUX DE VIE

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)		Valeurs (milliards)			Valeur totale aux prix de gros (milliards)
	Cédées à des parents ou amis (1)	mises dans le commerce (1)	des quantités cédées	des quantités commercialisées (2)		
				aux prix de détail	au prix de gros	
1950	210	140	1,4	8	6,4	18
1951	210	140	1,4	8,7	7,2	20
1952	210	135	1,5	9,1	7,3	27
1953	210	135	1,6	9,2	7,4	22
1954	210	130	1,8	9,4	7,5	26
1955	210	130	1,8	10,6	8,5	29
1956	210	125	1,9	11,5	9,2	32
1957	210	120	2,0	11,7	9,4	33

(1) - Tableau 40 bis

(2) - Moyenne entre les valeurs extrêmes du tableau 98 pour les valeurs aux prix de détail. Pour les valeurs aux prix de gros on a déduit la marge de commercialisation.

XI - LA CONSOMMATION DES PRODUCTEURS

Cognac

On peut estimer aux alentours de 60.000 francs la valeur de l'hectolitre d'alcool pur de Cognac chez le producteur. Pour 6.000 hectolitres d'alcool pur, la valeur de l'autoconsommation de Cognac représenterait environ 360 millions de francs.

Armagnac

Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur l'autoconsommation de l'Armagnac. Comme il s'agit d'une production plus dispersée que celle du Cognac, la part de l'autoconsommation par rapport à la vente est relativement plus importante que pour le Cognac. Nous pouvons semble-t-il, admettre 100 millions.

Eaux de vie de marc

D'après les renseignements émanant des Contributions Indirectes le prix de vente par les producteurs était d'environ 70 francs le litre en 1950 et 100 francs en 1956.

Eaux de vie de cidre

D'après le Syndicat National des Cidriers, en 1955-56, les fabricants d'eau de vie de Cidre ont vendu aux négociants :

- 60 francs la bouteille pour les eaux de vie de cidre ordinaires
- 75 francs la bouteille pour les calvados courants
- 85 francs la bouteille pour les calvados du Pays d'Auge

La moyenne se situe autour de 70 francs la bouteille soit à peu près 100 francs le litre. Ces prix ont légèrement augmenté depuis 1950, de sorte qu'on peut admettre comme pour les eaux de vie de vin, un prix moyen à la production de 70 francs le litre en 1950.

Autres eaux de vie

Pour les eaux de vie de fruits, nous avons vu que la consommation des producteurs est estinée à 25.000 hectolitres. Les prix sont à peu près les mêmes que pour les autres eaux de vie.

Pour les eaux de vie de grain, le Whisky, les liqueurs et le Rhum, il n'y a pas d'autoconsommation.

.../...

Ensemble

Le tableau 41 donne les quantités autoconsommées, chaque année, par les producteurs.

- TABLEAU 100 -

VALEUR DES EAUX DE VIE AUTOCONSOMMEES

(en milliards)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac	0,30	0,32	0,34	0,35	0,36	0,36	0,40	0,40
Autres eaux de vie	3,64	3,96	4,40	4,50	3,86	3,93	3,78	3,30
Total	4,0	4,3	4,7	4,8	4,2	4,3	4,2	3,7

XII - RECAPITULATION

Les résultats qui précèdent sont rassemblés dans les tableaux 101, 102, 103 et 104.

Tableaux 101 et102 : La valeur totale de l'ensemble des eaux de vie commercialisées (fraude exclue) est plus proche de la réalité que les valeurs attribuées à chacune des eaux de vie individuellement. Si l'on excepte le Cognac et le Rhum, il faut se garder de prendre comme sûrement significatives, les fluctuations des valeurs d'une année à l'autre.

Tableaux 103 et104 : Etant données les incertitudes de la ventilation entre consommation à domicile et hors domicile, leur total présente une valeur beaucoup plus sûre que chacune des deux considérées isolément.

.../...

- TABLEAU 101 -

VALEUR DES EAUX DE VIE CONSOMMEES (aux prix de gros)

(milliards de francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
A-Commercialisé								
Cognac (1)	5,67	6,0	6,21	6,07	6,62	7,69	9,29	10,60
Armagnac	0,82	1,09	1,27	0,98	1,18	1,49	1,50	1,39
Eaux de vie de marc	1,50	1,93	2,70	2,10	2,31	2,14	3,08	5,85
Eaux de vie de cidre	3,72	7,14	6,51	6,81	6,05	5,00	4,00	3,39
Eaux de vie de fruits	2,33	2,53	2,52	2,33	1,96	2,05	2,24	2,05
Eaux de vie de fantaisie	4,47	4,32	4,22	4,68	4,62	4,41	4,60	4,96
Genièvre et Whisky	1,60	2,22	2,55	2,85	2,62	3,33	3,68	3,46
Rhum	17,60	22,90	23,90	23,90	23,40	20,0	23,30	23,80
Liqueurs et crèmes de cassis	6,25	6,53	7,02	6,93	7,30	7,62	8,27	9,59
TOTAL sans la fraude	43,96	54,66	56,90	56,65	56,06	53,73	59,96	65,09
Fraude (2)	18,0	20,0	22,0	22,0	26,0	29,0	32,0	33,0
TOTAL y compris la fraude	62,0	74,7	78,9	78,6	82,0	82,7	92,0	98,1
B-Autoconsommation (aux prix de gros)	22	23	24	24	24	27	26	23
TOTAL GENERAL	84,0	97,7	102,9	102,6	106,0	109,7	118,0	121,1

.../...

(1) - Y compris les achats de l'intendance
(2) - Tableau 99

- TABLEAU 102 -

CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES EAUX DE VIE A DOMICILE

(Valeurs en milliards aux prix de détail)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac (1)	4,0	4,25	4,49	4,49	4,87	5,60	6,90	8,52
Armagnac (2)	0,75	1,16	1,19	0,90	1,10	1,39	1,40	1,30
Eaux de vie de marc de raisin (3)	1,14	1,48	2,04	1,58	1,73	1,61	2,31	4,39
Eaux de vie de cidre (4)	1,85	3,56	3,25	3,42	3,02	2,46	1,97	1,68
Eaux de vie de fruits (5)	1,16	1,26	1,25	1,16	0,97	1,02	1,13	1,05
Eaux de vie de fantaisie (6)	1,86	1,80	1,74	1,95	1,95	1,84	1,92	2,07
Genièvre et Whisky (7)	1,09	1,43	1,61	1,80	1,76	2,30	2,62	2,58
Rhum (8)	9,21	11,90	12,39	12,40	12,39	10,11	11,90	12,15
Liqueurs et crèmes de cassis (9)	5,23	5,39	5,95	5,76	6,13	6,42	6,88	7,66
TOTAL sans la fraude	26,29	32,23	33,91	33,46	33,92	32,75	37,03	41,40
Fraude (10)	1,4	1,4	1,5	1,6	1,8	1,8	1,9	2,0
TOTAL GENERAL	27,7	33,6	35,4	35,0	35,7	34,6	39,0	43,4

.../...

(1) - Tableau 83
(2) - " 84
(3) - " 85
(4) - " 86
(5) - " 88
(6) - Tableau 89
(7) - " 90
(8) - " 92
(9) - " 96
(10) - " 99

- TABLEAU 103 -

CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES EAUX DE VIE HORS DOMICILE

(valeur en milliards aux prix de gros)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cognac (1)	2,43	2,55	2,62	2,55	2,77	3,20	3,90	4,25
Armagnac (2)	0,25	0,33	0,39	0,29	0,35	0,45	0,45	0,42
Eaux de vie de marc de raisin (3)	0,60	0,77	1,08	0,84	0,93	0,86	1,23	2,34
Eaux de vie de cidre (4)	2,24	4,30	3,91	4,08	3,63	3,02	2,43	2,04
Eaux de vie de fruits (5)	1,40	1,52	1,52	1,40	1,18	1,23	1,35	1,22
Eaux de vie de fantaisie (6)	2,98	2,88	2,83	3,12	3,06	2,94	3,07	3,31
Genièvre et Whisky	0,75	1,09	1,25	1,42	1,22	1,50	1,60	1,40
Rhum (8)	10,29	13,41	14,03	13,59	13,53	11,78	13,80	14,04
Liqueurs et crèmes de cassis (9)	2,04	2,15	2,29	2,29	2,42	2,52	2,82	3,46
TOTAL sans la fraude	22,98	29,00	29,92	29,58	29,09	27,50	30,65	32,48
Fraude (10)	6,4	7,2	7,3	7,4	7,5	8,5	9,2	9,4
TOTAL arrondi (y compris la fraude)	29,4	36,2	37,2	37,0	36,6	36,0	39,8	41,9

.../...

(1) - Tableau 83
(2) - " 84
(3) - " 85
(4) - " 86
(5) - " 88
(6) - Tableau 89
(7) - " 90
(8) - " 92
(9) - " 96
(10) - " 99

- TABLEAU 104 -

CONSOMMATION DES EAUX DE VIE

(milliards)

Années	Consommation commercialisée (1)		Consommation des producteurs (2)	Consommation de l'administration (Intendance) (3)
	Sans la fraude	Y compris la fraude		
1950	49,27	57	4,0	0,36
1951	61,23	70	4,3	0,31
1952	63,82	73	4,7	0,22
1953	63,04	72	4,8	0,25
1954	63,00	72	4,2	0,27
1955	60,25	71	4,3	0,40
1956	67,68	79	4,2	0,50
1957	73,88	85	3,7	0,65

.../...

(1) - aux prix de détail pour la consommation à domicile et aux prix de gros pour la consommation hors domicile (tableaux 102 et 103)

(2) - Tableau 100

(3) - Tableau 83

CHAPITRE IV

LE CIDRE ET LA BIERE

I - LE CIDRE

a - La répartition des ventes

D'après le Syndicat National des Cidriers les ventes se répartissent à peu près de la manière suivante entre consommation "à domicile" et consommation "hors du domicile".

	Ventes à emporter et livraisons à domicile	Ventes à consommer sur place (buvettes, cafés, restaurants)
Régions de production	80 à 85 %	15 à 20 %
Autres régions	95 à 98 %	2 à 5 %
Moyenne adopté	85 %	15 %

.../...

b - Les prix

Pour l'autoconsommation, le prix de vente n'est pas connu. Nous avons adopté le prix moyen du litre de cidre de qualité courante (5° à 5°3 d'alcool), vendu par l'industriel cidrier à la sortie de l'usine (hors taxes et droits de circulation), prix qui a été communiqué par le Syndicat National des Cidriers.

Pour le cidre commercial à emporter à domicile, on a retenu les prix du cidre de bonne qualité courante au prix auquel l'acheteur le paie à l'épicier.

- TABLEAU 105 -

PRIX DU LITRE DE CIDRE A EMPORTER

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Cidre de bonne qualité courante, tiré en fûts (1)	22	20	24	20	22	24	25	32
Cidre doux et cidre gazéifié bouché d'après le Syndicat National des Cidriers (1)	35	35	39	40	42	42	44	50
Cidre bouché à Paris (d'après l'I.N.S.E.E. moyenne de 12 mois)(2)	..	..	40,30	44,20	44,40	45,20	47,40	51

.../...

(1) - Il s'agit des prix moyens pour la campagne. Par exemple pour 1950, les prix fournis par le Syndicat sont la moyenne des prix cotés du 1er Septembre 1949 au 31 Août 1950. Nous avons admis que le cidre était consommé en majeure partie au cours de l'année civile qui suit la récolte de pommes. Ces prix sont valables pour l'ensemble de la France : pour le cidre gazéifié bouché, ils variaient, en 1955, de 35 Fr dans les régions du Nord-Ouest, à 55 Fr dans le midi. Le Syndicat établit une sorte de moyenne nationale pondérée entre les régions grosses consommatrices (Nord-Ouest) et les autres régions faibles consommatrices.

(2) - L'I.N.S.E.E. procède à une simple moyenne arithmétique de prix de cidres gazéifiés observés dans un certain nombre de magasins de détail de Paris. Ces prix sont toujours supérieurs à la moyenne pour l'ensemble de la France.

D'après le Syndicat National des Cidriers, le cidre tiré en fûts représentait 60 % de la consommation à domicile en 1950 et le cidre gazéifié 40 %. En 1954, le cidre tiré en fûts ne représentait plus que 40 % de la consommation à domicile, le cidre gazéifié 60 %. En 1957 le cidre gazéifié (et le cidre doux) représentaient les 2/3 de la consommation.

Il en résulte les prix moyens suivants qui ne sont qu'approximatifs :

1950 27	1954 33
1951 27	1955 35
1952 31	1956 38
1953 31	1957 44

Pour le cidre consommé au café et au restaurant, nous avons retenu le prix de vente du cidrier au grossiste, majoré de la marge du grossiste et de celle de l'entreprositaire distributeur qui vend aux cafés et restaurants, y compris transports et taxes. Tenant compte du fait qu'une partie de ces cidres est livrée en petites bouteilles, à des prix supérieurs au prix du litre, le prix payé par un débit de boisson n'est pas inférieur au prix du litre à emporter à domicile (1).

c - Les valeurs

Nous aboutissons ainsi aux résultats suivants qui sont très grossièrement approximatifs.

.../...

(1) - Surtout si l'on tient compte du fait qu'une proportion plus importante de cidre mousseux est livrée aux débits de boissons.

- TABLEAU 106 -

AUTOCONSOMMATION DU CIDRE

Années	Quantités (millions d'hectolitres) (1)	Prix au Litre	Valeur milliards de francs
1950	11 à 12	10	11 à 12
1951	14 à 15	9	13
1952	10 à 11	12	12 à 13
1953	13 à 14	9	12
1954	12 à 13	9	11
1955	11 à 12	9	10 à 11
1956	10 à 12	11	12
1957	8 à 9	14	12

- TABLEAU 107 -

CIDRE COMMERCIAL

Années	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile		
	Quantités milliers d'Hect. (2)	Prix du litre	Valeur milliards de Francs	Quantités milliers d'hecto.(2)	Prix au litre	Valeur milliards de francs
1950	3.748	27	10,1	662	27	1,8
1951	4.044	27	10,9	714	27	1,9
1952	3.594	31	11,1	634	31	2,0
1953	3.575	31	11,1	631	31	2,0
1954	3.256	33	10,8	574	33	1,9
1955	3.000	35	10,5	525	35	1,8
1956	2.625	38	10,0	463	38	1,8
1957	2.425	44	10,7	428	44	1,9

(1) - Voir tableau 44
(2) - Tableau 45

En additionnant les trois consommations, on trouve les valeurs suivantes :

- TABLEAU 108 -

CONSOMMATION TOTALE DU CIDRE

(en milliards)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Autoconsommation	11,5	13	12,5	12	11	10,5	12	12
Consommation commercialisée								
A domicile	10,1	10,9	11,1	11,1	10,8	10,5	10,0	10,7
Hors domicile	1,8	1,9	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8	1,9
TOTAL	23,4	26	25,6	25	23,7	22,8	23,8	24,6

II - LA BIERE

a - La répartition des ventes

On estime (1) que la bière de 5° est vendue par les cafés et restaurants dans la proportion de 85 %. Il reste 15 % pour la consommation à domicile. Les bières de 2° et de 1° ne sont consommées qu'à domicile.

Pour les bières de 3°,5, il semble (2) qu'on puisse admettre que 80 % sont emportées à domicile et 20 % consommées au café.

.../...

(1) - Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française et Confédération des Distributeurs de bière.
(2) - Confédération des Distributeurs de bière.

- TABLEAU 109 -

REPARTITION DES VENTES DE BIERE

(milliers d'hectolitres)

Années	Ventes hors du domicile		Ventes à domicile			
	5°	3°,5	5°	3°,5	2°	1°,2
1950	3.149	713	556	2.854	1.274	565
1951	3.527	680	623	2.718	1.052	396
1952	3.908	766	690	3.062	1.058	307
1953	4.212	786	743	3.144	890	244
1954	4.427	833	781	3.332	876	174
1955	4.854	948	857	3.793	1.166	218
1956	5.244	943	925	3.770	1.090	167
1957	6.218	1.100	1.097	4.408	1.152	129

La bière est vendue en bouteilles (1 litre, 1/2 litre, 1/4 de litre) ou en fûts. La connaissance du nombre d'hectolitres ne suffit pas, il faudrait encore connaître sa répartition entre bouteilles et fûts.

Nous admettrons que la bière à emporter est vendue en bouteilles de 65 centilitres pour celle à 5° et en bouteilles de un litre pour les autres bières.

Au café ou au restaurant, la bière est, soit tirée à la pression, soit vendue en 1/2 litres (canettes) ou en 1/4 de litres. La ventilation est mal connue. Cependant on peut dire que, à Paris, la vente en bouteilles atteint :

1° - Pour la bière de 5°, une quantité probablement un peu supérieure à celle de la vente en fûts (à la pression). Faute d'indications sûres nous admettrons que pour l'ensemble de la France, la vente se fait pour moitié à la pression et pour moitié en bouteilles.

2° - Pour la bière de 3°,5 vendue dans les cafés, elle l'est presque uniquement à la pression.

.../...

- TABLEAU 110 -

VENTES DE BIERE A DOMICILE

Années	Millions de bout. de 65 centilitres	Millions de bouteilles de 1 litre		
	5°	3°,5	2°	1°,2
1950	85	285	127	57
1951	95	272	105	40
1952	105	306	106	31
1953	115	314	89	24
1954	120	333	89	17
1955	132	379	117	22
1956	142	377	109	17
1957	169	441	115	13

- TABLEAU 111 -

VENTES DE BIERE DANS LES CAFES ET RESTAURANTS

Années	5 °		3°,5
	Pression (milliers d'hectolitres)	1/4 de litre (millions)	Pression (milliers d'hectolitres)
1950	1.600	620	713
1951	1.800	690	680
1952	1.950	780	766
1953	2.100	845	786
1954	2.200	890	833
1955	2.427	971	948
1956	2.622	1.049	943
1957	3.110	1.244	1.100

.../?..

Bien qu'une pareille ventilation reposant sur des bases aussi arbitraires soit probablement erronée, elle l'est certainement moins que l'absence de ventilation. Elle va permettre d'améliorer le calcul des valeurs.

b - Les prix

Les renseignements disponibles concernent uniquement :

- Le prix du litre de bière de 3°,5 à emporter (observation I.N.S.E.E. pour Paris)
- Le prix de la bouteille de 65 centilitres de bière de 5° à emporter (catalogue du commerce) depuis 1950.
- Les prix actuels départ Entrepôt (1) des bières livrées aux cafés et restaurants de 1952 à 1954 (d'après le Syndicat de la Brasserie Française).
  - a - Bière de 5° en petites bouteilles,
  - b - bière de 5° en fûts,
  - c - bière de 3° en fûts.
- Les prix actuels départ usine des bières de 2° et 1°,2 livrées aux entrepôts pour être distribuées aux épiceries et autres magasins de détail pour la vente à emporter.

Nous avons admis que les prix pratiqués à Paris pouvaient être extrapolés à l'ensemble de la France, ces prix se situent en effet entre ceux des deux autres grosses régions consommatrices : le Nord qui pratique des prix moins élevés et l'Est qui pratique des prix plus chers.

Pour les bières consommées hors du domicile, il manque le prix de la bière de 3°,5 et de 5° en bouteilles et en fûts pour les années antérieures à 1952. Pour obtenir les prix antérieurs à 1952 de la bière vendue aux Etablissements de consommation, en bouteille (et en fûts), nous avons appliqué l'indice des prix de la bière de 3°,5 en litre, calculé à partir des prix observés par l'I.N.S.E.E.

.../...

(1) - Pour la bière consommée hors du domicile, nous avons le choix entre le prix départ usine (payé par l'entrepositaire) et le prix de livraison par l'entrepôt aux établissements de consommation (cafés, restaurants, etc...). C'est ce dernier que nous avons retenu, considérant que la part des dépenses de loisirs que supporte la consommation de bière ne porte que sur la marge brute de l'établissement de consommation.

PRIX OBSERVES PAR L'I.N.S.E.E. POUR LA BIERE DE 3°,5 EN LITRE A PARIS

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Prix du litre	29,59	34,50	43	44	44	44,1	44,3	44,2
Indice 1953 = 100	68	78,4	97,7	100	100	100,2	100,5	100,5

Ce calcul suppose que la marge brute de distribution de la bière en bouteilles est restée dans un rapport constant avec le prix de vente (par les entrepôts) des diverses bières.

Pour les petites bières de 2° et 1°, qui sont uniquement des boissons de table dans la région du Nord, il n'existe aucune observation de prix. D'après le Syndicat de la Brasserie Française, ces bières étaient vendues, en 1955, au départ de l'usine,

- pour la bière de 1°,2 entre 724 et 913 Fr l'hectolitre

- pour la bière de 2° entre 982 et 1.200 Fr l'hectolitre.

En ajoutant la marge d'embouteillage des entrepositaires et la marge des détaillants, on arrive à une majoration totale de l'ordre de 50 % par rapport au prix départ usine, ce qui est en accord avec la commission de surveillance des prix. On obtient donc le prix de gros en diminuant d'un tiers le prix de détail.

- TABLEAU 112 -

PRIX DE LA CONSOMMATION A DOMICILE

Années	Prix bout. de .65 cent. 5°	Prix observés I.N.S.E.E. le litre 3°5	Petites bieres le litre	
			2°	1°,2
1950	39	29,60	11	8
1951	46	34,50	12,5	9
1952	55	43	16	12
1953	55	44	16	12
1954	55	44	16	12
1955	55	44,1	16	12
1956	55	44,2	16	12
1957	55	44,2	16	12

- TABLEAU 113 -

PRIX DE LA CONSOMMATION HORS DU DOMICILE (cafés, restaurants...)

Années	Prix observés (francs)			Indice	Prix calculés (francs)		
	Bière de 5°		3°,5		bière de 5°		3°,5
	Pression l'hectol	Bouteilles 25cl	Pression l'hectol.		Pression l'hectol.	Bouteille 25 cl.	Pression L'hectol.
1950	...	...	...	68	3.332	18	2.108
1951	...	...	...	78,4	3.842	21	2.430
1952	4.900	26	3.100	100	...	...	...
1953	4.900	26	3.100	100	...	...	...
1954	4.900	26	3.100	100	...	...	...
1955	4.900	26	3.100	100,2	...	...	...
1956	4.925	26	3.115	100,5	...	...	...
1957	4.925	26	3.115	100,5	...	...	...

c - Les valeurs

En multipliant les quantités par les prix correspondants on obtient les valeurs suivantes :

.../...

- TABLEAU 114 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DE BIERE A DOMICILE AUX PRIX DE DETAIL

(en milliards de francs)

Années	Bières de				
	5°	3°,5	2°	1°,2	Total
1950	3,3	8,4	1,4	0,5	13,6
1951	4,4	9,4	1,3	0,4	15,5
1952	5,8	13,1	1,7	0,4	21,0
1953	6,3	13,8	1,4	0,3	21,8
1954	6,6	14,6	1,4	0,2	22,8
1955	7,3	16,7	1,9	0,3	26,2
1956	7,8	16,7	1,7	0,2	26,4
1957	9,3	19,5	1,8	0,2	30,8

- TABLEAU 115 -

(milliards de francs)

VALEUR DE LA CONSOMMATION DE BIERE HORS DU DOMICILE AUX PRIX DE GROS

Années	Bière de 5°			3°,5	
	Pression (fûts)	bouteilles 1/4 de litre	total	Pression (fûts)	Total
1950	5,3	11,2	16,5	2,4	18,9
1951	6,9	14,5	21,4	2,6	24,0
1952	9,5	20,3	29,8	2,4	32,2
1953	10,3	22	32,3	2,4	34,7
1954	10,8	23,1	33,9	2,6	36,5
1955	11,9	25,2	37,1	2,9	40,0
1956	12,9	27,3	40,2	2,9	43,0
1957	15,3	32,3	47,6	3,4	51,0

.../...

- RECAPITULATION -

- TABLEAU 116 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DE BIERE ET DE CIDRE

AUX PRIX DE GROS

(en milliards de francs)

Années	Cidre			Bière (3)
	Autoconsommation (1)	Commercial (2)	Total	
1950	30	10	40	30
1951	38	11	49	36
1952	31	11	42	49
1953	40	11	51	52
1954	40	10	51	55
1955	39	10	49	60
1956	38	10	48	64
1957	36	11	47	75

.../...

(1) - Prix de gros

(2) - Tableau 107, dans lequel la consommation à emporter a été diminuée de près de 20 %

(3) - Tableaux 114 et 115. Dans le tableau 114, la bière à consommer à domicile a été comptée au prix d'achat de la bière de 5° et de 3°,5 par les établissements et pour les autres au prix de détail diminué de 20 %

- TABLEAU 117 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DE BIERE ET DE CIDRE

A DOMICILE (aux prix de détail)

(en milliards)

Années	Autoconsommation de cidre (aux prix à la production)	Consommation à domicile		
		Bière	Cidre	Total
1950	11	13,6	10,1	23,7
1951	13	15,5	10,9	26,4
1952	12	21,0	11,1	32,1
1953	12	21,8	11,2	33,0
1954	11	22,8	10,8	33,6
1955	11	26,2	10,5	36,7
1956	12	26,4	10,0	36,4
1957	12	30,8	10,7	41,5

- TABLEAU 118 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DE BIERE ET DE CIDRE

HORS DOMICILE (aux prix de gros)

(en milliards)

Années	Bière	Cidre	Total
1950	18,9	1,8	20,7
1951	24,0	1,9	25,9
1952	32,2	2,0	34,2
1953	34,7	2,0	36,7
1954	36,5	1,9	38,4
1955	40,0	1,8	41,8
1956	43,0	1,8	44,8
1957	51,0	1,9	52,9

.../...

CHAPITRE V

LES BOISSONS SANS ALCOOL

A - EAUX MINERALES

Le tableau 48 donne la répartition de la consommation des eaux minérales selon la dimension des bouteilles.

Les quarts de bouteilles sont consommés exclusivement dans les cafés. Les 1/2 bouteilles sont vendues surtout dans les restaurants, le reste dans les cafés (1). Nous les compterons au prix de gros (prix de cession aux restaurants et cafés). Les grandes bouteilles sont consommées à domicile pour au moins 80 %. Les 20 % restants sont vendus aux restaurants et cafés.

La Fédération (2) nous a fourni la moyenne des prix de vente au public des bouteilles de 90 centilitres et la moyenne des prix de vente par les grossistes aux restaurateurs et cafetiers des demies et des quarts de bouteilles. Ces moyennes sont pondérées en tenant compte

.../...

(1) - Quelques particuliers achètent des 1/2 Perrier.

(2) - Fédération Nationale des Sources et des Commerces d'Eaux Minérales.

- des différentes eaux minérales

- des cinq zones tarifiaires de la S.N.C.F.

Les prix n'ont pas changé depuis Juin 1952, mais de 1949 à 1952 ils ont souvent été modifiés en cours d'année. Nous avons procèdé à une troisième pondération : la pondération par le temps. Ainsi en 1950, la bouteille de 90 centilitres s'est vendue 28 francs pendant 5 mois, 30 francs pendant 2 mois, 31 francs pendant 2 mois et 32 francs pendant 3 mois. On a supposé que la consommation était la même pour chacun des 12 mois de l'année, faute d'indication sur l'importance relative de la consommation des mois d'été et des mois d'hiver par rapport à la moyenne de l'année.

- TABLEAU 119 -

VENTE DES BOUTEILLES D'EAU MINERALE DE 90 CENTILITRES AUX MENAGES

Années	Nombre (80 % du total) millions de bouteilles	Prix pondéré (la bouteille)	Valeur (milliards)
1950	323	30	9,7
1951	350	35	12,2
1952	380	40,50	15,4
1953	425	40	17,0
1954	450	40	18,0
1955	550	40	22,0
1956	570	40	22,8
1957	665	40	26,6

L'extrapolation à l'ensemble de la France des résultats de l'enquête "budgets de famille" de l'I.N.S.E.E. en Novembre 1951 aboutit au chiffre de 15,4 milliards, égal au chiffre trouvé pour l'année 1952 et un peu supérieur au chiffre trouvé pour 1951.

.../...

- TABLEAU 120 -

VENTE DES EAUX MINERALES AUX RESTAURANTS, CANTINES, CAFES

Années	Bouteilles de 90 centilitres			1/2 bouteilles		
	Nombre de bout. (en millions) 20% du total	Prix de vente en gros (l'unité)	Valeur (milliards de francs)	Nombre (millions)	Prix de vente en gros (l'unité)	Valeur (milliards de francs)
1950	81	24,5	1,98	15	19	0,28
1951	88	29	2,55	16	23	0,37
1952	95	33	3,14	18	26	0,47
1953	105	33	3,50	20	26	0,52
1954	110	33	3,93	24	26	0,62
1955	140	33	4,62	35	26	0,90
1956	140	33	4,62	35	26	0,90
1957	165	33	5,45	45	26	1,17

VENTE AUX RESTAURANTS, CANTINES, CAFES (suite)

Années	1/4 de bouteilles			Total (milliards de frs.)
	Nombre de bout. (millions)	Prix de vente en gros	Valeur (milliards de francs)	
1950	86	16	1,38	3,64
1951	93	19	1,77	4,70
1952	110	22	2,42	6,00
1953	114	22	2,51	6,53
1954	116	22	2,55	7,10
1955	135	22	2,97	8,50
1956	135	22	2,97	8,50
1957	155	22	3,40	10,00

Ainsi la consommation totale des eaux minérales comptée au prix de détail pour la consommation à domicile et au prix de gros pour la consommation dans les restaurants, cantines, débits de boissons, représente une dépense de :

1950.....	13,3 milliards de Fr	1954.....	25,1 milliards de Fr
1951.....	16,9 " "	1955.....	30,5 " "
1952.....	21,4 " "	1956.....	31,3 " "
1953.....	23,5 " "	1957.....	36,6 " "

B - LIMONADE - SODAS - COCA-COLA

Le prix moyen de vente aux cafetiers n'a guère varié. Les petites bouteilles se vendent environ 27 francs et les grandes 33 francs. Il en résulte les valeurs suivantes :

- TABLEAU 121 -

Années	Grandes bouteilles (1)		Petites bouteilles		Total (milliards)
	Millions de cols	Valeur (milliards)	Millions de cols	Valeur (milliards)	
1950	280	8,5	220	5,9	14,4
1952	320	10,5	250	6,7	17,2
1953	280	9,2	230	6,2	15,4
1954	290	9,4	230	6,3	15,7
1955	390	12,9	320	8,6	21,5
1956	410	13,5	350	9,5	23,0
1957	445	14,8	400	10,8	25,6

(1) - Voir tableau 49

Sur ces quantités, nous avons admis, d'après les indications du Syndicat des Boissons Gazeuses : 10 % pour la consommation à domicile
90 % pour la consommation hors du domicile,

ce qui donne les résultats suivants ;

- TABLEAU 122 -

Milliards de francs	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Consommation hors du domicile	13,0	13,0	15,6	14,0	14,3	19,5	20,7	23,2
Consommation à domicile	1,4	1,4	1,6	1,4	1,4	2,0	2,3	2,4

C - LES JUS DE FRUITS

La statistique de la consommation des jus de fruits n'étant pas établie sur des bases solides, le calcul de la valeur de cette consommation sera fait simultanément par la méthode du chiffre d'affaires et par la méthode du produit des quantités consommées par les prix de vente. On comparera ensuite les résultats obtenus.

1° - Méthode du chiffre d'affaires

On trouvera dans le tableau suivant les données recueillies par l'Union Nationale des Producteurs sur les chiffres d'affaires des fabricants de jus de fruits. Ces données ont été majorées de 20 % pour tenir compte à la fois des non adhérents à l'Union et de certaines

.../...

insuffisances probables des déclarations de chiffres d'affaires des membres de l'Union. Nous y avons ajouté les données sur le chiffre d'affaires des fabricants extraites du Rapport du "Groupe de travail Jus de fruits et légumes" du Commissariat Général au Plan.

- TABLEAU 123 -

CHIFFRES D'AFFAIRES DES PRODUCTEURS

(en millions)

Années	Union Nationale des Producteurs (+ 20 %)	Commissariat Général au Plan
1950	600	...
1951	760	...
1952	900	750
1953	1.025	850
1954	1.270	1.170
1955	1.640	1.870
1956	2.420	3.600
1957	2.865	...

A quoi tiennent ces différences ?

Les chiffres d'affaires de l'Union Nationale des Producteurs sont relatifs aux seuls vendeurs de jus de fruits en France, à l'exclusion des importations et des exportations.

Au contraire, les chiffres du Commissariat au Plan comprennent d'autres éléments. Le chiffre d'affaires de 1956 est ainsi ventilé :

.../...

	Millions
Entreprises vendant directement en France en récipients définitifs ou pratiquant le reconditionnement	1.500
Entreprises vendant à des embouteilleurs ou conditionneurs pour la France	250
Entreprises vendant en vrac pour l'exportation	1.850
TOTAL	3.600

C'est donc le chiffre de 1.750 millions (exportation exclue) qui serait comparable aux 2.420 millions de l'Union des Producteurs.

Aux chiffres d'affaires de l'Union, il faut donc ajouter la valeur des importations (déduction faite approximativement des moûts de raisin déclarés comme jus de raisin), importations qui sont, le plus souvent, le fait de non producteurs de jus de fruits et, par conséquent, non adhérents à l'Union. Pour tenir compte du fait que certains membres de l'Union ont importé des jus de fruits, nous avons diminué de 20 % la valeur des importations et admis que le bénéfice des importateurs sur leur prix de vente (souvent après un travail de reconditionnement et de repasteurisation) était de 20 %, ce qui revient à adopter, sans modification, la valeur en douane des importations.

- TABLEAU 124 -

CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE EN FRANCE

(milliards)

Années	Chiffre d'affaires (exportations déduites)	Importations (valeur en douane)	Chiffre d'affaires total
1950	0,60	0,13	0,73
1951	0,76	0,16	0,92
1952	0,90	0,23	1,13
1953	1,02	0,16	1,18
1954	1,27	0,13	1,40
1955	1,64	1,00	2,64
1956	2,40	1,60	4,00
1957	2,86	2,34	5,20

D'après l'enquête du Service des Enquêtes Economiques, les grossistes prennent un bénéfice brut de 16 à 20 % sur leur prix de vente, les détaillants vendant à emporter, prennent un bénéfice brut de 20 % sur leur prix de vente et les cafés un bénéfice de 55 % sur leur prix de vente. Il en résulte qu'au stade du grossiste, le chiffre d'affaires des producteurs se trouve augmenté de 22 %, que la part du chiffre d'affaires qui passe par les détaillants se trouve augmentée de 25 % sur le chiffre des grossistes soit de :

$$122 + \frac{122 \times 25}{100} = 152$$

ou 52 % par rapport à la vente des producteurs et que la part du chiffre d'affaires qui passe par les cafés se trouve augmentée de :

$$122 + 122 \times \frac{55}{45} = 270\ \%$$

sur la vente des fabricants.

Au prix de vente par le grossiste (soit au détaillant soit au café) la valeur des jus de fruits serait donc, en 1957 de :

$$5{,}2 \times \frac{122}{100} = \underline{6,\ 35\ \text{milliards}}$$

2° - <u>Méthode : quantité x prix</u>

On ne trouve jusqu'ici, aucune observation des prix à l'I.N.S.E.E. Nous disposons seulement des prix relevés en 1958 par le Service des Enquêtes Economiques du Ministère des Affaires Economiques. Ces prix ont été abaissés de 10 % pour tenir compte de la hause résultant de l'opération 20 % sur les jus importés de l'étranger et de la hausse des matières premières en 1958.

En multipliant les quantités (tableau 50) par les prix de vente des grossistes aux détaillants (prix 1958 moins 10 %) on obtient pour 1957 les résultats suivants :

.../...

- TABLEAU 125 -

Consommation 1957 (milliers d'hectolitres)	Répartitions (1)	Prix de gros du récipient (plein)	Valeur en millions
Jus de raisin et de pomme 108	34/38 en bout. de 0 lit.125	36,7	2.810
	4/38 en bout. de 0 lit.250	42	153
Autres jus 148	2/62 en bout. 0 lit.125	45	169
	36/62 en boites de 0 lit.135	47,2	2.968
	21/62 en boites de 0 lit.55	125	1.114
	3/62 en boites de 1 litre et plus	180	120
			7.334

On aboutit ainsi, pour l'année 1957, à une valeur de 7,3 milliards au lieu de 6,35 par la méthode des chiffres d'affaires. Etant donnée l'imprécision des calculs, il faut estiner ce résultat comme satisfaisant. Il ne semble pas que les quantités soient surestimées, ni les prix surévalués. Il semble plus probable que la correction de + 20 % apportée aux chiffres d'affaires est insuffisante. Pour arriver en 1957, aux alentours de 7 milliards, il faudrait que les chiffres d'affaires totaux (dernière colonne du tableau 124) soient majorés de 20 %, avant d'ajouter la marge des grossistes. Pratiquement, on admettra que pour obtenir la valeur des ventes aux prix de gros, il suffit de majorer de 40 % les chiffres de la dernière colonne du tableau 124.

Ces résultats figurent au tableau 131.

.../...

(1) - voir plus loin tableau 126

3° - Répartition de la consommation

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par le Service Commercial d'une firme importante qui fabrique 90 % des boites métalliques pour jus de fruits, la proportion du litrage en boites et en bouteilles a varié comme suit :

	1954	1957
en métal	25 %	60 %
en verre	75 %	40 %

Pour le litrage vendu en boites :

- 44 % du litrage est vendu en boites de 13 centilitres
- 35 % " " " " " " " 55 "
- 3 % " " " " " " " un litre
- 18 % " " " " " " " 3 litres

Mais 95 % des boites de 3 litres servent à faire du reconditionnement de détail en flacons ou en boites de 13 centilitres.

De sorte que, pour la partie vendue en boites on peut dire que 61 % du litrage est vendu en boites de 13 centilitres, 35 % en boites de 0,lit55,3 % en boites de 1 litre et 1 % en boites de 3 litres.

Malheureusement nous n'avons aucun renseignement sur la répartition du litrage vendu en bouteilles. Mais nous savons, d'après une enquête de marché qu'a fait exécuter la fabrique de boites métalliques auprès de 2.500 familles en 1957, que 90 % des familles utilisent à domicile, la boite métallique seule, que 8 % des familles utilisent uniquement la bouteille et 2 % les deux conditionnements.

Nous admettrons que 90 % du litrage vendu à emporter est livré sous forme de boites métalliques et 10 % sous forme de bouteilles.

D'autre part, la même enquête de marché nous apprend que, en 1957, la consommation de café représente 60 % du litrage total (contre 40 % à domicile) et que le litrage livré en bouteilles représente environ 40 % de la consommation totale.

.../...

Il en résulte, que sur 100 litres consommés

a - 40 litres sont consommés à domicile, dont 10 % en bouteilles (soit 4 litres) et 90 % en boites (soit 36 litres)

b - 60 litres sont consommés au café, dont 36 litres (40 litres : consommation totale en bouteilles moins 4 litres consommés en bouteilles à domicile) sont consommés en bouteille et, par conséquent, 24 litres sont consommés en boites.

Or, au café, il n'est consommé que des petites bouteilles de 0 lit.125 ou des petites boites de 0 lit.135. Les capacités supérieures sont vendues à emporter.

Comme d'autre part, les petites boites de 0 lit.135 représentent 60 % du litrage total en boites, soit 36 % du total des jus de fruits, il en résulte que, sur une consommation totale de 100 litres, on a la répartition suivante :

REPARTITION DE LA CONSOMMATION DE 100 LITRES DE JUS DE FRUITS

	à domicile	au café	Totaux
En bouteilles			
de 0 lit.125	0	36	36
de 0 lit.250	4	0	4
			40
En boites			
de 0 lit.135	12 (1)	24	36
de 0 lit.550	21 (1)	0	21
de 1 litre	2	0	2
de 3 litres	1	0	1
Total	40	60	60

.../...

(1) - En nombre de boites, cela fait 70 % de boites de 0 lit.135 pour 29 % de boites de 0 lit.550 résultat qui est a rapprocher du résultat d'un sondage fait auprès des consommateurs, qui donne 70 % de foyers achetant des petites boites et 25 % qui achètent des boites de 0 lit.550.

Les jus de raisin et de pomme sont livrés exclusivement en bouteilles. Leur consommation représente, en 1956 ou 1957, tout près de 40 % du volume total consommé et comme le volume total livré en bouteilles est de 40 % de la consommation totale, il en résulte que les autres jus de fruits sont presque exclusivement livrés en boites (sauf peut-être 2 % consommés au café en petites bouteilles). Nous obtenons donc la répartition suivante :

- TABLEAU 126 -

REPARTITION DE LA CONSOMMATION DE 100 LITRES DE JUS DE FRUITS

	A domicile	Au café	TOTAUX
En bouteilles			
de 0 lit.125 : jus de raisin et pomme	0	34	34
autres jus	0	2	2
de 0 lit. 250 : jus de raisin et pomme	4	0	4
autres jus	0	0	0
En boites			
de 0 lit.135 : autres jus	12	24	36
de 0 lit.550	21	0	21
de 1 litre	2	0	2
de 3 litres	1	0	1
Totaux	40	60	100

.../...

C.R.E.D.O.C.
BIBLIOTHEQUE

Nous admettrons que les jus de raisin et de pomme d'une part, les autres jus d'autre part, se répartissent chacun dans la même proportion entre les différentes capacités de récipients.

4 - Les prix

Voici maintenant les prix de vente au détail, en 1958, d'après l'enquête du Service des Enquêtes Economiques.

- TABLEAU 127 -

PRIX DE VENTE AU DETAIL DES JUS DE FRUITS EN 1958

Nature des jus	A emporter à domicile							A consommer sur place	
	Bouteilles (1) 0,125-0,250-1 lit.			Boites 0,125-0,250- 1 lit.				Bouteilles 0 lit.125	Boites 0 lit.135
Raisin	46	48	152					86	
Pomme		40	126					80	
Orange	60			158	165			106	98
Pamplemousse	63			57	162			104	100
Ananas	75			74	192			115	110
Tomate	53			45	122	177		90	97

Pour 1956 et 1957, ces prix seront diminués de 10 %.

D'autre part, on peut tirer du catalogue d'une grande maison spécialisée, l'évolution des prix des jus de fruits pour la vente à emporter (voir tableau 128).

La baisse observée en 1955 serait due à des dispositions fiscales plus avantageuses. Les prix ont été alors bloqués, ce qui explique leur stabilité, mais, en 1958, des augmentations de prix ont été autorisées (opération 20 % sur les jus importés et hausse des matières premières) se soldant approximativement par une hausse de 10 %.

.../...

(1) - Consigne non comprise.

- TABLEAU 128 -

EVOLUTION DES PRIX DES JUS DE FRUITS DE 1950 à 1957

Années	Pomme	Raisin	Tomate	Pamplemousse et orange	Ananas	Moyenne pondérée	Indice 1957=100
1950	80	100	90	165	180	130	96
1951	100	113	118	170	200	140	104
1952	100	113	118	175	200	140	104
1953	100	113	118	200	200	150	111
1954	93	113	118	175	230	150	111
1955	...	100	102	160	215	135	100
1956	...	100	102	160	212	135	100
1957	95	100	102	160	212	135	100
1958							110

5° - Les valeurs

En utilisant :

- Le tableau 50 pour les quantités consommées,

- Le tableau 126 pour la répartition de la consommation,

- et le tableau 127 pour les prix

on peut dresser les tableaux suivants (129 et 130) pour les années 1956 et 1957.

Dans les tableaux 129 et 130, la consommation hors du domicile a été comptée aux prix de vente dans les cafés (pourboire non compris). Pour respecter la convention qui veut que le bénéfice brut des établissements soit porté au poste "LOISIRS", il faut retrancher la marge des établissements qui, selon le Service des Enquêtes Economiques est de 55 %. On obtient donc, en définitive, les valeurs suivantes pour l'ensemble des jus de fruits et légumes en 1956 et en 1957.

- milliards -

A domicile		hors domicile	
1956	1957	1956	1957
2,3	2,8	3,6	4,6

.../...

- TABLEAU 129 -

CONSOMMATION DES JUS DE FRUITS EN 1956

(Quantités en milliers d'hectolitres - Valeurs en millions)

	Raisin	Pomme	Tomate	Abricots et baies	Orange	Pamplemousse	Ananas	Total
Quantité totale	50	27	20	8,2	34	28,6	33,5	201
A - CONSOMMATION A DOMICILE								
Bouteilles de 0 lit.250								
Quantités	5	2,7						
Prix(de la bouteille)	43	36						
Valeur	86	39						
Boites de 0 lit.135								
Quantités			4	1,6	6,8	5,6	6,6	
Prix (de la boite)			41	55	52	52	67	
Valeur			121	65	262	215	327	
Boites de 0 lit.550								
Quantités			7	2,7	11	9,3	11	
Prix de la boite			110	150	150	150	173	
Valeur			139	73	297	251	343	
Boites de 1 litre								
Quantités			0,4	0,3	1,1	1	1,1	
Prix (de la boite)			150	210	200	200	240	
Valeur			6	6,3	22,0	20,0	26,4	
Boites de 3 litres								
Quantités				0,1	0,6	0,5	0,6	
Prix				550	540	540	600	
Valeur				1,8	10,8	9,0	12,0	

- TABLEAU 129 (suite)

	Raisin	Pomme	Tomate	Abricots et baies	Orange	Pamplemousse	Ananas	Total
Quantité totale	50	27	20	8,7	34	28,6	33,5	201
B - CONSOMMATION HORS DOMICILE								
Bouteilles de 0 lit.125 -								
Quantités	45	24,3	0,7	0,3	1,1	1	1,1	
Prix (de la bouteille)	78	72	80	100	95	95	110	
Valeur	2.808	1.400	45	24	84	76	97	
Boites de 0 lit. 135								
Quantités			8	3,2	13,4	11,2	13,2	
Prix de la boite			87	95	90	90	100	
Valeur			515	225	892	746	977	
C - RECAPITULATION								
Dépenses à domicile	86	39	266	146	592	495	708	2.332
Dépenses hors domicile	2.808	1.400	560	249	976	822	1.074	7.889

- TABLEAU 130 -

CONSOMMATION DES JUS DE FRUITS EN 1957 (1)

(Quantités en milliers d'hectolitres - Valeurs en millions)

	Raisin	Pomme	Tomate	Abricots et baies	Orange	Pamplemousse	Ananas	Total
Quantité totale	80	28	15	13,5	40	40	40	257
A-CONSOMMATION A DOMICILE								
Bouteilles de 0 lit.250								
Quantités	8	3						
Prix (la bouteille)	43	36						
Valeur	137	43						
Boites de 0 lit.135								
Quantités			3	3	8	8	8	
Prix (de la boite)			41	55	52	52	57	
Valeur			91	122	308	308	337	
Boites de 0 lit.550								
Quantités			5	4,6	13	13	13	
Prix (de la boite)			110	150	150	150	175	
Valeur			99	124	351	351	410	
Boites de 1 litre								
Quantités			0,5	0,5	1,33	1,33	1,33	
Prix (de la boite)			150	210	200	200	240	
Valeur			8	10,5	26,6	26,6	31,9	
Boites de 3 litres								
Quantité					0,66	0,66	0,66	
Prix					540	540	600	
Valeur					11,9	11,9	13,2	

- TABLEAU 130 - (suite) (1)

	Raisin	Pomme	Tomate	Abricots et Baies	Orange	Pamplemousse	Ananas	Total
Quantité totale	80	28	15	13,5	40	40	40	257
B - CONSOMMATION HORS DOMICILE								
Bouteilles de 0 lit. 125								
Quantité	72	25	0,5	0,4	1	1	1	
Prix (de la bouteille)	78	72	80	100	95	95	110	
Valeur	4.493	1.440	32	32	76	76	88	
Boites de 0 lit.135								
Quantité			6	5	16	16	16	
Prix (de la boite)			87	95	90	90	100	
Valeur			386	352	1.066	1.066	1.184	
C - RECAPITULATION (valeurs en millions)								
Dépenses à domicile	137	43	198	256	698	697	792	2.821
Dépenses hors domicile	4.493	1.440	418	384	1.142	1.142	1.272	10.291

(1) - On remarquera que, dans ce tableau la quantité vendue en bouteilles atteint 112.000 hectolitres et dépasse les 40 % du total des jus de fruits (soit 105.000 hectolitres) vendus en bouteille d'après les sondages, alors que cette proportion se trouve respectée pour le tableau de l'année 1956. Pour que la proportion (40 % sous verre) se trouve rétablie, il faudrait, soit que la consommation de jus de raisin se trouve ramenée à 70.000 hectolitres (ce qui parait l'hypothèse la plus probable) soit que la consommation des jus exotiques soit augmentée de 10.000 hectolitres, soit 1/12, ce qui semble plus difficile à admettre puisqu'il s'agit d'importations.

6° - Valeurs (années 1950 à 1957)

Deux procédés sont à notre disposition pour calculer les valeurs de la consommation des jus de fruits avant 1956 : le produit des quantités consommées par les prix moyens - (le prix moyen de chaque année étant calculé grâce à l'indice des prix moyens) et les chiffres d'affaire majorés de 40 %.

- TABLEAU 131

Années	Quantités consommées (tableau 51) milliers d'hectolitres	Indice des prix moyens base 1957=100 (tableau 128)	Valeur aux prix de gros (milliards)	Valeur par les chiffres d'affaires majorés de 40% (tableau 124) milliards	Valeur adoptée (milliards)
1950	30	96	0,8	1,0	0,9
1951	50	104	1,4	1,3	1,3
1952	70	104	2,0	1,6	1,8
1953	110	111	3,1	1,7	2,3
1954	110	111	3,2	2,0	2,5
1955	150	100	3,9	3,7	3,8
1956	200	100	5,2	5,6	5,6
1957	260	100	7	7,3	7,3

Quant à la répartition de la consommation entre vente à emporter et consommation sur place, on sait seulement qu'en 1950 la vente à emporter était pratiquement nulle et qu'elle a atteint 40 % du total en 1956. Nous admettrons une progression sensiblement linéaire.

- TABLEAU 132

VALEUR DE LA CONSOMMATION DES JUS DE FRUITS A DOMICILE (aux prix de détail) ET HORS DOMICILE (aux prix de gros)

Années	Proportion des ventes à emporter - % -	Valeurs (milliards)	
		Consommation à Domicile	Consommation hors domicile
1950	0	0	0,9
1951	6	0,1	1,2
1952	12	0,3	1,7
1953	18	0,7	1,8
1954	25	1,2	2,0
1955	33	1,7	2,8
1956	40	2,3	3,6
1957	40	2,8	4,6

D - LES SIROPS

Dans l'impossibilité de recueillir aucun renseignement sur la consommation des sirops, nous ne les citons que pour mémoire. Il s'agit d'ailleurs d'une consommation de faible importance (peut-être un à deux milliards) dont l'influence sur l'ensemble de la consommation des boissons peut être négligée sans inconvénient.

E - RECAPITULATION

- TABLEAU 133 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION DES BOISSONS SANS ALCOOL
AUX PRIX DE GROS (Milliards de francs courants)

Années	Eaux minérales	Limonades et sodas	Jus de fruits	Sirops	Total
1950	11,6	14,3	0,9		26,8
1951	14,8	14,3	1,3		30,4
1952	18,5	17,0	1,8		37,3
1953	20,5	15,3	2,3	mémoire	38,1
1954	22,0	15,5	2,5		40,0
1955	26,6	21,3	3,8		51,6
1956	27,3	22,7	5,6		55,6
1957	31,9	26,3	7,3		65,5

.../...

- TABLEAU 135 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION A DOMICILE DES BOISSONS SANS ALCOOL

(en milliards aux prix de détail)

Années	Eaux minérales (1)	Limonades et sodas (2)	Jus de fruits (3)	Totaux
1950	9,7	1,4	0	11,1
1951	12,2	1,4	0,1	13,7
1952	15,4	1,6	0,3	17,3
1953	17,0	1,4	0,7	19,0
1954	18,0	1,4	1,2	20,6
1955	22,0	2,0	1,7	25,7
1956	22,8	2,3	2,3	27,4
1957	26,6	2,4	2,8	31,8

- TABLEAU 136 -

VALEUR DE LA CONSOMMATION HORS DOMICILE DES BOISSONS SANS ALCOOL

(en milliards aux prix de gros)

Années	Eaux minérales (4)	Limonades et sodas (2)	Jus de fruits (3)	Totaux
1950	3,6	13,0	0,9	17,5
1951	4,7	13,0	1,4	19,1
1952	6,0	15,5	1,7	23,2
1953	6,5	14,0	1,8	22,3
1954	7,1	14,3	2,0	23,4
1955	8,5	19,5	2,8	30,8
1956	8,5	20,7	3,6	32,6
1957	10,0	23,2	4,6	37,8

(1) - Tableau 119
(2) - Tableau 122
(3) - Tableau 131
(4) - Tableau 120

ANNEXES

ANNEXE I

RECOLTES DE VIN (milliers d'hectolitres)

	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Consommation courante							
Vins blanc	10.071	7.087	8.110	9.486	5.456	6.487	5.793
Vins rouges ou rosés	40.540	35.069	34.880	36.735	40.133	38.559	34.239
Appellation d'origine simple							
Vins blancs	795	590	512	685	3.219	3.238	2.360
rouges ou rosés	2.496	2.822	3.253	2.776	3.619	4.005	3.267
Cépages interdits							
Vins blancs	577	400	403	422	261	202	183
rouges ou rosés	233	159	178	177	151	121	100
Totaux des vins courants							
Vins blancs	11.443	8.077	9.025	10.593	8.936	9.927	8.336
rouges ou rosés	43.269	38.050	38.311	39.688	43.903	42.685	37.606
Appellations contrôlées							
Vins blancs	3.667	2.393	2.762	3.766	3.278	4.135	2.590
rouges ou rosés	2.957	1.989	2.315	2.877	2.691	3.320	1.918
TOTAUX	61.336	50.509	52.413	56.924	58.808	60.067	50.450
dont Vins blancs	15.110	10.470	11.787	14.359	12.214	14.062	10.926
dont rouges ou rosés	46.226	40.039	40.626	42.565	46.594	46.005	39.524

ANNEXE II

LES EXPORTATIONS DE VIN

Les exportations de vin comprennent des vins normaux(ordinaires ou d'appellation controlée) et des vins vinés, dont le degré a été remonté par addition d'alcool pur.

On trouve facilement les vins normaux dans la statistique des douanes mais les vins vinés, n'ayant pas droit à l'appellation "vin" se trouvent dissimulés sous d'autres rubriques.

Ces vins vinés comprennent :

a - Les vins "remontés" jusqu'à 14 degrés pour permettre leur exportation notamment dans les pays chauds

b - Les vins "remontés" de 15 degrés jusqu'à 23 degrés. Les vins à 23 degrés, qui sont les plus importants en quantité, sont distillés à l'étranger.

Dans la nomenclature des douanes on trouve les premiers sous le numéro 22-09-42, mais seulement à partir de 1956. Pour les années antérieures, ils figurent sous le numéro 04-77-1, mélangés avec les rubriques 22-09-41 et 22-09-43. Comme le poste 22-09-42 représente, à lui seul, 96 % de l'ensemble des trois rubriques 22-09-4, nous avons admis qu'il en était de même avant 1956, et qu'on pourrait admettre que les quantités exportées sous la rubrique 04-77-1 comprenaient presque exclusivement des vins vinés à moins de 15°.

Les seconds se trouvent dans la nomenclature de 1956, sous le numéro 22-09-45. Pour les années antérieures, il se trouvent inclus sous la rubrique 04-77-2, mélangés avec le nouveau poste 22-09-44. Mais comme le poste 22-09-44 représente 0,5 % environ du poste 22-09-45, nous avons admis que le poste 04-77-2 représentait uniquement les vins vinés à plus de 15 degrés. La rubrique 22-09-45 est remplacée à partir du 1er Octobre 1956 par le numéro 22-07-13 et, à partir du 1er Janvier 1957, par le numéro 22-07-18. La statistique douanière donne les quantités exportées en hectolitres d'alcool pur. Pour les vins vinés à 15 degrés, à 16 degrés etc...jusqu'à 23 degrés on admet (institut des vins de consommation courante) que la quantité de vin effectivement mise en oeuvre représente 3 fois 1/2 le volume d'alcool pur.

Dans ces conditions, le tableau des exportations se présente comme suit :

.../...

EXPORTATIONS DE VIN (1)

(milliers d'hectolitres)

Campagnes	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Vins normaux	785	1.021	1.205	1.486	1.498	1.479	2.577	1.752
Vins vinés de moins de 15 degrés	76	324	618	1.002	1.286	1.267	925	1.100
Vins vinés de plus de 15 degrés	103	155	196	216	372	454	604	
Exportations totales	964	1.500	2.019	2.704	3.156	3.200	4.106	2.852

(1) - On a calculé le décompte par campagne, du 1er Septembre au 31 Août.

ANNEXE III

DECLASSEMENT à la propriété et par le commerce pour l'ensemble des vins d'appellation d'origine contrôlée

Voici le détail du calcul des déclassements à la propriété et par le commerce pour quatre campagnes. Toutes ces données viennent des statistiques des Contributions Indirectes.

(milliers d'hectolitres)

	Campagnes			
	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Récolte totale déclarée des A.O.C. (J.O.)	6.643	5.968	7.455	4.509
Stocks déclarés au 31-8 (pour les A.O.C., Contributions Indirectes)	2.431(1)	2.957(2)	2.747(3)	3.539(4)
Ressources totales	9.074	8.925	10.202	8.048
A déduire :				
Consume (lies, évaporation - évaluation) I.N.A.O.	250	250	300	200
Consommation familiale et dégustation (I.N.A.O.)	600	600	625	350 ?
Reste pour la vente	8.224	8.075	9.277	7.500 ?
Sorties des chais (J.O.) (6)	5.040	5.211	5.714	4.639
Stocks déclarés au 31-8 (J.O.)	2.957(2)	2.747(3)	3.539(4)	2.868(5)
Ressources au 31 Août	7.997	7.958	9.253	7.507
Reste pour la vente	8.224	8.075	9.277	7.500 ?
Moins ressources au 31 Août	7.997	7.958	9.253	7.507
= Déclassement à la propriété	227	117	24	0 ?

(1) - 31 Août 1953
(2) - 31 Août 1954
(3) - 31 Août 1955
(4) - 31 Août 1956
(5) - 31 Août 1957
(6) - La statistique de la récolte déclarée ne comprenant pas les vins d'Alsace il a fallu déduire ces vins de la sortie des chais.

Suite du tableau précédent

(milliers d'hectolitres)

	Campagnes			
	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Consommation taxée (J.O.)	3.097	3.465	3.799	3.765
Moins ventes directes par les propriétaires (I.N.A.O.)	400	400	400	300?
= Ventes du commerce sur le marché intérieur	2.697	3.065	3.399	3.465
Sorties de chais	5.040	5.211	5.714	4.639
moins ventes directes	400	400	400	300
= Quantités livrées au commerce	4.640	4.811	5.314	4.339
Quantités livrées au commerce	4.640	4.811	5.314	4.339
Moins exportations (I.N.A.O.)	683	751	915	809
= Disponible pour marché intérieur	3.957	4.060	4.400	3.530
Moins ventes du commerce sur le marché intérieur	2.697	3.065	3.399	3.465
= Déclassement par le commerce	1.260	995	1.000	65

A la suite de la modification de la législation intervenue pendant l'année 1951, les déclassements sont passés de la propriété au commerce :

(Milliers d'hectolitres)

Campagnes	Déclassement à la propriété	Déclassement au stade du commerce	Total des déclassements
1949-50	1.400	390	1.870
1950-51	870	680	1.550
1951-52	122	667	790
1952-53	180	700	880
1953-54	227	1.260	1.490
1954-55	117	995	1.110
1955-56	24	1.000	1.024
1956-57	0	65	65

Les déclassements à la propriété sont imposés par l'I.N.A.O. Les déclassements au stade commercial sont utilisés par les négociants pour préparer les vins de marque.

ANNEXE IV

CHAMPAGNES

Le calcul des valeurs est présenté dans le tableau suivant en distinguant la consommation à domicile et hors du domicile :

CONSOMMATION A DOMICILE

Années	Grands champagnes			Autres champagnes			Total milliards
	Quantité milliers de bout. (1)	Prix de la bouteille	Valeur milliards	Quantité milliers de bout. (1)	Prix de la bouteille	Valeur milliards	
1950	1.555	740	1,15	6.415	540	3,45	4,6
1951	1.660	835	1,39	6.848	560	3,83	5,2
1952	1.492	1.140	1,70	6.155	700	4,31	6,0
1953	1.558	1.135	1,77	6.428	700	4,50	6,3
1954	1.772	1.110	1,97	7.310	680	4,97	6,9
1955	2.062	1.020	2,10	8.505	650	5,53	7,6
1956	2.502	1.040	2,60	10.322	650	6,71	9,3
1957	2.800	1.080	3,02	11.550	696	8,0	11,2
CONSOMMATION HORS DU DOMICILE							
1950	4.665	555	2,59	6.804	405	2,75	5,3
1951	4.980	626	3,12	7.263	420	3,05	6,2
1952	4.476	855	3,83	6.528	525	3,43	7,3
1953	4.675	850	3,98	6.817	525	3,58	7,5
1954	5.317	832	4,43	7.754	510	3,95	8,4
1955	6.185	765	4,73	9.021	487	4,39	9,1
1956	7.507	780	5,86	10.948	487	5,33	11,3
1957	8.400	810	6,80	12.250	522	6,40	13,0

(1) - Tableau 107

ANNEXE V

REPARTITION QUANTITATIVE DES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

(sortie des chais de l'année 1953 - Récolte de 1952 - en milliers d'hectolitres)

Types de vins	Classes			
	I	II	III	IV
Bourgognes, Côtes du Rhône.				
Crus classés de la Côte d'Or et communes (Pomard, Chambertin, Beaune)	60			
Moulin à vent, Pouilly-Fuissé et vins analogues		180		
Beaujolais, Mâcon			550	
Côtes du Rhône		50 (1)	230	250
Franche-Comté. Arbois		12		
Vins de la Loire.				
Bonnezeaux, Pouilly-Fumé		12		
Bourgueil, Saumur, Côteaux du Layon, Vouvray			540	
Autres, rosés				150
Bordeaux.				
1er, 2ème crus classés de Sauternes, du Médoc, et de Pomerol	60			
3ème, 4ème, 5ème crus classés du Médoc, de Pomerol, 1er crus de St.Emilion et de Barsac		250		
Blaye, Médoc, St Emilion, Graves			440	1.200
Sud-Ouest				
Bergerac, Gaillac, etc...			220	350
Total des appellations d'origine autres que le champagne et les vins doux naturels	120	540	1.980	1.950
Vins d'Alsace				
Riesling, Traminer		460		
Sylvaner			200	
Total	120	664	2.180	1.950

(1) - Chateauneuf du Pape, Côtes Roties, Hermitage.

ANNEXE V (suite)

VENTILATION DES QUANTITES DE VIN D'APPELLATION PRODUITES ET CONSOMMEES ENTRE LES 4 CLASSES

La ventilation entre les 4 classes a été opérée pour les six premières campagnes considérées :

SORTIES DES CHAIS en milliers d'hectolitres

(non compris champagnes et vins doux d'appellation, mais y compris vins d'Alsace)

Campagnes	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	TOTAL
1949-1950	120	630	1.750	1.500	4.000
1950-1951	150	850	2.500	2.400	5.900
1951-1952	100	530	1.500	1.900	4.030
1952-1953	120	660	2.180	1.950	4.910
1953-1954	160	770	2.800	2.300	6.030
1954-1955	140	600	2.200	2.300	5.240
1955-1956					5.500

Il est à peine besoin de souligner combien de telles ventilations sont délicates et comportent une grande part d'arbitraire. Non seulement on ne peut, comme il a été dit, tenir compte du millésime qui, pour les classes I et II a une grande importance sur les prix, mais il est très difficile d'apprécier les changements de classe des vins avec le temps. Par exemple une grande partie des vins des Côtes du Rhône qui étaient en classe IV en 1952-53 sont passés en classe III en 1953-54 et en 1954-55 (1).

.../...

(1) - Il ne faut pas confondre ces "reclassements" avec les "déclassements" dont il a été question plus haut, lesquels ont pour effet la perte du bénéfice de l'appellation d'origine contrôlée.

Pour passer de la récolte à la consommation, il faut soustraire :

1° - la consume (lies de vin et pertes par évaporation)

2° - la consommation familiale (y compris la dégustation des clients)

3° - les déclassements à la propriété et au négoce

4° - les variations dans les stocks à la propriété et dans les chais des négociants

5° - les exportations.

La consume et la consommation familiale représentent 800.000 hectos en moyenne (un peu moins, soit 500.000 hectos en 1949-50) voir tableau 8.

Les déclassements portent surtout sur la classe IV, beaucoup moins sur la classe III, un peu sur la classe II, pas du tout sur la classe I, mais il est difficile de traduire ces appréciations en pourcentage précis. Les exportations, par contre, portent proportionnellement beaucoup sur la classe I, moins sur la classe II, peu sur la classe III, très peu sur la classe IV, mais nous ne disposons d'aucune base pour répartir ces exportations entre les quatre classes. Quant aux stocks et à leurs variations d'une année à l'autre, ils sont connus à la propriété (par les déclarations fiscales), mais non chez les négociants.

Malgré ces difficultés, le calcul a été tenté pour l'année 1954, pour laquelle, nous l'avons vu au tableau 14, le calcul de la consommation permet de retrouver exactement la consommation taxée, par suite de l'absence de variation dans les stocks.

.../...

REPARTITION DE LA CONSOMMATION - ANNEE 1954

(milliers d'hectolitres)

	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	TOTAL
Production (récolte de 1953 tableau 20)	160	770	2.800	2.300	6.030
moins consume et consommation familiale (1)	20	140	380	310	850
moins déclassements (2)	0	0	600	1.000	1.590
moins exportations (3)	65	250	250	35	610
Consommation	75	380	1.570	965	2.980 (4)

.../...

(1) - On a admis que la consume et la consommation familiale se répartissaient proportionnellement à la production moyenne dans chaque classe de vin.

(2) - On a admis que les déclassements portaient pour 60 % sur la classe IV et pour 40 % sur la classe III, la classe I et la classe II ne subissant pas de déclassement

(3) - On a admis que les exportations portaient sur 50 % des vins de la classe I, 33 % de ceux de la classe II, 15 % de ceux de la classe III et 4 % de ceux de la classe IV après soustraction de la consume et des déclassements. Bien entendu, on a soustrait les exportations de champagne et ajouté celles des vins d'Alsace.

(4) - Voir tableau 19

ANNEXE VI

REPARTITION DE LA CONSOMMATION, PAR CLASSE DE VIN, ENTRE CONSOMMATION A DOMICILE ET HORS DU DOMICILE

(millions de bouteilles)

Années	Consommation à domicile				Consommation hors du domicile			
	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	4	26,8	109,5	25	4	13,2	36,5	8
1951	4,65	35,5	159,7	30	4,65	17,5	53,3	10
1952	5,3	35,5	139,5	82	5,3	17,5	46,5	27
1953	4,65	35,5	139,5	90	4,65	17,5	46,5	30
1954	5,3	40,2	150,0	95	5,3	19,8	50,0	31
1955	5,85	42,2	165,0	108	5,85	20,8	55,0	36
1956	6,65	44,9	179,2	122	6,65	22,1	59,8	40
1957	6,0	40,2	169,5	105	6,0	19,8	56,5	35

.../...

ANNEXE VII

Valeur de la consommation à domicile des vins d'appellation contrôlée par classe de vin - (milliards de francs)

Années	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Supplément pour vins de marque	Total
1950	1,8	6,8	18,1	2,8	2,2	31,7
1951	2,1	9,5	25,7	3,2	1,7	42,2
1952	2,3	9,7	23,2	9,1		44,3
1953	2,2	10,0	24,0	10,2		46,4
1954	2,7	12,1	26,7	10,7		52,2
1955	3,2	13,9	33,5	15,1		65,7
1956	3,9	14,8	37,6	17,1		73,4
1957	3,8	13,9	38,6	17,9		74,2

Le supplément pour les "vins de marque" a été ajouté pour les années 1950 et 1951 à raison de 30 francs par litre de plus que les vins courants.

Valeur de la consommation hors du domicile

(milliards de francs)

Années	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Total
1950	1,4	2,5	4,5	0,7	9,1
1951	1,6	3,5	6,4	0,8	12,3
1952	1,7	3,6	5,8	2,2	13,3
1953	1,7	3,7	6,0	2,5	13,9
1954	2,0	4,5	6,7	2,6	15,8
1955	2,4	5,1	8,4	3,8	19,7
1956	2,9	5,5	9,4	4,2	22,0
1957	2,9	5,1	9,7	4,5	22,2

.../...

ANNEXE VIII

PRIX DES APERITIFS A BASE DE VIN

Voici les observations des prix pour les apéritifs à base de vin. Moyenne arithmétique du prix du litre pour 12 mois.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Dubonnet (I.N.S.E.E.	396	410	470	500	555	622	671	726
Dubonnet maison spécialisée	390	395	458	480	547			
St. Raphaël (I.N.S.E.E.	392	423			565	639	682	739
St. Raphaël maison spécialisée	412	408	475	495	560			
Tarifs de la maison spécialisée								
Noilly Prat		400	468	490	562			
Kina Rok	380				515	550	567	645
Cinzano	390	405	448	466	530			
Martini	390	392	442	462	523			
Prix moyen adopté	395	400	460	480	540	590	620	700

.../...

ANNEXE IX

CONSOMMATION DES VINS DE LIQUEUR IMPORTES

a - Porto et Madère

Années	Quantités importées (hectolitres)	Consommation (hectolitres)		Prix moyen de la bouteille de 0,lit. 75 (francs)		Valeur (milliards)		Total
		à domicile	Hors domicile	à emporter	hors domicile	à domicile	hors domicile	
1950	30.618	20.412	10.206	798	694	2,17	0,94	3,1
1951	35.509	23.673	11.836	798	624	2,52	1,09	3,6
1952	42.077	28.051	14.026	797	693	2,98	1,30	4,3
1953	42.140	28.093	14.047	797	693	2,99	1,30	4,3
1954	41.848	27.899	13.949	896	780	3,33	1,45	4,8
1955	49.800	33.200	16.600	978	851	4,33	1,88	6,2

b - Autres vins de liqueur importés

Années	Quantités (hectolitres)	Prix moyen de la bouteille de 0 lit.75 (francs)	Valeur (milliards)
1950	6.000	375	0,3
1951	4.800	325	0,2
1952	3.100	325	0,1
1953	11.000	325	0,5
1954	6.800	450	0,4
1955	7.540	550	0,5

c - Ensemble des vins de liqueur importés

Années	Quantités hectolitres	Consommation (hectolitres)		Prix moyen de la bouteille de 0 lit. 75		Valeur (milliards)		Total
		à domicile	hors domicile	à emporter	hors domicile	à domicile	hors domicile	
1956	60.100	41.300	18.800	972	846	5,33	2,10	7,4
1957	62.000	42.100	19.900	1.040	900	5,82	2,38	8,2

ANNEXE X

Répartition de la production des eaux de vie en hectolitres d'alcool pur pour la campagne 1954-1955

	Professionnels	Bouilleurs de cru	TOTAL
Cognac	61.550	80.094	141.644
Armagnac	4.509	4.114	8.623
Autres eaux de vie de vin	462.679	158.627	621.306
Eaux de vie de :			
Lies	21.966	29.723	51.689
Piquettes	41.213	78.137	119.350
Marcs de raisin	67.751	120.122	187.873
Pommes	176.083	6.442	182.525
de cidre et de lie de cidre	93.878	62.818	156.696
Marcs de pommes et poires	41	6.457	6.498
Fruits	4.178	38.989	43.167
Grains	10.644	--	10.644
Diverses	— ?	— ?	46.952
Total	977.000 ?	600.000 ?	1.576.968

.../...

ANNEXE XI

Production des alcools, prélèvements du Service des Alcools et Consommation

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Campagnes	Alcools de vin	Alcools de lie	Alcools de marcs	Alcools de pommes et poires	Alcools de cidre
1949-1950 : Production	16,9	27,5	200,2	275,4	147,4
Prélèvements du Service des Alcools	17,9	6,4	85,2	299,8	24,3
Consommation	- 1,0	21,1	115,0	-24,4 (1)	123,1
1950-1951 : Production	155,7	45,5	295,0	524,7	235,2
Prélèvements du Service des Alcools	145,1	18,3	166,1	562,1	35,6
Consommation	10,6	27,2	128,9	-37,7(1)	199,6
1951-1952 : Production	130,9	39,1	275,2	112,5	139,4
Prélèvements du Service des Alcools	107,2	19,2	146,2	112,2	26,4
Consommation	23,7	19,9	129,0	0,3	113,0
1952-1953 : Production	160	43,3	288,6	614,7	182,2
Prélèvements du Service des Alcools	161,4	13,1	155,0	610,5	28,4
Consommation	- 1,4	30,2	133,6	4,2	153,8
1953-1954 : Production	453,7	75,0	283,6	351,2	169,0
Prélèvements du Service des Alcools	451,7	19,7	174,5	343,9	58,6
Consommation	2,0	55,3	109,1	7,3	110,4
1954-1955 : Production	621,3	51,7	313,7	182,5	156,7
Prélèvements du Service des Alcools	620,3	131,4	208,2	176,7	67,2
Consommation	1,0	-79,7(1)	105,5(1)	6,2	89,5
1955-1956 : Production	415	56	298	299	121
Prélèvements	434,9	101,8	199,7	292,8	64,7
Consommation	-20	-45,8	98,3	6,2	66,3

(1) - Certaines différences négatives sont attribuées au fait que certaines années les livraisons au Service des alcools sont prélevées sur les stocks accumulés au cours des campagnes précédentes. Sur longue période en effet les livraisons en alcools de lie de pommes et de poires sont égales à la production et il ne reste rien pour la consommation.

ANNEXE XII

BALANCE DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU VIN
DE LA REGION DE COGNAC

Source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac

CAMPAGNE 1954-1955

(milliers d'hectolitres de vin)

Ressources		Utilisations	
Report de la campagne précédente	180	Distillation pour le Cognac	1.775
Récolte de 1954	3.373	Distillation d'Etat pour la fabrication d'alcool pur	240
	3.553		
Stock au 31-8-1955	95	Vins incorporés aux vins vinés	288
Quantités écoulées	3.458	Consommation (taxée et non taxée) sous forme de vin	1.155
		TOTAL	3.458

CAMPAGNE 1955-1956

(milliers d'hectolitres de vin)

Ressources		Utilisations	
Report de la campagne précédente	95	Fabrication du Cognac	1.704
Récolte de 1955	3.371	Distillation d'Etat	142
	3.466	Vins pour vins vinés	373
Stock au 31-8-1956	192	Consommation taxée et non taxée	1.055
Quantités écoulées	3.274	TOTAL	3.274

ANNEXE XIII

PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU COGNAC

(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Campagnes	Production	Quantités achetées par le commerce	Ventes (propriétaires et négociants)
1951-52	115,6	110,6	101,3
1952-53	180,0	130,0	110,7
1953-54	183,5	137,2	117,3
1954-55	141,0	126,5	112,9
1955-56	167,6	136,2	127,6
1956-57			138,1

Campagnes	Ventes totales	dont exportations (1)	Reste pour les ventes sur les marchés intérieurs français
1949-50	91,6	68,9	22,7
1950-51	130,0	98,3	31,7
1951-52	101,3	74,7	26,6
1952-53	110,7	78,2	32,5
1953-54	117,3	85,2	32,1
1954-55	112,9	89,0	23,9
1955-56	127,6	98,9	28,7
1956-57	138,1	103,8	34,3

.../...

(1) - Y compris l'avitaillement des navires

ANNEXE XIV

LES JUS DE FRUITS ET LEGUMES

A - Production

L'Union Nationale des Producteurs de jus de fruits a été chargée par le Ministre de l'Agriculture d'établir la statistique de la production des jus de fruits. Mais, actuellement (décembre 1958) la première enquête statistique de base n'a pas encore été faite et les données de l'Union Nationale des Producteurs ne reposent que sur les déclarations et cotisations des adhérents. Or il y a un Syndicat concurrent : le Syndicat National des Jus de Fruits.

Dans ces conditions, les données fournies par l'Union Nationale (qui affirme représenter 90 % des producteurs) ne peuvent pas être très sûres. Ces données couvrent le territoire métropolitain, l'Algérie, la Côte d'Ivoire et la Martinique. Le détail par nature de jus n'existe qu'à partir de 1953.

Les données sur la production de jus concentrés sont tirées du rapport du Groupe de Travail jus de fruits et légumes au Commissariat Général au Plan.

PRODUCTION DES JUS DE FRUITS ET LEGUMES

(milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952
Jus de raisin	28	30	35
Autres jus	15	20	35
Total	43	50	70

.../...

PRODUCTION DES JUS DE FRUITS ET LEGUMES (suite)

(milliers d'hectolitres)

	1953	1954	1955	1956	1957
Jus de :					
Raisin .	60	65	200	550	300
Pomme	10	7	7	25	45
Tomate	15	25	28	25	18
Abricots	5	12	14	4	12
Baies (1)	3	3	...	5	0,3
Oranges-Pamplemousses	20	15	14	65	90
Ananas	20	15	19	27	40
Totaux	133	142	285	700	412
Concentrés de jus (2)					
de raisin				18,0	
de pomme				110,0	
d'orange				9,0	

En 1955, le Service des Enquêtes Economiques du Ministère des Affaires Economiques a procédé à une enquête auprès de tous les Etablissements qui livrent des jus de fruits embouteillés ou en boites, prêts à être consommés. Cette enquête a laissé délibéremment de côté les établissements qui livrent à des embouteilleurs ou conditionneurs non producteurs, autant pour éviter les doubles emplois que parce que on pouvait craindre qu'une partie de ces jus de fruits soit remise en fermentation pour en faire de l'alcool vendu en fraude, commerce que la surtaxation des alcools rend très profitable.

Le résultat, nécessairement incomplet de cette enquête a donné, pour 1955, une production de 106.000 hectolitres pour les jus de fruits normaux et de 9.600 hectolitres de concentrés. En 1956, le chiffre d'affaires des entreprises qui ont produit les 106.000 hectolitres en 1955 s'est élevé à 1.500 millions alors que les entreprises vendant non conditionné ont réalisé un chiffre de 2.100 millions.

.../...

(1) - Cassis, framboise, etc...
(2) - Exprimés en équivalent dilué

Si l'on ajoute 400 millions pour le bénéfice brut des conditionneurs, on arriverait pour 1956 à un chiffre total de 4 milliards, sur lequel le chiffre de 1.500 millions des producteurs soumis à l'enquête représenterait environ 36 %. En admettant la même proportion pour 1955, et en multipliant les 106.000 hectolitres par $\frac{100}{36}$ on trouve 294.000 hectolitres, chiffre voisin de celui fourni par l'Union des Producteurs (285.000 hectolitres).

B - COMMERCE EXTERIEUR

Alors que la production s'exprime en hectolitres, la statistique Douanière s'exprime en quintaux, L'Administration des douanes affirme que les poids des récipients est déduit. Nous avons donc assimilé les hectolitres aux quintaux bien que les jus aient une densité très légèrement supérieure à celle de l'eau.

En outre, pour le jus de raisin, il y a quelques importations (d'Afrique du Nord) de moûts baptisés "jus de raisin" et servant à fabriquer des mistelles. Il y a eu surtout d'importantes exportations de moûts de vendange (non centrifugés ni filtrés) sous la rubrique jus de raisin, à destination de l'Allemagne qui les remettait en fermentation pour augmenter sa production de vin (déficitaire en 1956), sans avoir à payer les droits de douanes sur les moûts ou les vins.

Tandis que les chiffres de production sont relatifs à la France métropolitaine, à l'Algérie et à la Côte d'Ivoire (pour le jus d'ananas), les tableaux du Commerce extérieur comprennent, dans la zone franc, des pays comme le Maroc et la Tunisie. Nous avons donc recherché dans le grand annuaire du Commerce extérieur les importations selon les provenances, de façon à retenir comme importations ce qui provient d'autres pays que l'Algérie et la Côte d'Ivoire (A.O.F.)

Ces importations, comme les exportations, sont divisées en récipients de un litre et moins et en récipients de plus d'un litre. Le détail par nature de jus de fruits n'existe que depuis 1956.

.../...

IMPORTATIONS et EXPORTATIONS (1952 à 1955)

(Tous jus de fruits en milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Importations						
d'Algérie, Côte d'Ivoire et Antilles françaises			18,2	18,5	39,3	50
de l'Etranger (1)			20,0	23,8	35,0	40
TOTAL	20	30	38,2	42,3	74,3	90
Exportations	14	15	18,7	35,5	74,2	178

EXPORTATIONS (1956 et 1957)

(milliers d'hectolitres)

Nature des jus	1956		1957	
	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins
Raisin (y compris les moûts)	550		200	
Pomme	1,6		19,2	
Tomate	6,2		3,0	
Abricots et baies	2,0		1,0	
Divers		10,0		5,6
TOTAUX	560	10,0	223,2	5,6
Concentrés (2)	72		149	

.../...

(1) - Y compris Maroc, Tunisie, Indochine
(2) - Exprimés en équivalent dilué. Il s'agit exclusivement de jus de pomme pour les 9/10 et de jus de raisin pour 1/10

IMPORTATIONS (1956 et 1957)

(Hectolitres)

Nature des jus	Pays de provenance	1956		1957	
		plus d'un litre	Un litre et moins	plus d'un litre	Un litre et moins
Raisin	Algérie	33.007	0	54.083	0
	Espagne, Maroc, Tunisie, etc...	39.061	0	56.638	0
Pomme	Suisse	2.838	1.387	2.235	0
Tomate	Algérie	633	1.688		1.665
	Etats-Unis, Maroc etc...	220	976		339
Abricots et baies	Algérie	76	0	750	0
	Maroc, Tunisie, etc	1.300	0	2.178	0
Orange	Algérie	7.293	5.963	7.365	18.380
	Maroc, Israël, etc	2.334	7.570	7.205	17.275
Pamplemousse (et citro-)	Algérie	1.703	2.318	754	3.670
	Etats-Unis, Israël, etc...	15.556	8.693	18.126	17.111
Ananas	A.O.F., Algérie	13.433	9.178	9.431	19.987
	Martinique	8.046	2.332	6.358	4.572
	Etats-Unis, etc..				
Jus sucrés divers	Algérie, Martinique	4.489		(1)	
	Maroc, etc...	6.252			
Totaux		136.240	40.105	165.123	73.000
Concentrés (2)	Algérie	9.770		11.925	
	Etranger	875		984	

.../...

(1) - Les jus sucrés sont en 1957, répartis entre les autres jus (ce sont essentiellement des jus d'orange)

(2) - Exprimés en équivalent dilué (essentiellement jus d'orange)

ANNEXE XV

CALCUL DE LA CONSOMMATION DE BOISSONS A PRIX REDUIT DANS LES "COLLECTIVITES ET CANTINES"

En l'absence de renseignements directs, cette consommation sera calculée à partir du nombre des repas servis et des quantités moyennes consommées à chaque repas.

1° - Calcul du nombre des repas servis

- Cantines : Le nombre des repas servis dans les cantines en 1956 a été de 422 millions d'après la dernière enquête sur les budgets de famille effectuée par le Credoc et l'I.N.S.E.E.

Les résultats de cette enquête concernant les repas pris dehors sont les suivants pour 1956 :

	Restaurants	Cantines
- Nombre de repas (en milliers)	305.377	422.288
- Prix moyen du repas (en francs)	363	148

- Collectivités : Selon l'I.N.S.E.E. les effectifs des collectivités s'établissent comme suit : (en milliers)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Etablissements d'enseignement	460	465	470	478	484	490	492	495
Etablissements hospitaliers (1)	386	408	430	445	476	496	521	525
Collectivités diverses (2)	751	757	762	768	773	779	783	787

(1) - Il s'agit d'effectifs annuels : chaque personne n'est comptée que pour la fraction d'année pendant laquelle elle a été hospitalisée.

(2) - D'après les derniers recensements les effectifs des collectivités diverses étaient légèrement différents : 762.000 en 1951, 755.000 en 1954

L'effectif total des collectivités ne peut être obtenu directement à partir de ce tableau car les effectifs des Sanatoria et hôpitaux psychiatriques sont inclus à la fois dans les établissements hospitaliers ainsi que dans les "collectivités diverses", dont la population se décomposait ainsi d'après le recensement de 1954 :

	Effectifs en 1954 (recensement)
Militaires en casernes et camps	263.100
Détenus	26.620
Hospices de vieillards	154.160
Sanatoria et hopitaux psychiatriques	201.000
Communautés religieuses	79.400
"Divers"	30.720
TOTAL	755.000

En retranchant des collectivités diverses les sanatoria et hôpitaux psychiatriques, leur effectif est ramené, pour 1954, à 554.000 sur la base du recensement, ou à 572.000 sur la base de l'évaluation de l'I.N.S.E.E.

Si l'on admet que, dans le total des établissements hospitaliers, la proportion des pensionnaires des Sanatoria et hopitaux psychiatriques est restée constante, on arrive, pour les collectivités diverses aux effectifs suivants :

EFFECTIFS DES COLLECTIVITES DIVERSES

(en milliers)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Effectif total	751	757	762	768	773	779	783	787
A déduire Sanas et Hôpit. Psych.	194	196	197	199	201	202	203	204
Reste	557	561	565	569	572	577	580	583

.../...

Le nombre des repas servis chaque année par les collectivités est obtenu en multipliant leurs effectifs par 2 (2 repas par jour) puis par 365. Ce calcul doit être toutefois modifié pour les établissements d'enseignement ou les pensionnaires ne passent que 9 mois sur 12 soit 270 au lieu de 365 jours.

NOMBRE DE REPAS SERVIS DANS LES COLLECTIVITES

ET LES CANTINES

(en millions)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Pensionnaires des Etablissements d'Enseignement	186	188	191	193	196	199	199	200
Pensionnaires des Etablissements Hospitaliers	282	298	314	325	347	362	380	383
Collectivités diverses	203	205	206	208	209	211	212	213
Totaux	671	691	711	726	752	772	791	796
Cantines							422	
Total général							1.213	

Ainsi sur 1.500 millions de repas pris au dehors en 1956, 1.200 millions l'ont été dans les collectivités et les cantines et 300 millions dans les restaurants et les hôtels.

2° - Calcul des quantités de boissons servies par repas dans les collectivités et cantines

Le nombre de repas n'est qu'un des éléments du calcul, il faut encore connaître quelles sont pour chaque boisson les quantités consommées par repas dans les cantines et collectivités.

.../...

Ici on en est réduit aux hypothèses. Tout d'abord nous admettrons qu'aux repas on ne prend ni limonades ni sodas mais seulement du vin courant, de la bière, du cidre, des eaux minérales et des apéritifs et eaux de vie.

Nous admettrons d'autre part que la consommation de ces dernières boissons varie aussi suivant les collectivités:

- Les pensionnaires des établissements hospitaliers ne consomment pas ou presque pas de vin, de bière ou de cidre mais consomment beaucoup d'eau minérale

- Les internes des établissements d'enseignement boivent autant de vin et de bière qu'à domicile

- Pour les militaires dont la "ration" de vin et d'eau de vie est déjà comptée à part (Intendance Militaire) il ne faut retenir que les suppléments consommés à table ou dans les mess et cantines. Il a été admis que cette ration supplémentaire est égale à la consommation à domicile pour le vin et la bière et au double de cette consommation pour les apéritifs et eaux de vie.

- La consommation des membres des autres collectivités (Hospices de vieillards, Communautés Religieuses, Détenus) a été jugée négligeable.

- En ce qui concerne les cantines il a été admis que la consommation de vin y était plus importante qu'à domicile, à cause du repas de midi, et qu'au contraire celles des autres boissons était identique.

1 - <u>Nombre de "rations" de boissons par repas</u>

En désignant par le terme de "ration" la consommation individuelle moyenne par repas à domicile d'après les hypothèses précédentes, le tableau des rations par repas pris dans les collectivités et cantines s'établit ainsi selon les boissons et les collectivités :

Ce tableau, une fois connue la consommation moyenne de boissons à chaque repas à domicile, permet d'obtenir la consommation de boissons servie dans les cantines et collectivités.

.../...

"RATIONS" PAR REPAS SELON LES COLLECTIVITES

ET LES BOISSONS (1)

	Etablissements d'enseignement	Etablissts. hospitaliers	Militaires	Autres collectivités	Cantines
Vin ordinaire	1	0	1 (2)	0	1,5
Vin d'appellation	0	0	0	0	0
Apéritifs et eaux de vie	0	0	2 (2)	0	1
Cidre	0		0,5		1
Bière	1	0	1	0	1
Eaux minérales	0	2	0	0	0
Limonades, sodas	0	0	1	0	0

2 - Volume des "rations" de boissons par repas

Les rations de boissons à domicile

Le nombre des consommateurs à domicile est égal à la population totale diminuée des enfants de moins de 10 ans, des personnes vivant en collectivités et des personnes prenant leur repas à l'extérieur.

../...

(1) - On peut discuter les chiffres inscrits dans ce tableau. Mais il faut remarquer que des changements importants (disons 50%) de ces chiffres n'auront qu'une faible influence sur le résultat final qui est le calcul des consommations de boissons à domicile.

(2) - En plus du vin et de l'eau de vie fournis par l'intendance militaire

Pour les apéritifs et eaux de vie on prendra seulement les "plus de 15 ans". Voici les effectifs retenus :

NOMBRE DE CONSOMMATEURS A DOMICILE

(en milliers)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Population totale	41.736	42.055	42.360	42.652	42.951	43.274	43.490	43.723
Moins enfants de moins de 10 ans	6.754	6.870	7.068	7.312	7.580	7.777	7.954	8.034
Moins effectifs des collectivités	882	902	922	937	963	983	1.002	1.006
Reste	34.100	34.283	34.370	34.403	34.408	34.514	34.534	34.683

On a vu que le nombre des repas pris à l'extérieur était, en 1956, de 727.665.000 ce qui correspond approximativement à 1 million de consommateurs puisque chacun d'entre eux prend 730 repas dans l'année (365 x 2). Il a été supposé que ce nombre connu seulement pour 1956, ne s'est pas modifié de 1950 à 1957.

En retranchant 1 million de consommateurs du "Reste" du tableau précédent, on voit que le nombre des consommateurs de boissons à domicile a très peu varié et est resté sensiblement égal à 33.300.000 (29.300.000 pour les spiritueux).

- Vin

Les quantités de vin consommées à domicile se trouvent :

- pour les vins courants au tableau 57
- pour les vins de champagne à l'Annexe IV
- Pour les autres vins d'appellation à l'Annexe VI
- pour l'autoconsommation au tableau 6

voici les résultats :

.../...

RATION MOYENNE DE VIN PAR TETE ET PAR AN

A DOMICILE (Enfants exclus)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Quantités de vin consommées à domicile (milliers d'hectolitres)								
Vins courants	32.684	31.289	32.987	33.500	35.085	36.285	36.470	39.337
Autres A.O.C.	873	1.357	1.635	1.688	1.815	2.010	2.212	2.010
Champagne	64	68	61	64	73	85	102	115
Autoconsommation	10.500	13.000	12.440	12.000	11.800	12.265	11.600	9.500
TOTAL	44.121	45.714	47.123	47.252	48.773	50.645	50.384	50.962
Nombre de consommateurs à domicile en milliers (tableau précédent - plus 1 million)	35.100	35.283	35.370	35.403	35.408	35.514	35.534	35.680
Ration annuelle en litres par tête	126	130	133	134	138	143	142	143

- Spiritueux :

Pour les apéritifs, eaux de vie et liqueurs, la "ration moyenne par repas" n'a guère de sens puisque ces boissons sont prises en dehors des repas. Nous prendrons la consommation annuelle à domicile et l'attribuerons aux "plus de 15 ans" exclusivement. Ces consommations se trouvent :

.../...

- Pour les apéritifs, aux tableaux 71,72,75
- Pour les eaux de vie aux tableaux 82,84,85,86,88,89,90,91,93 94 et 95
- Elles sont approximativement de 5 litres par an pour les apéritifs
  et de 4 litres par an pour les eaux de vie

- Cidre :

La consommation de cidre à domicile y compris l'autoconsommation a varié de 19 millions d'hectolitres en 1951 à 11 millions d'hectolitres en 1957 (voir tableaux 106 et 107) avec une moyenne de 16 millions d'hectolitres.

La consommation moyenne par tête et par repas est donc de l'ordre de :

$$\frac{16 \text{ millions d'hectolitres}}{365 \times 2 \times 33{,}2 \text{ millions de "rationnaires"}} = 0 \text{ lit.}065$$

- Bière :

On trouvera au tableau 109 les quantités de bière consommées à domicile. Elles sont passées de 5.250.000 hectolitres en 1950 à 6.786.000 hectolitres en 1957, avec une moyenne de 6 millions d'hectolitres.

La ration moyenne par repas est donc approximativement de :

$$\frac{6.000.000 \text{ Hectolitres}}{365 \times 2 \times 33.200.000} = 0 \text{ lit.}025$$

- Eaux minérales

La consommation à domicile des eaux minérales se trouve au tableau 119. Cette consommation a doublé de 1950 à 1957, mais reste faible (440 millions de litres, en moyenne) qui pour 40 millions de personnes, font 11 litres par personne et par an, soit 0 lit.015 par repas.

Etant données les incertitudes qui règnent sur les hypothèses adoptées, nous nous contenterons, sauf pour le vin, d'une approximation pour une année moyenne, pour le calcul de la consommation des boissons dans les collectivités et cantines.

.../...

Voici les résultats de ce calcul :

QUANTITES DE BOISSONS CONSOMMEES DANS LES COLLECTIVITES ET CANTINES

	VIN (milliers d'hectolitres		Nombre moyen de repas (millions)	Consommation (milliers d'hectolitres)
1950	1.820	Apéritifs	800	80
1951	1.855	Eaux de vie	800	60
1952	1.930	Bière	808	202
1953	1.953	Cidre	808	525
1954	2.020	Eaux minérales	340	100
1955	2.100			
1956	2.100			
1957	2.105			

-9 SEP. 1970

2 ex – n° 1

6 MAI 1970